



Atelier 5

Compte-rendu de l'atelier

Mardi 14 décembre 2021



ARTELIA & COMMUN accord



Sommaire

1. Propos introductifs.....	4
2. Rappel des étapes antérieurs.....	4
3. Comment s'est déroulé l'atelier n°5 ?.....	6
4. Compte-rendu des travaux de groupe	7
5. Conclusion	69
6. Perspectives de la démarche.....	69

Liste des participants

Nom	Prénom	Commune	Type
ABGRALL	Erwan	Plounéour-Brignogan-Plages	entreprise / commerce
ADDES	Jean-Pierre	Guissény	association
BERTIN	Anne	Kerlouan	élu
BODENNEC	Jean-Yves	Plounéour-Brignogan-Plages	habitant
CABON	Alain	Kerlouan	habitant
DALBESIO - LE GUERN	Hélène	Goulven	élu
CAMUS	Gilles	Guissény	association
DENIEL	Jean-Yves	Guissény	association
DREVES	Luc	Kerlouan	habitant
DUCROS	Vincent	Quimper	agent territorial
FORGET	Dominique	Guissény	habitant
GUEZENOC	Aurore	Kerlouan	habitant
GUEZENOC	Georges	Kerlouan	élu
GUILLERM	Raphaël	Kerlouan	habitant
JACOB	Mélanie	Kernilis	agent territorial
JAFFRES	Bernard	Plounéour-Brignogan-Plages	association
JEFFROY	Luc	Plounéour-Brignogan-Plages	association
JEZEGOU	Mickael	Kerlouan	habitant
KERDRAON	Jean-Claude	Plounéour-Brignogan-Plages	habitant
LE GOFF	Jean-Paul	Lesneven	habitant
LE ROUZIC	Louisa	CCPI	agent territorial
LONCLE	Nicolas	Guissény	agent territorial
LOZAC'H	François	Plounéour-Brignogan-Plages	habitant
LOZACHMEUR	Olivier		Région Bretagne
MALBURET	Patrice	Plounéour-Brignogan-Plages	habitant
MIGNOT	Isabelle	Plounéour-Brignogan-Plages	habitant
OUDOT	Jean-Pierre	Kerlouan	habitant
PEREVE	France	Kerlouan	habitant
PHILIPPON-LEBREC	Gérard	Plounéour-Brignogan-Plages	habitant
PERIOT	Jocelyne	Le Folgoët	habitant
PHILIPPON LEBREC	Josiane	Plounéour-Brignogan-Plages	habitant
POIREAU	Elise	Rennes	agent des services de l'Etat
ROUMP	André	Saint-Frégant	association
ROUSSEAU	Geneviève	Plounéour-Brignogan-Plages	association
TRAN DUC MINH	Chloé	Nantes	CEREMA
VAN-EECKHOUTTE	Marie	Kerlouan	habitant
RAPIN	Raphaël	Guissény	élu
ILIOU	Yves	Goulven	élu
GUEZENOC	Leonard	Kerlouan	habitant

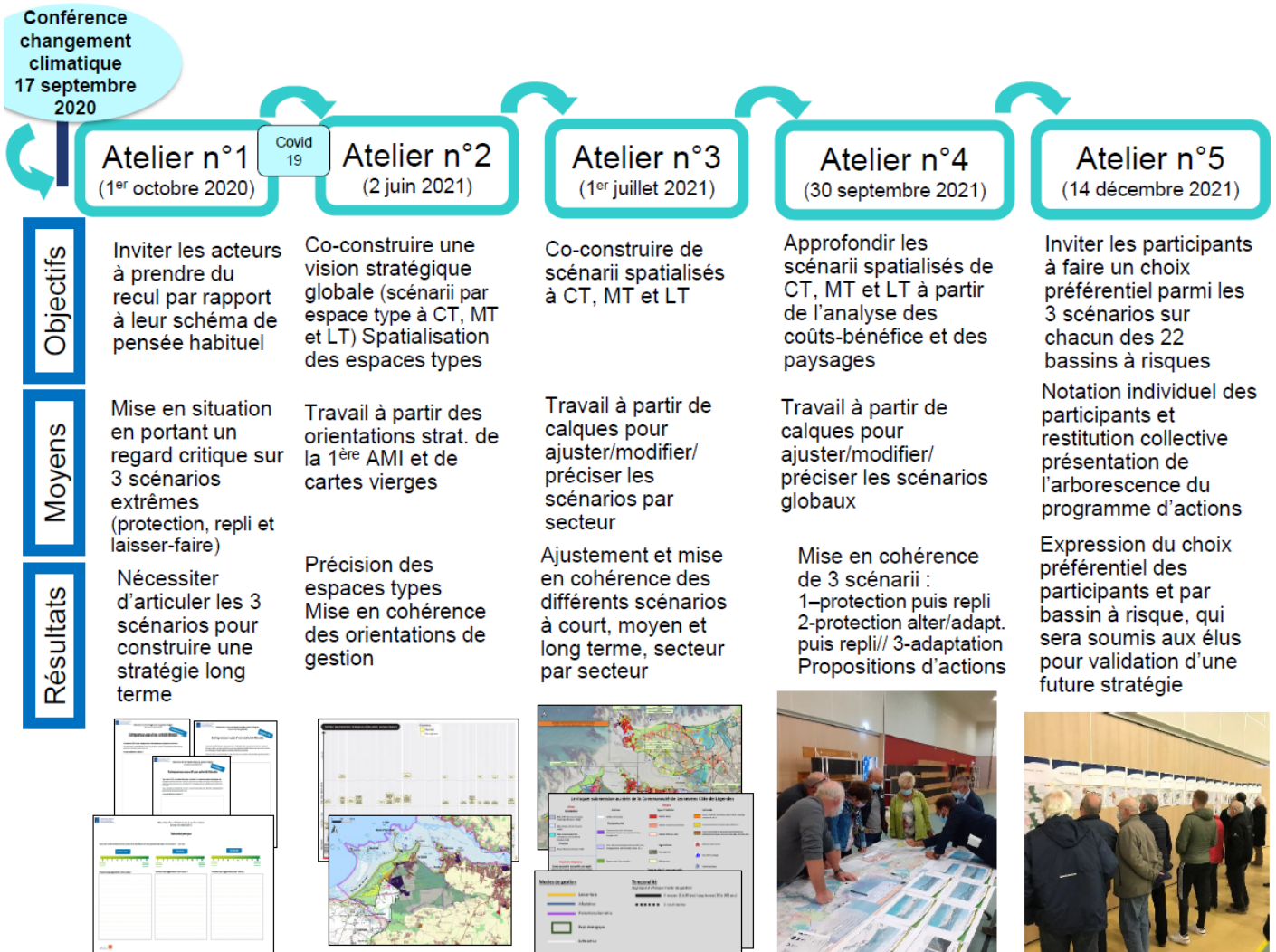
1. Propos introductifs

Les élus de la communauté de communes de Lesneven ont souhaité élaborer une Stratégie Littorale de Gestion Intégrée du Trait de Côte (SLGITC) pour anticiper l'évolution du territoire et faire face aux impacts du changement climatique. Ce projet de territoire consiste à déterminer :

- Préciser les zones qui feront l'objet d'une protection, d'une adaptation, d'un repli stratégique ou d'un laisser-faire. Ces zones seront traduites dans le PLUi fin 2021 ;
- Une stratégie et un programme d'actions pour sa mise en œuvre.

L'équipe communautaire a souhaité associer le grand public, à savoir les habitants, les acteurs socio-économiques et les responsables associatifs pour les guider dans leur choix.

2. Rappel des étapes antérieures



Les élus de la Communauté de communes de Lesneven Côte des Légendes ont décidé d'élaborer une stratégie de gestion intégrée du trait de côte en concertation avec la population.

Face à un enjeu de grande ampleur tel que la montée des eaux et/ou l'érosion côtière, il a fallu appliquer une méthode rigoureuse qui répondait à plusieurs impératifs pour mobiliser les acteurs locaux :

- Déployer des instances non limitatives en nombre pour impliquer un maximum d'habitants, élus et acteurs socio-économiques du territoire ;
- Prendre conscience des enjeux et des responsabilités face aux risques ;
- Prendre part à la construction d'un langage commun et se sentir concerné par le résultat du travail collectif.

Pour cela, le choix a été fait d'inviter l'ensemble des acteurs locaux à participer à une conférence sur le changement climatique et à plusieurs ateliers, organisés en soirée pour s'assurer de la disponibilité de toutes les catégories d'acteurs :

- Une **conférence « La mer à l'heure du changement climatique »** le 17 septembre 2020 avec **l'intervention de Jean JOUZEL, climatologue, et de Nicolas VANIER, explorateur**, a permis de sensibiliser les élus, habitants et acteurs du territoire aux effets du changement climatique et ses conséquences sur l'élévation du niveau de la mer ;
- Le **premier atelier du 1^{er} octobre 2020** avait pour objectif d'inviter les participants à porter un regard critique sur des scénarios extrêmes (protection, repli stratégique et laisser-faire, etc.). Ils devaient se mettre à la place de 4 personnages (propriétaire d'une maison de bord de mer, entrepreneur-euse d'une activité littorale, agriculteur-trice, assureur-e) pour :
 - o S'inscrire dans une posture compréhensive vis-à-vis de toutes les situations, de tous les usages et des contraintes liées aux logiques d'actions,
 - o Porter un regard critique sur des scénarios extrêmes (protection, repli stratégique et laisser-faire, etc.) et prendre conscience des risques encourus selon ces situations.
 - Résultats obtenus : Il est ressorti de cet atelier qu'une stratégie littorale devait nécessairement être élaborée sur la base d'une articulation entre trois configurations - la protection, le repli stratégique ou le laisser-faire -, selon l'importance des enjeux.
- Lors **du deuxième atelier du 2 juin 2021**, les participants ont co-construit une vision stratégique globale en définissant ensemble les modes de gestion par espace type sur le court, moyen et long terme. Ce travail collectif a été réalisé sur la base de l'arborescence stratégique définie lors de la première AMI (étude réalisée en 2017/2018). Les participants ont ensuite spatialisé les différents espaces types sur le territoire.
 - Résultats obtenus : Cet exercice a permis aux participants de préciser la stratégie littorale :
 - En définissant de nouveaux espaces types pour y appliquer une stratégie spécifique,

- En mettant en cohérence les modes de gestion par espace type sur les court, moyen et long terme.
- Lors du **troisième atelier du 1^{er} juillet 2021**, trois scénarii spatialisés à court, moyen et long terme ont été présentés aux participants. Ces scénarios ont été construits sur la base de l'arborescence stratégique et la spatialisation des espaces types définis par les participants lors de l'atelier précédent. Les participants ont ensuite été invités à ajuster/ modifier/ préciser ces scénarii spatialisés secteur par secteur à l'aide de calques.
 - Résultats obtenus : Lors ce travail, l'expertise d'usage de chacun des participants a permis d'ajuster et de mettre en cohérence les différents scénarii spatialisés selon les enjeux spécifiques localisés.
- Le **quatrième atelier du 30 septembre 2021** avait pour objectif de consolider 3 scénarios spatialisés à court, moyen et long terme à l'appui de différents critères tels que le nombre de biens et de personnes impactés, le coût des enjeux et l'impact paysager. Ces scénarios ont été construits à partir des propositions des acteurs lors de l'atelier précédent et volontairement contrastés pour que les participants puissent mettre en cohérence chacun des scénarii sur l'ensemble du linéaire côtier de la communauté de communes et sur toute la durée de la stratégie (jusqu'à 2100) :
 - Le premier scénario était sur une dominante de protection à court et moyen terme, puis une recomposition territoriale sur le long terme ;
 - Le deuxième scénario était basé principalement sur une protection alternative à court et moyen terme, puis sur une recomposition territoriale sur le long terme ;
 - Le troisième scénario était dans sa grande majorité sur une adaptation de tous les espaces types dès le court terme.
 - Résultats obtenus : Tout en tenant compte des particularités locales, ce travail collectif a permis de finaliser la co-construction des trois scénarios cohérents sur l'ensemble du linéaire côtier et sur toute la durée de la stratégie.
- Le **cinquième atelier du 14 décembre 2021** avait pour objectif d'inviter les participants à faire un choix préférentiel pour chaque bassin à risques entre les différentes propositions issues des ateliers précédents. Cette stratégie sera soumise aux élus du territoire pour confirmation et validation.

3. Comment s'est déroulé l'atelier n°5 ?

L'atelier organisé le 14 décembre 2021 a réuni 39 personnes, dont 49 % d'habitants, 18 % d'agents et 13 % d'élus.

En première partie de cet atelier, COMMUN accord a rappelé les étapes antérieures et les résultats obtenus pour chaque atelier.

Chaque participant a ensuite été invité à s'exprimer sur le choix d'un scénario préférentiel par bassin à risques. À l'aide d'une feuille de notation.

Une synthèse des contributions a ensuite été réalisée à la fin de la séance.

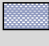
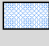
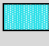







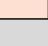
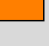
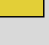
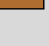









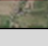
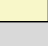
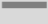
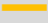




Vous trouverez ci-dessous le compte-rendu des travaux de ce cinquième atelier, ainsi que les documents présentés par l'équipe de maîtrise d'œuvre pour le vote.

4. Compte-rendu des travaux de groupe

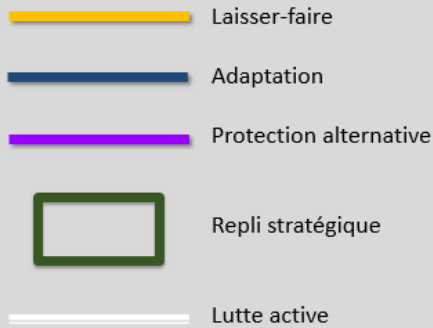
N. B : Il s'agit du compte-rendu des conclusions de la phase de travail de groupe, en seconde partie du présent atelier.

Ce compte-rendu rapporte donc, de la manière la plus exhaustive possible, les éléments exprimés par les participants.

Légende :

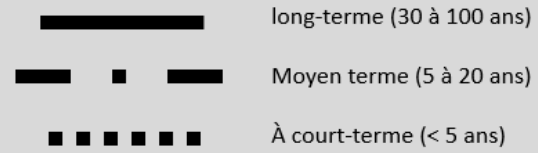
Aléas		Enjeux							
<p>Inondation</p> <p> Aléa fort (>1m sous le niveau marin de référence - NMR)</p> <p> Aléa moyen (0 à 1 m sous le NMR)</p> <p> Aléa lié au changement climatique (sous le NMR à horizon 2100)</p> <p>Erosion</p> <p> Zone d'érosion à horizon 2100</p>		<p>Equipements</p> <p> Equipement public technique (équipement pour eau, assainissement, énergie, etc.)</p> <p> Zone de service (équipement sportif / loisir, enseignement, administratif, santé, etc.)</p> <p> Espace vert – Parc et jardin</p> <p> Poste de secours SNSM</p> <p> STEP</p>				<p>Type d'habitat</p> <p> Habitat dense</p> <p> Habitat moyennement dense</p> <p> Habitat diffus ou isolé</p>		<p>Activités</p> <p> Zones d'activité touristique (gîte, hôtel, camping, restaurant, etc.)</p> <p> Terrains de loisirs (caravanning, cabanon)</p> <p> Zone industrielle et artisanale (activité tertiaire, activité économique, zone commerciale, carrière, etc.)</p> <p> Élément patrimonial</p> <p> Zone de mouillage</p> <p> Centre nautique</p> <p> Entreprises</p> <p> Café</p> <p> Camping</p> <p> Discothèque</p> <p> Gîte, hôtel, restaurant</p> <p> Chambres d'hôtes</p> <p> Maison de la digue</p>	
<p>Repli stratégique</p> <p>Zones pouvant accueillir un repli (selon le SCoT Pays de Brest de novembre 2019)</p> <p> Agglomérations (peuvent être densifiées et étendues)</p> <p> Villages (peuvent uniquement être densifiés / règle du SCoT)</p> <p> Secteurs déjà urbanisés (peuvent uniquement être densifiés / loi ELAN – loi littoral)</p>		<p>Agriculture</p> <p> Zone agricole</p> <p> Bâti agricole</p>		<p>Trait de côte & zone naturelle</p> <p> Ouvrage côtier</p> <p> Côte meuble</p> <p> Côte rocheuse</p> <p> Zone naturelle (zone humide, cours d'eau, estran, plage, forêt, etc.)</p>		<p>Communication</p> <p> Axe de communications (route, chemin, sentier)</p> <p> Ligne électrique HT</p>			

Modes de gestion

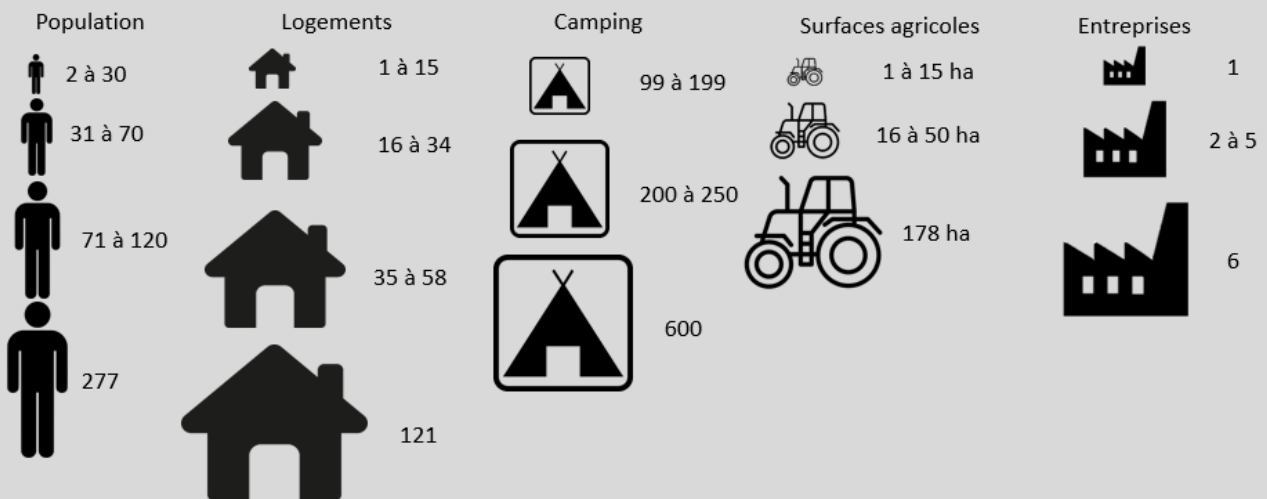


Temporalité

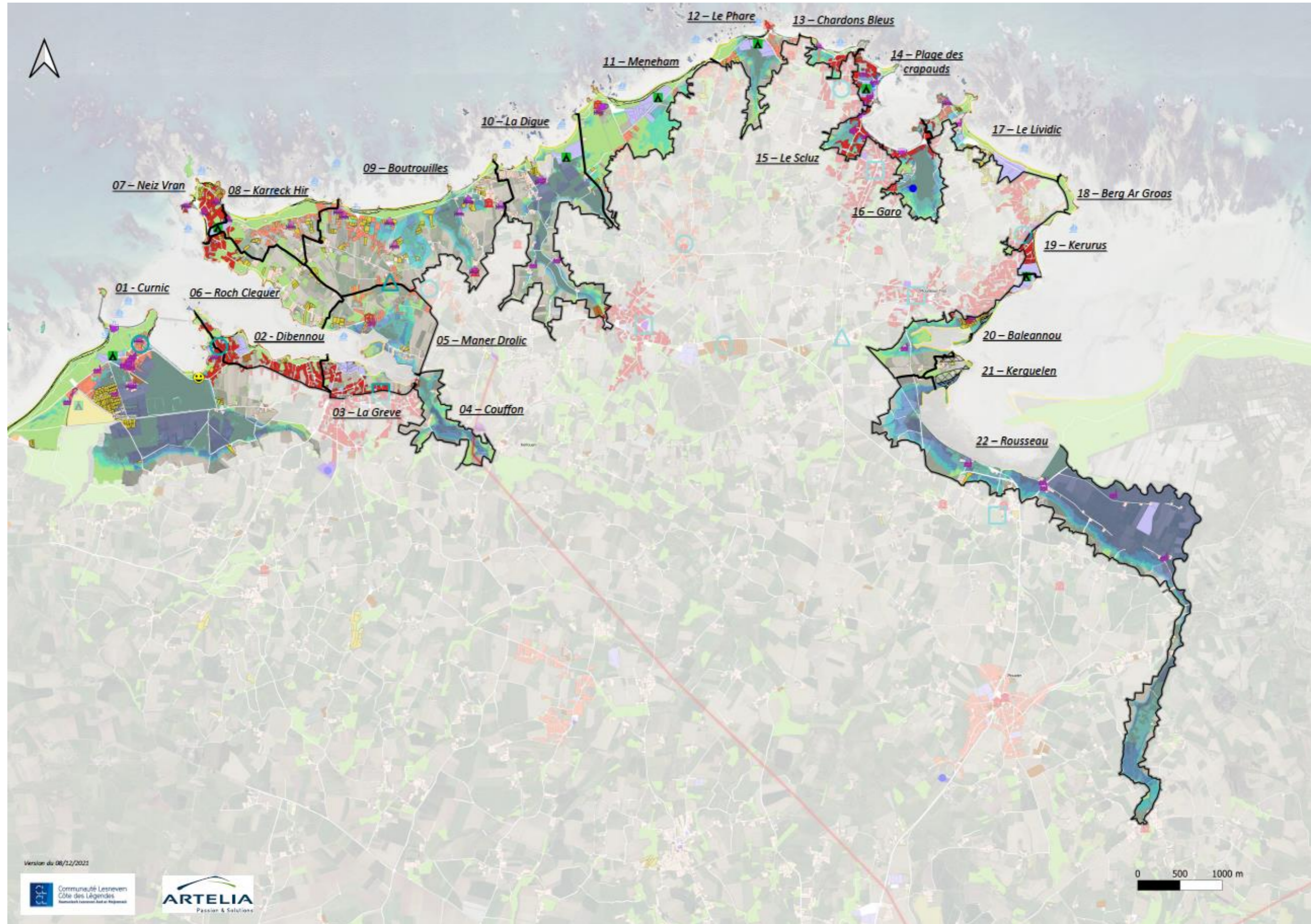
Appliqué à chaque mode de gestion



Enjeux exposés



Plan général des 22 bassins à risques

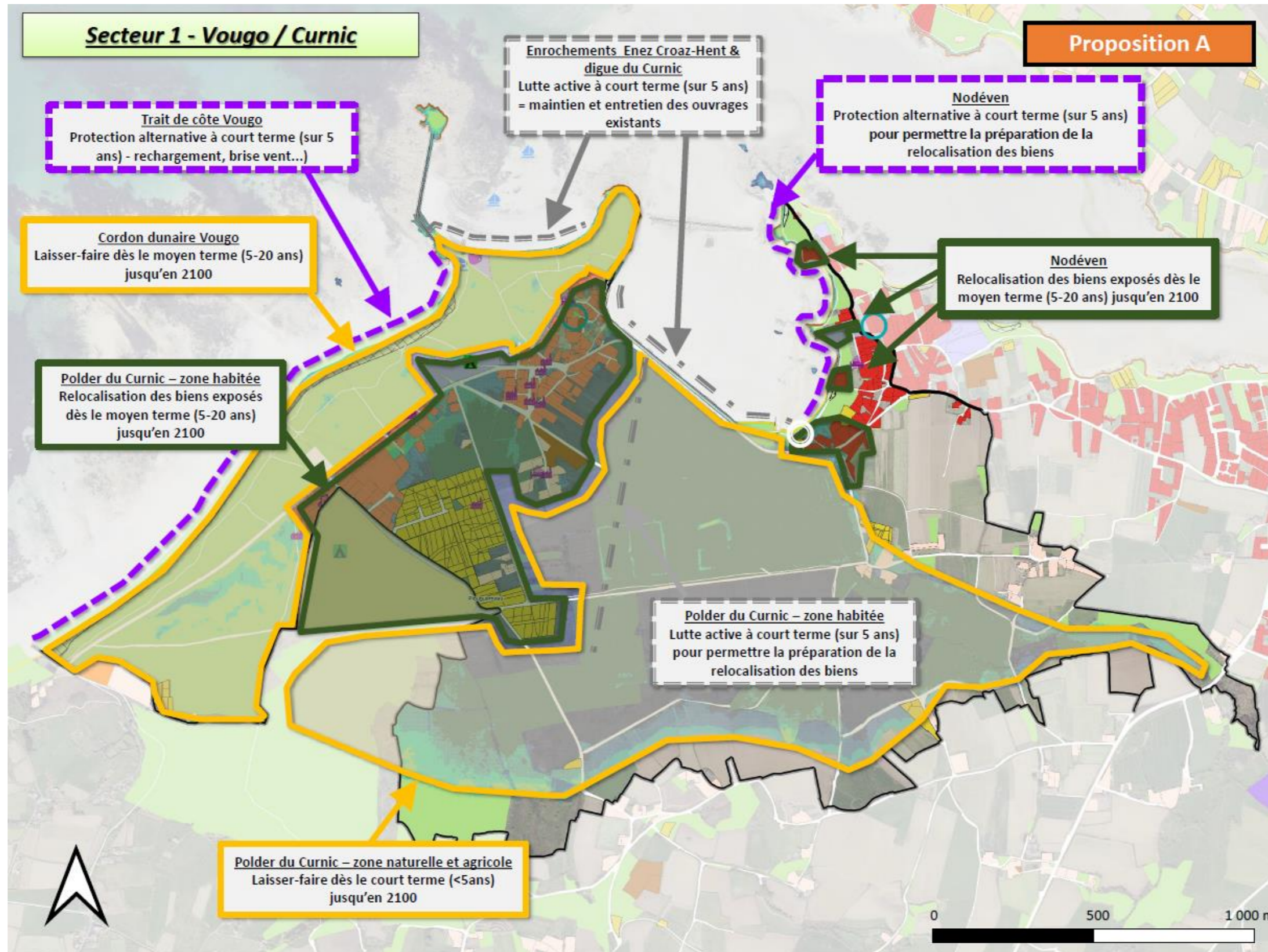


// Secteur n°1 : « Vougo / Curnic »

Vos remarques et vos questions

Quelle faisabilité de la relocalisation des habitations à moyen terme ? → Réponse : La faisabilité technique, financière et juridique a été étudiée pour l'ensemble des scénarios. Elle fait partie des critères présentés dans un tableau de comparaison entre les différentes propositions (analyse multicritères). Ce tableau sera présenté dans le rapport de l'étude. La relocalisation des biens de cette zone est à prévoir et à réaliser sur les 100 prochaines années.

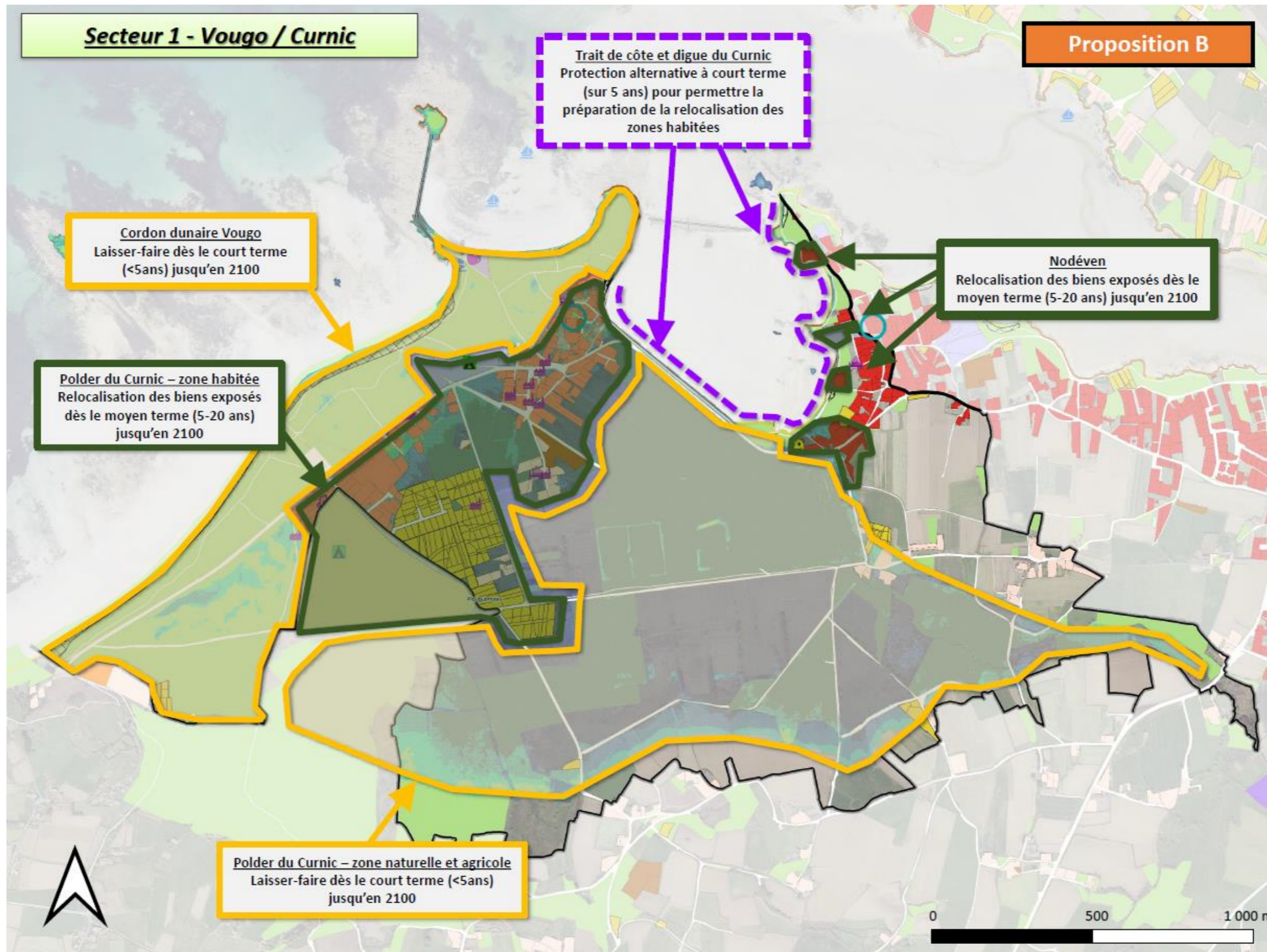
Nombre de voix	Proposition A	Proposition B	Proposition C
	12	6	9



Quelle faisabilité de la relocalisation des habitations à moyen terme ? → Réponse : cf. commentaire précédent

// Secteur n°1 : « Vougo / Curnic »

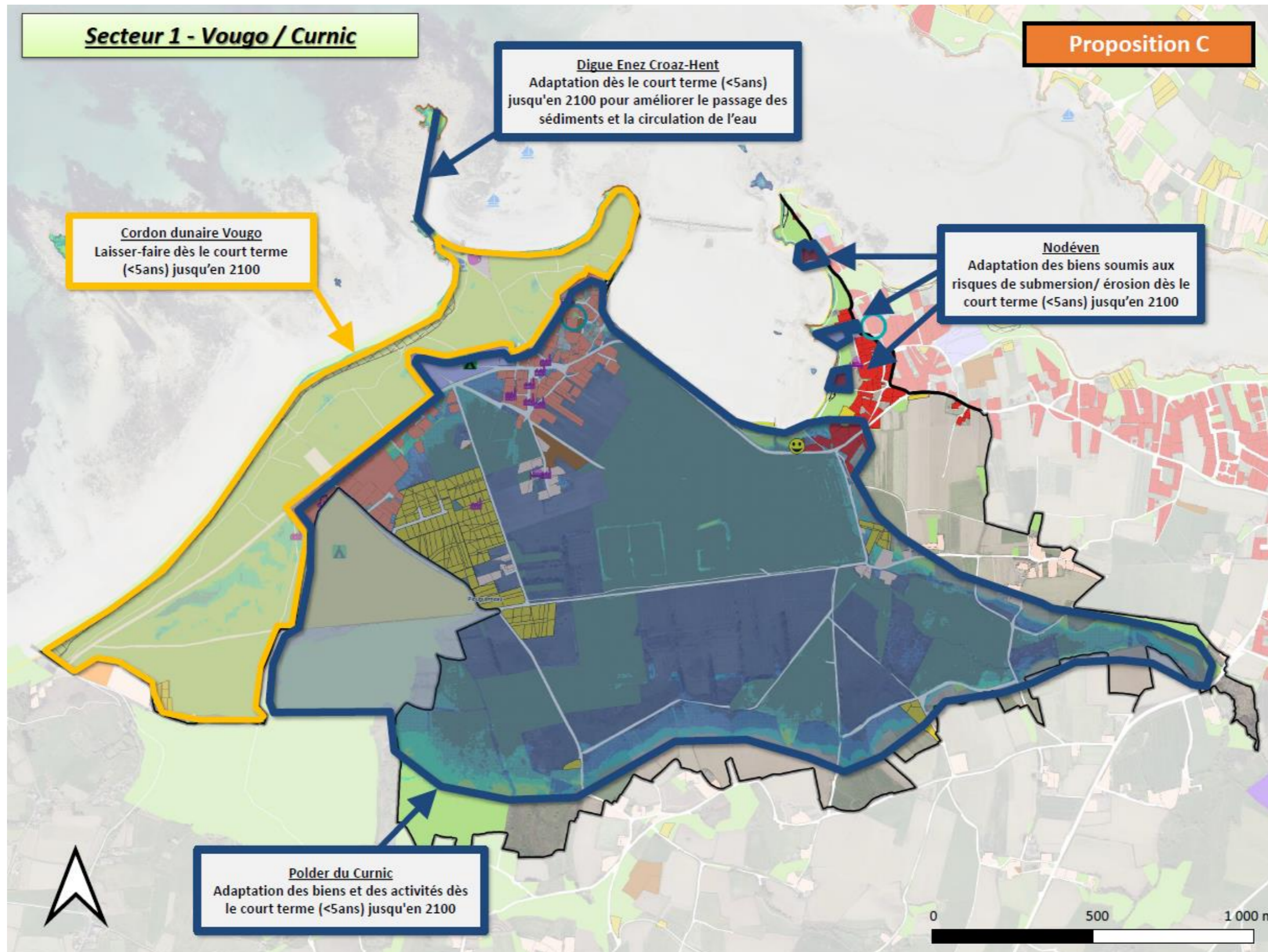
Nombre de voix	Proposition A	Proposition B	Proposition C
	12	6	9



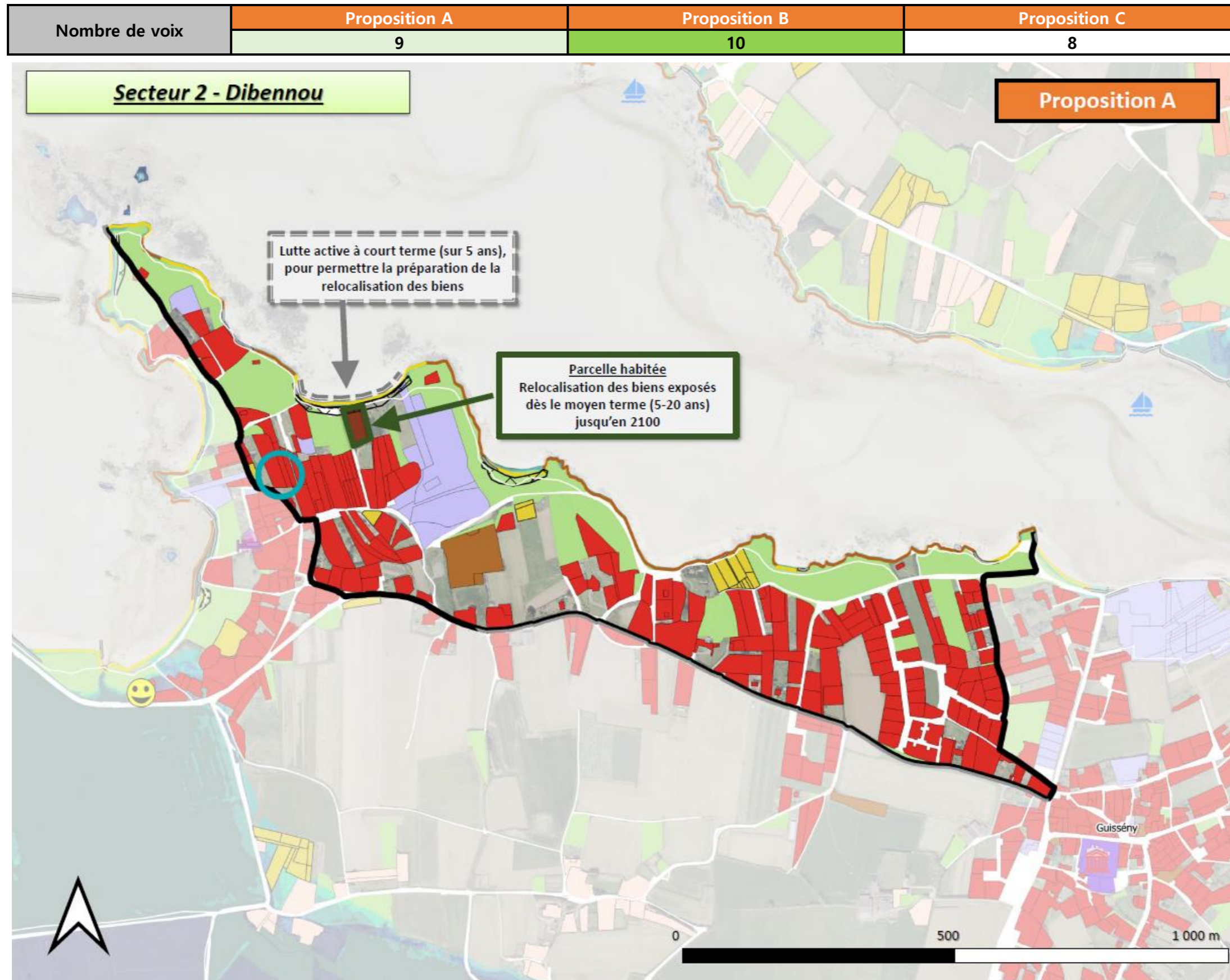
L'adaptation du bâti n'empêche pas l'entretien des ouvrages ! → Réponse : En effet l'entretien des ouvrages pourrait être judicieuse. Cependant, elle ne fait pas partie des scénarios co-construit par les participants des années précédentes.

// Secteur n°1 : « Vougo / Curnic »

Nombre de voix	Proposition A	Proposition B	Proposition C
	12	6	9

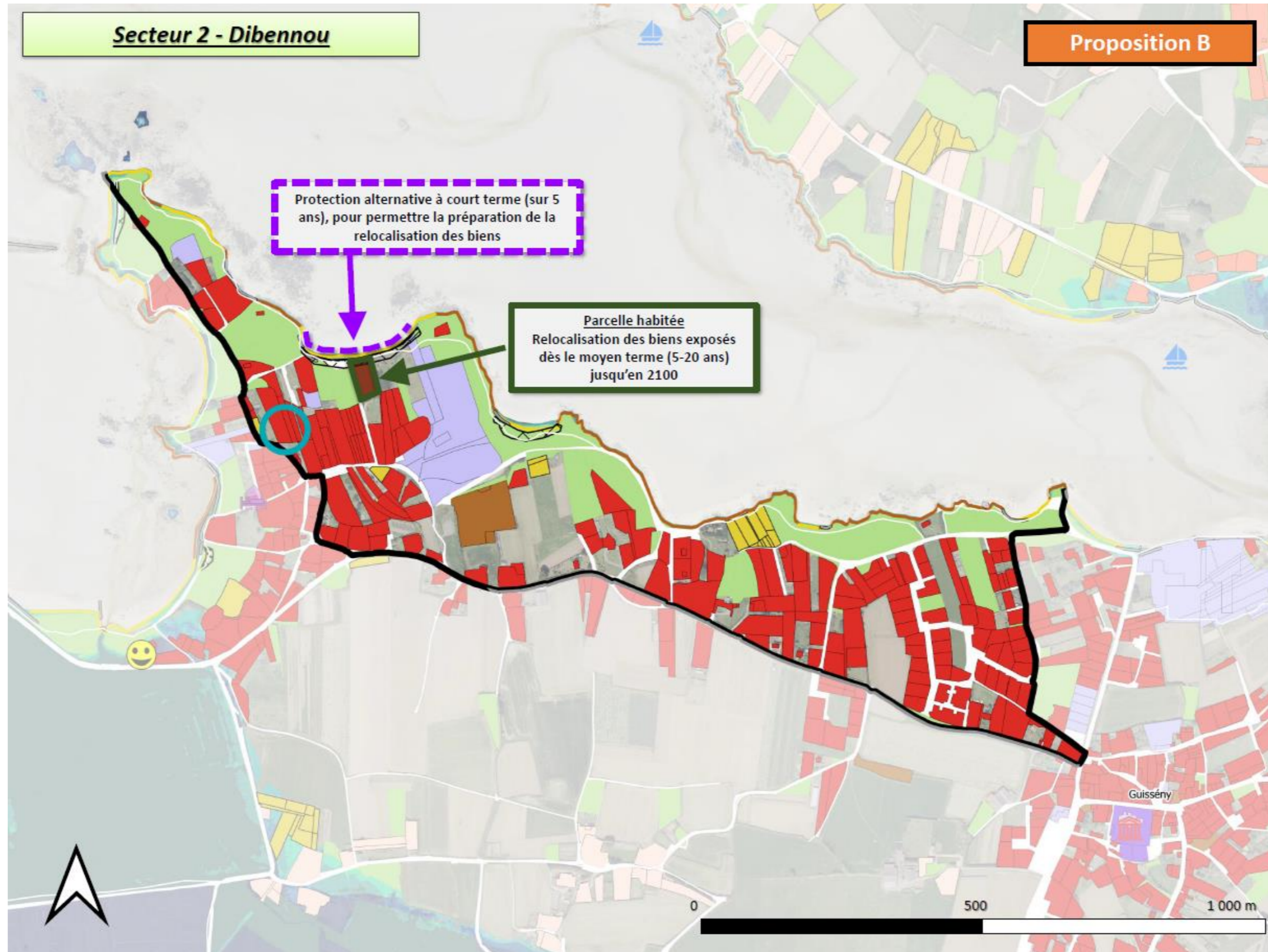


// Secteur n°2 : « Dibennou »



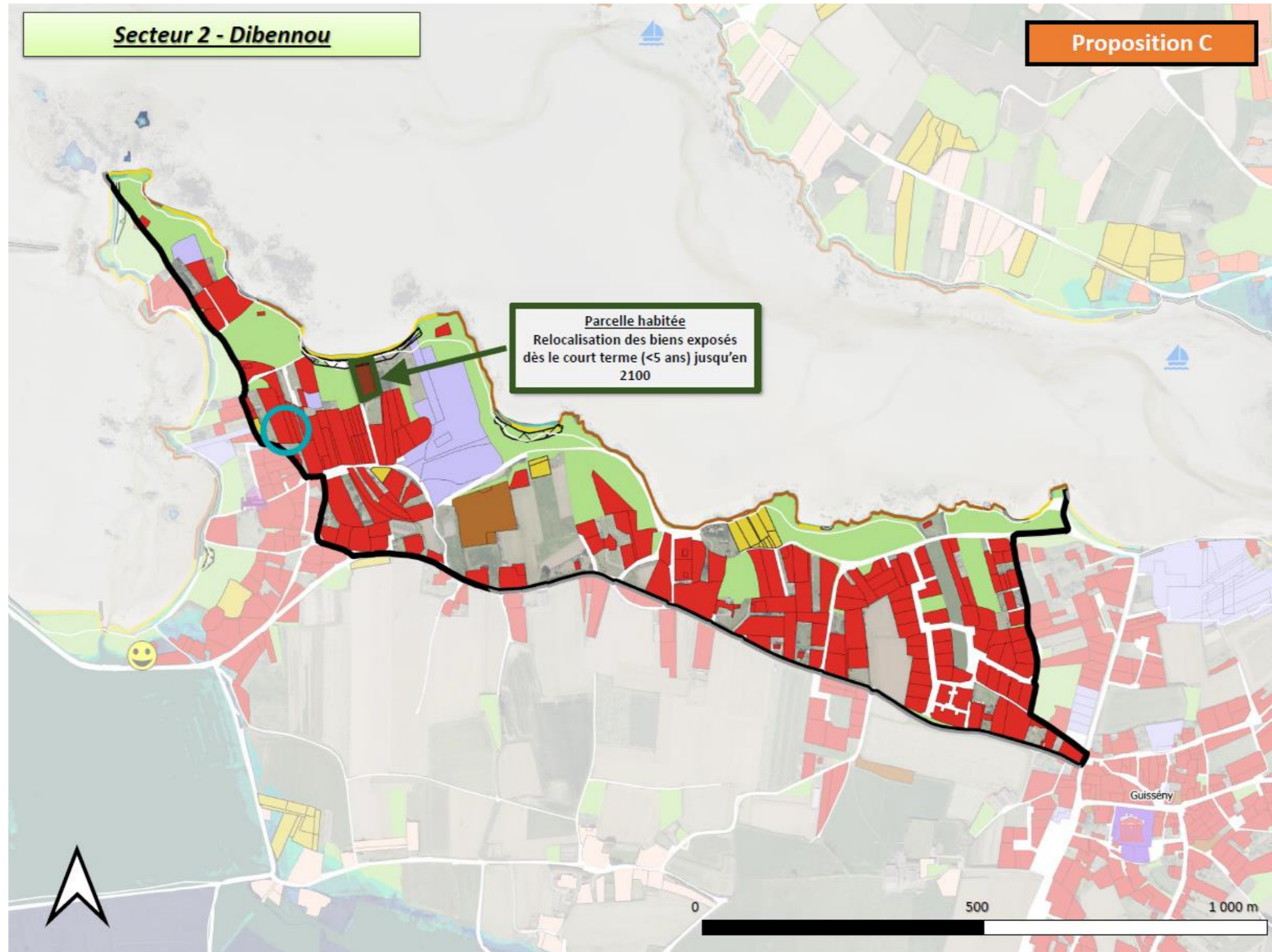
// Secteur n°2 : « Dibennou »

Nombre de voix	Proposition A	Proposition B	Proposition C
	9	10	8

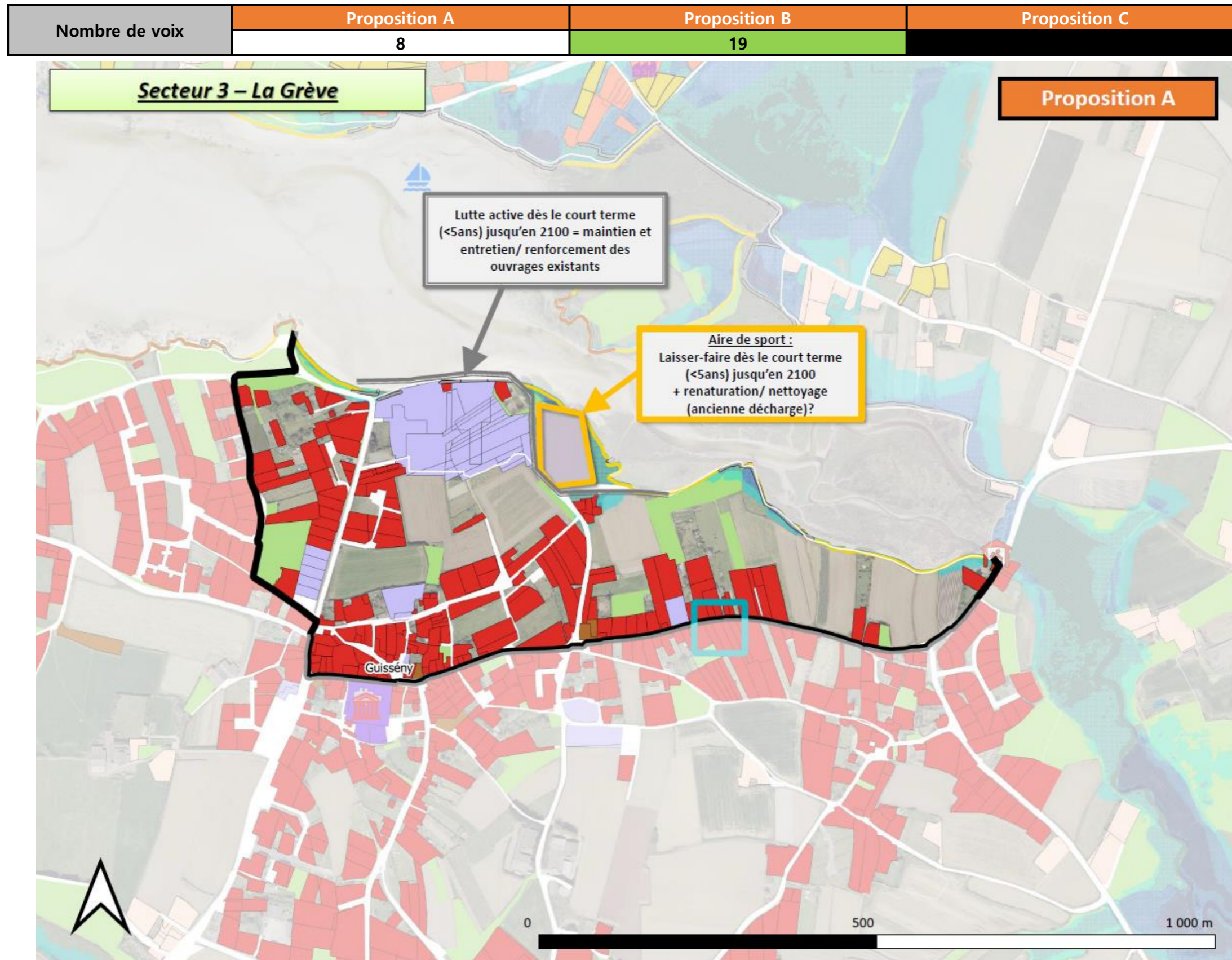


// Secteur n°2 : « Dibennou »

Nombre de voix	Proposition A	Proposition B	Proposition C
	9	10	8



// Secteur n°3 : « La Grève »

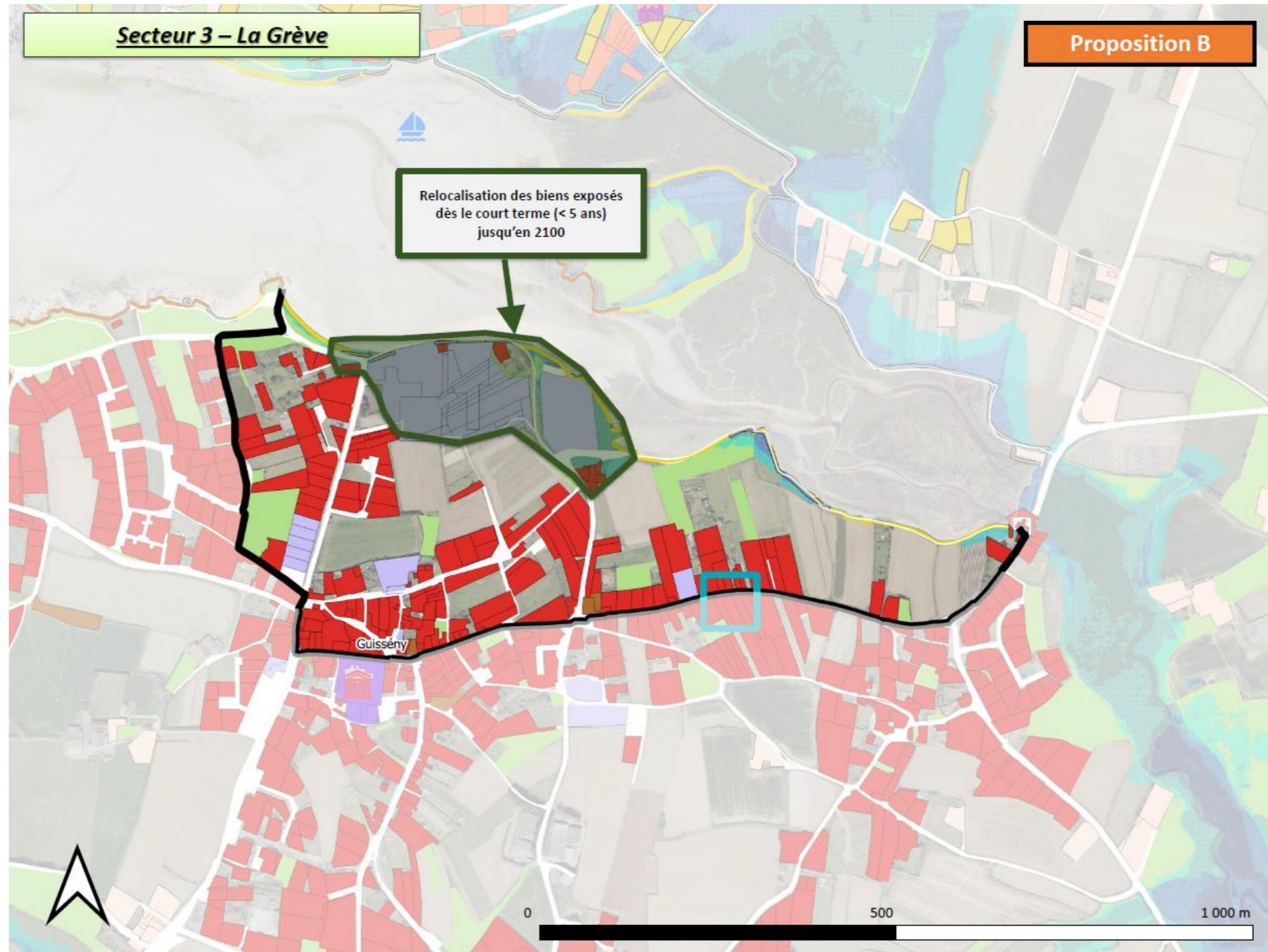


[Vos remarques et vos questions](#)

C'est enfin l'occasion de construire un collège décent pour accueillir les élèves.

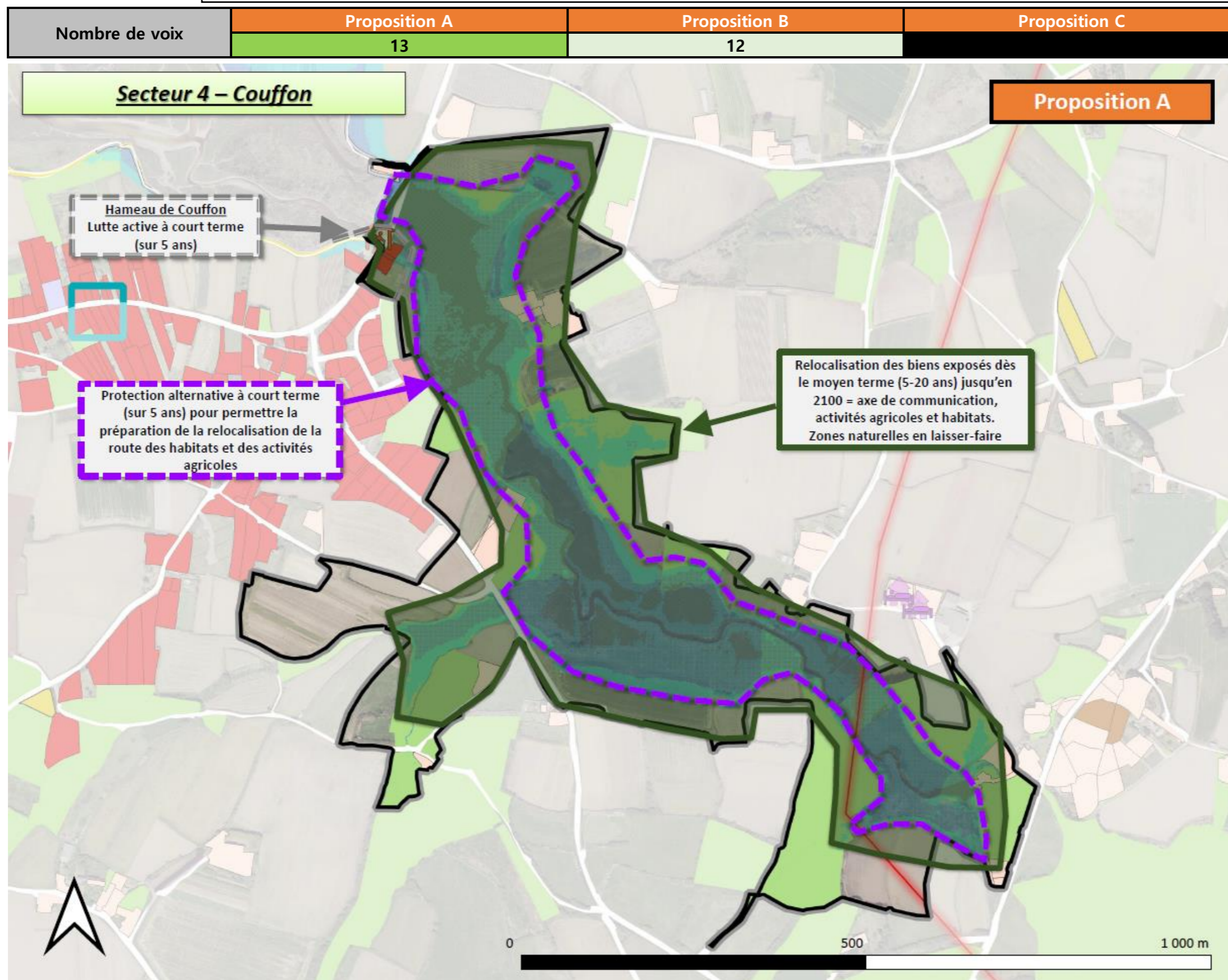
// Secteur n°3 : « La Grève »

Nombre de voix	Proposition A	Proposition B	Proposition C
	8	19	



Est-il faisable de relocaliser les terres agricoles ? Quels sont les stocks mobilisables ? → Réponse : comme expliqué précédemment, la faisabilité des relocalisations est et sera étudiée. La difficulté aujourd'hui vient principalement du fait qu'il n'y pas encore de véritable « guide », cadrage réglementaire/ financier pour la mise en place d'une relocalisation. Néanmoins, c'est un des sujets de demain et un des intérêts de cette étude est justement d'anticiper déjà cette problématique future. Effectivement, un des biais du repli stratégique est de trouver l'espace disponible, que ce soit d'un point de vue réglementaire ou de surface, pour la relocalisation des biens et des activités en question. Cela est d'autant plus vrai dans le cas des activités agricoles pour lesquelles les surfaces sont importantes. Dans le cadre de l'étude, il est prévu le fléchage de ces zones de relocalisation au travers de la traduction de la réglementation actuelle (notamment du SCOT, loi littoral, loi résilience climat), l'identification de secteurs dans le plan d'actions et/ou la définition de zonage dans le PLUi.

// Secteur n°4 : « Couffon »

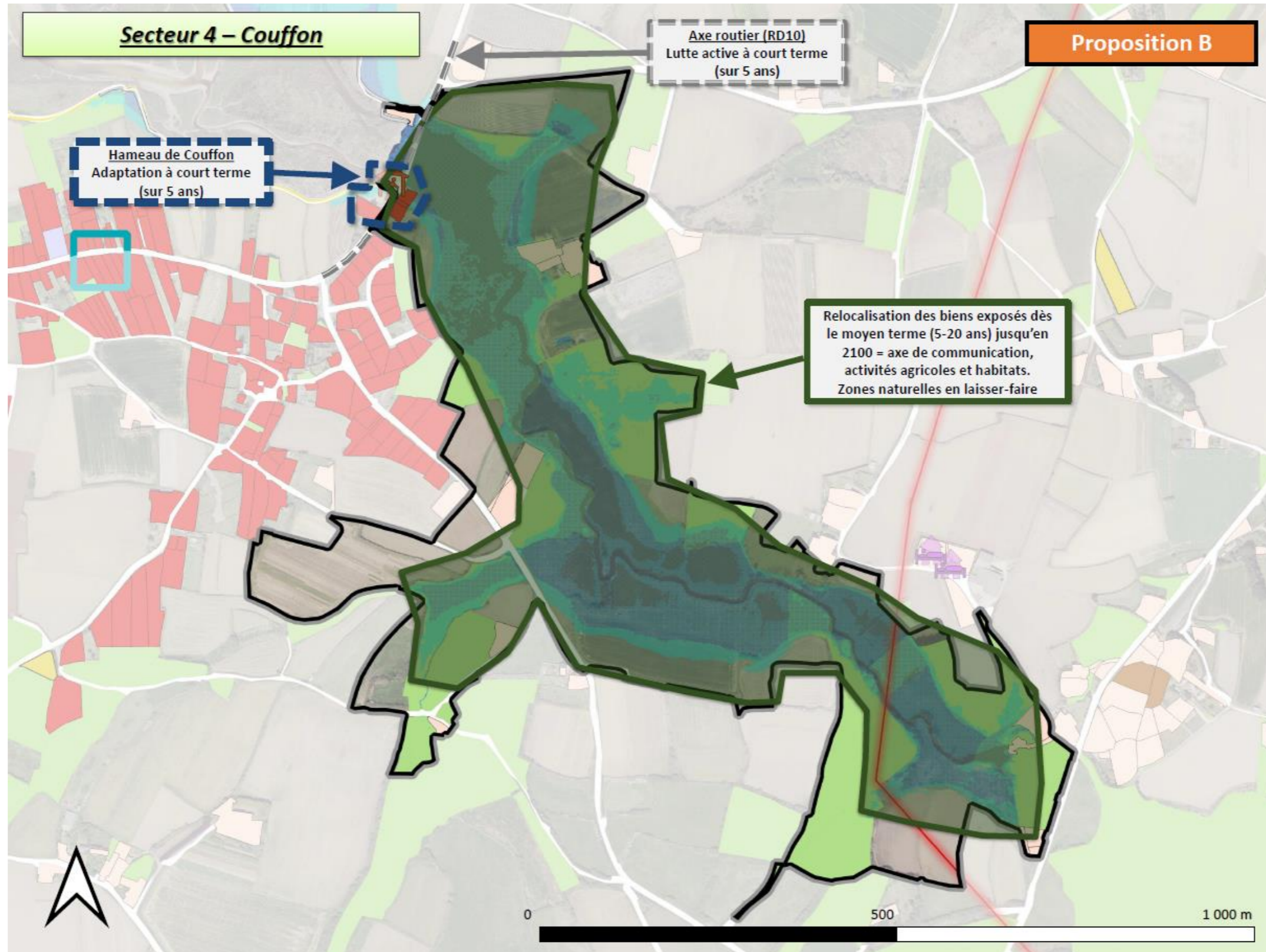


Vos remarques et vos questions

Adaptation des axes de communication plutôt que lutte active du fait de l'élévation prévisible du niveau d'eau et de l'érosion → Réponse : Dans ce scénario, la lutte active pour maintenir la route n'est prévue que sur le court terme (5 ans). Après, il est prévu la « relocalisation » de cette dernière. Ce scénario prend donc en quelque sorte compte de l'élévation du niveau de la mer, puisque que la stratégie s'adapte dans le temps par rapport aux risques de submersion croissants. Néanmoins, le choix d'une adaptation plutôt qu'une lutte active sur l'axe de communication pourrait être une solution cohérente, mais n'a pas été proposée dans les ateliers précédents.

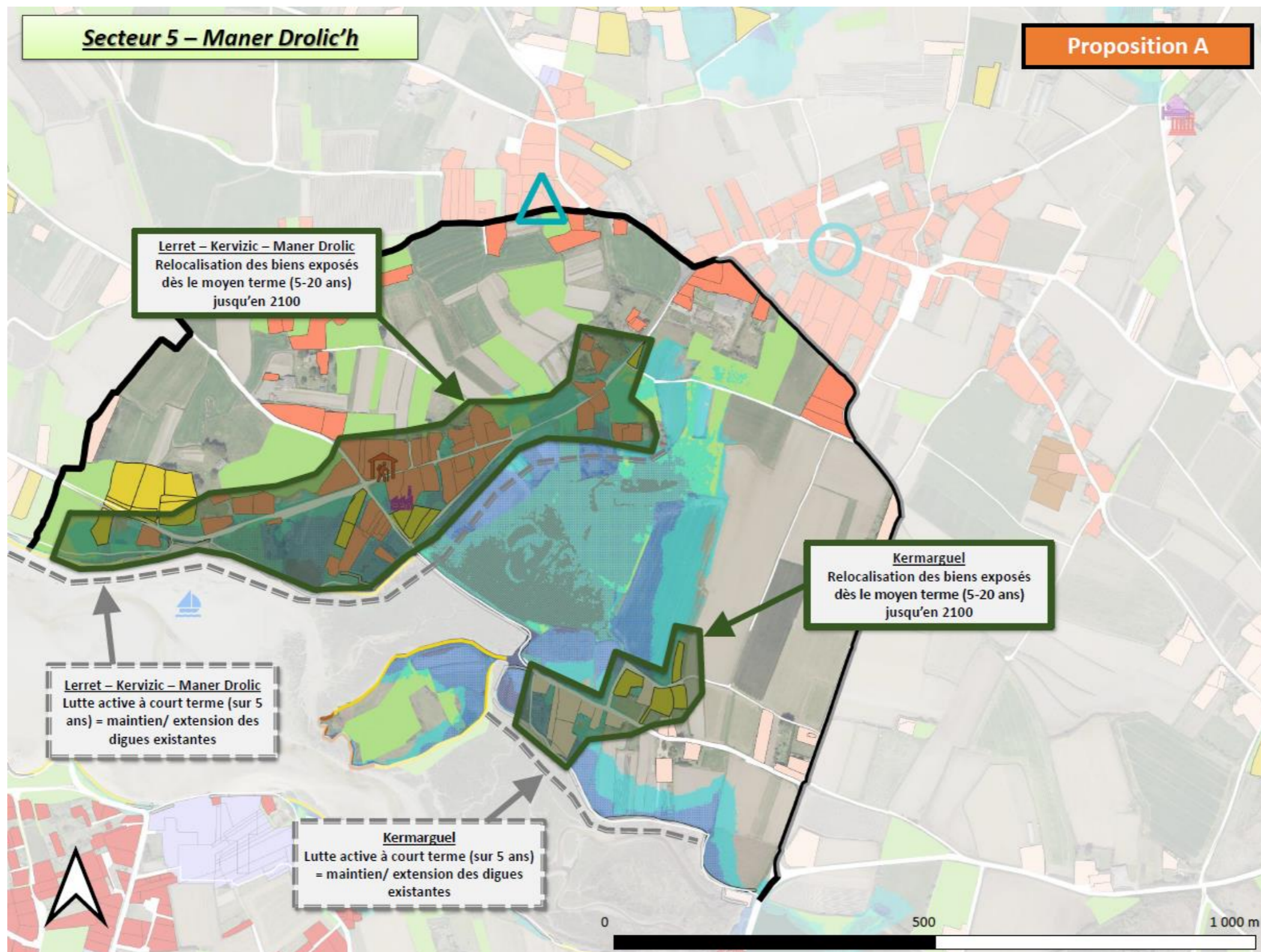
// Secteur n°4 : « Couffon »

Nombre de voix	Proposition A	Proposition B	Proposition C
	13	12	



// Secteur n°5 : « Maner Drolic'h »

Nombre de voix	Proposition A	Proposition B	Proposition C
	12	5	9

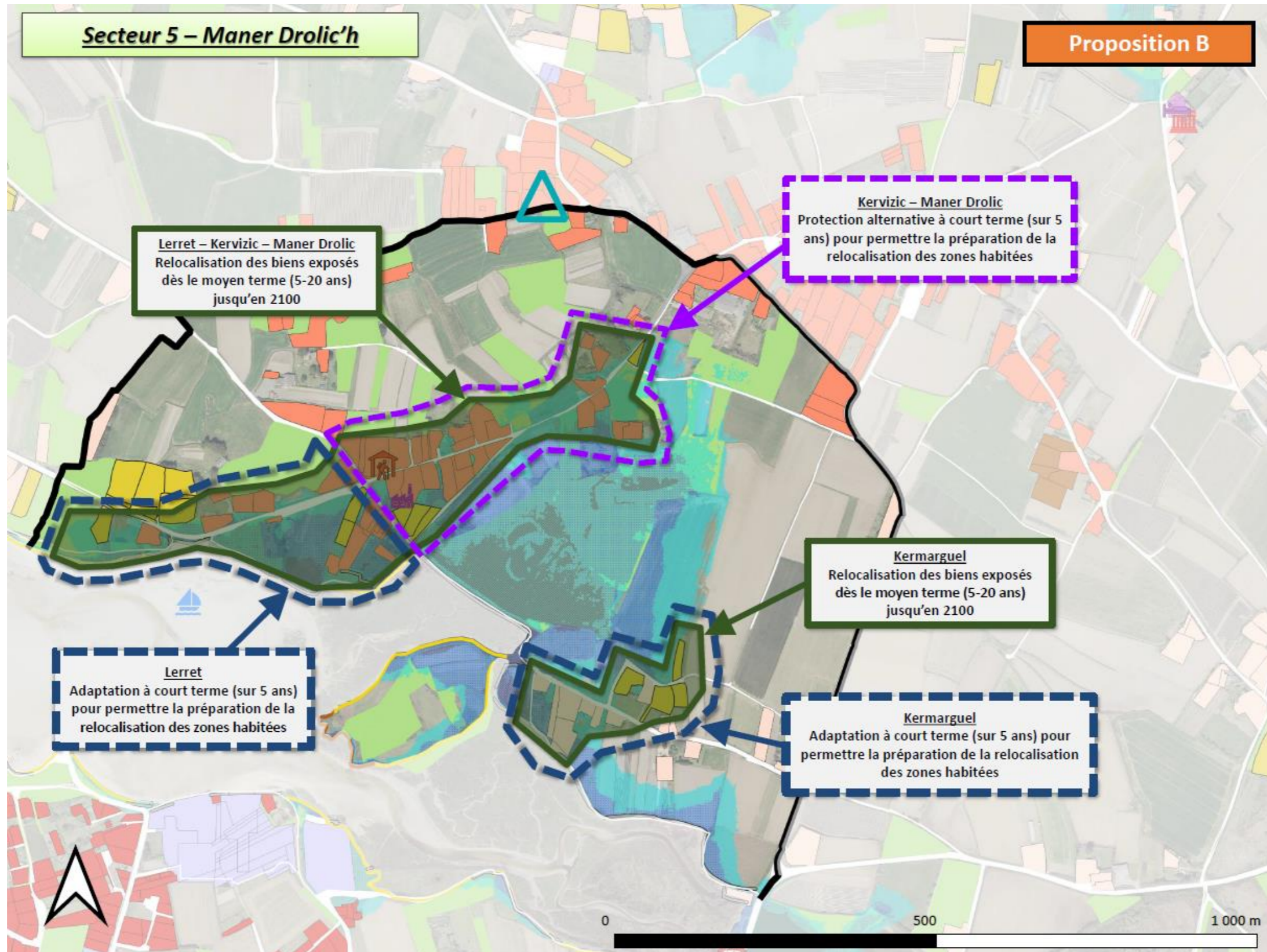


// Secteur n°5 : « Maner Drolic'h »

Vos remarques et vos questions

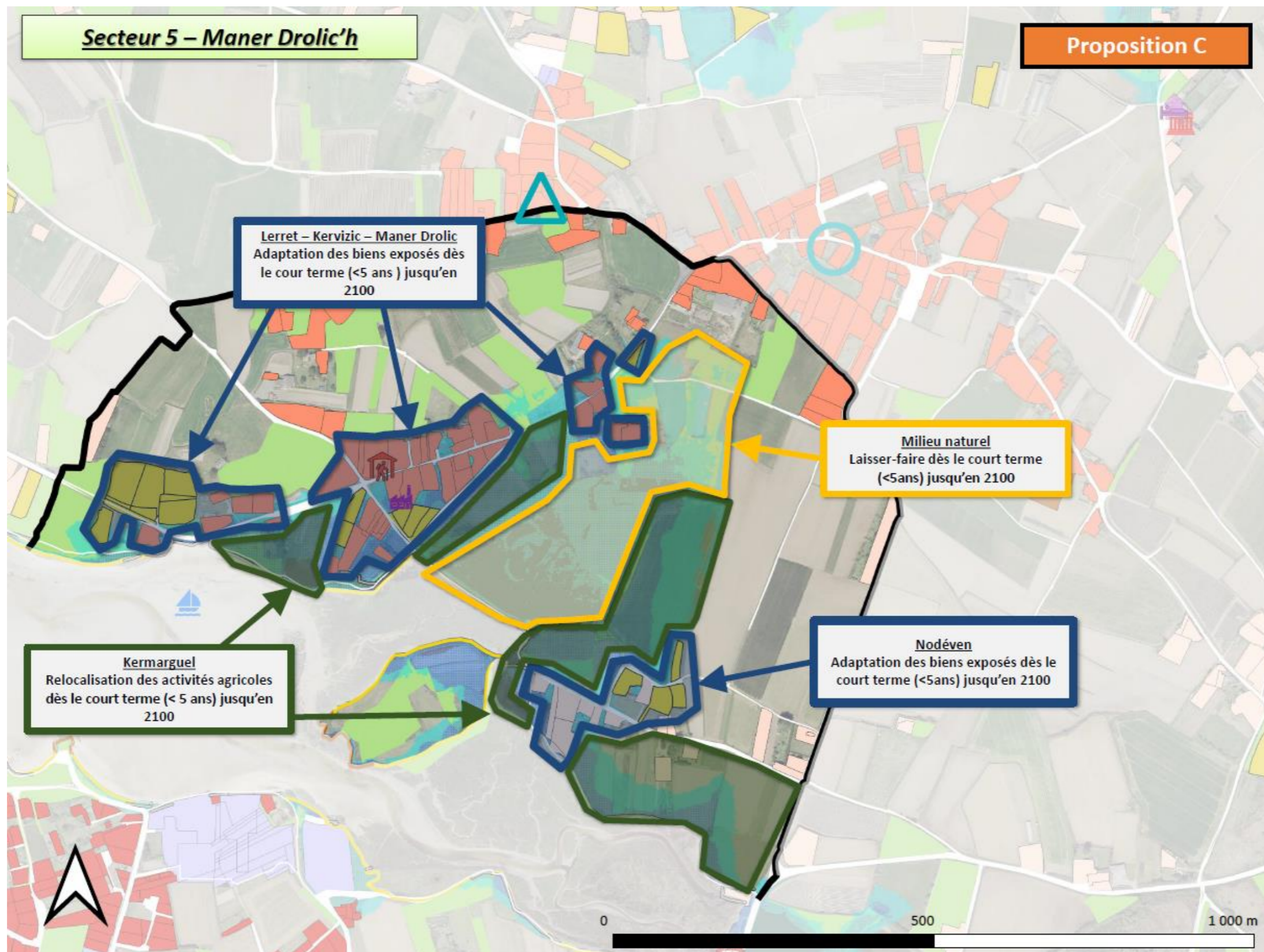
En quoi consisterait la protection alternative ici ? → Réponse : sur ce secteur, la protection alternative pourrait être (non exhaustif) de maintenir / de favoriser le développement de la zone de marais au-devant (zone tampon naturelle) et/ou la rehausse des digues en terre existantes.

Nombre de voix	Proposition A	Proposition B	Proposition C
	12	5	9



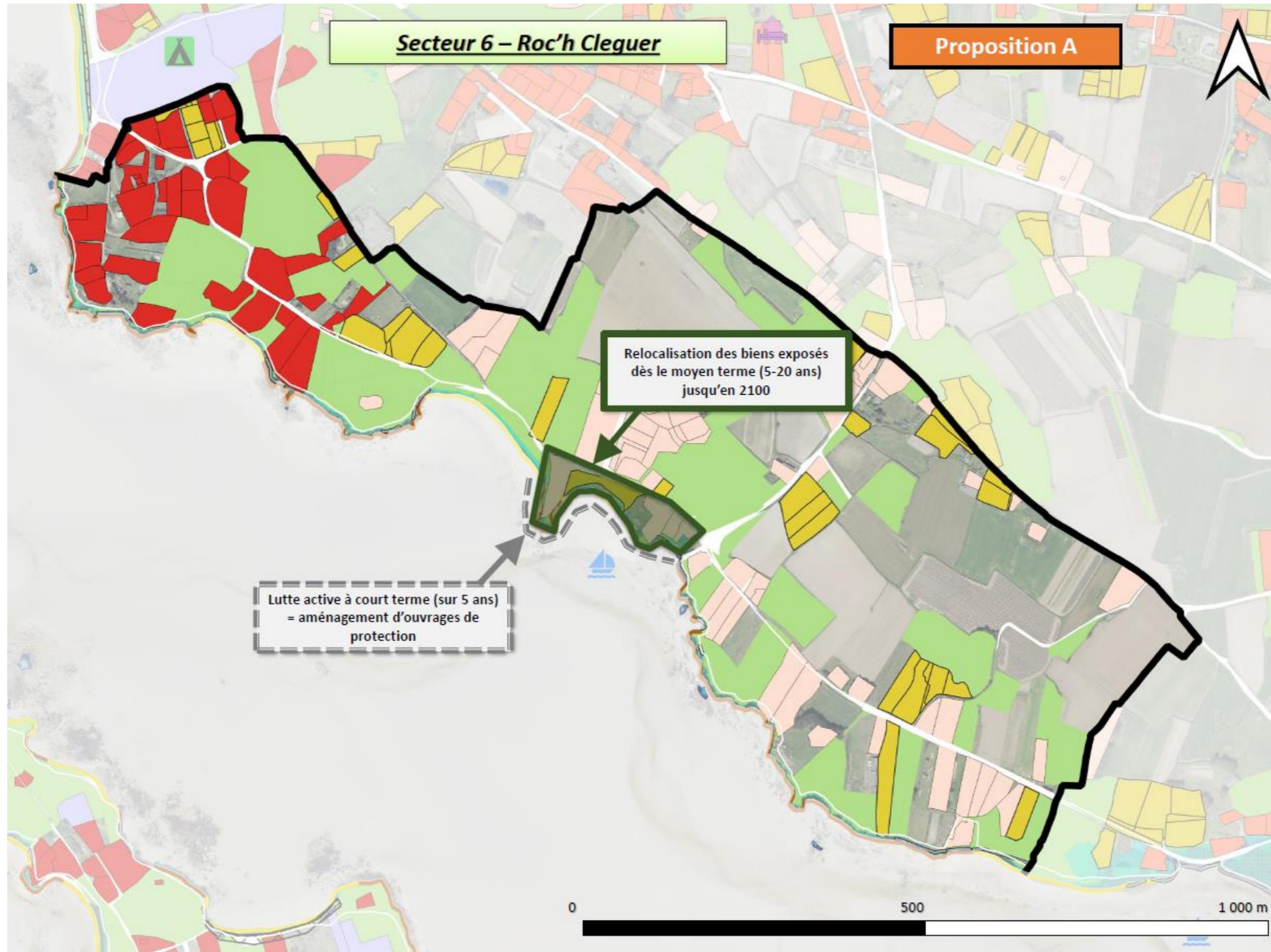
// Secteur n°5 : « Maner Drolic'h »

Nombre de voix	Proposition A	Proposition B	Proposition C
	12	5	9



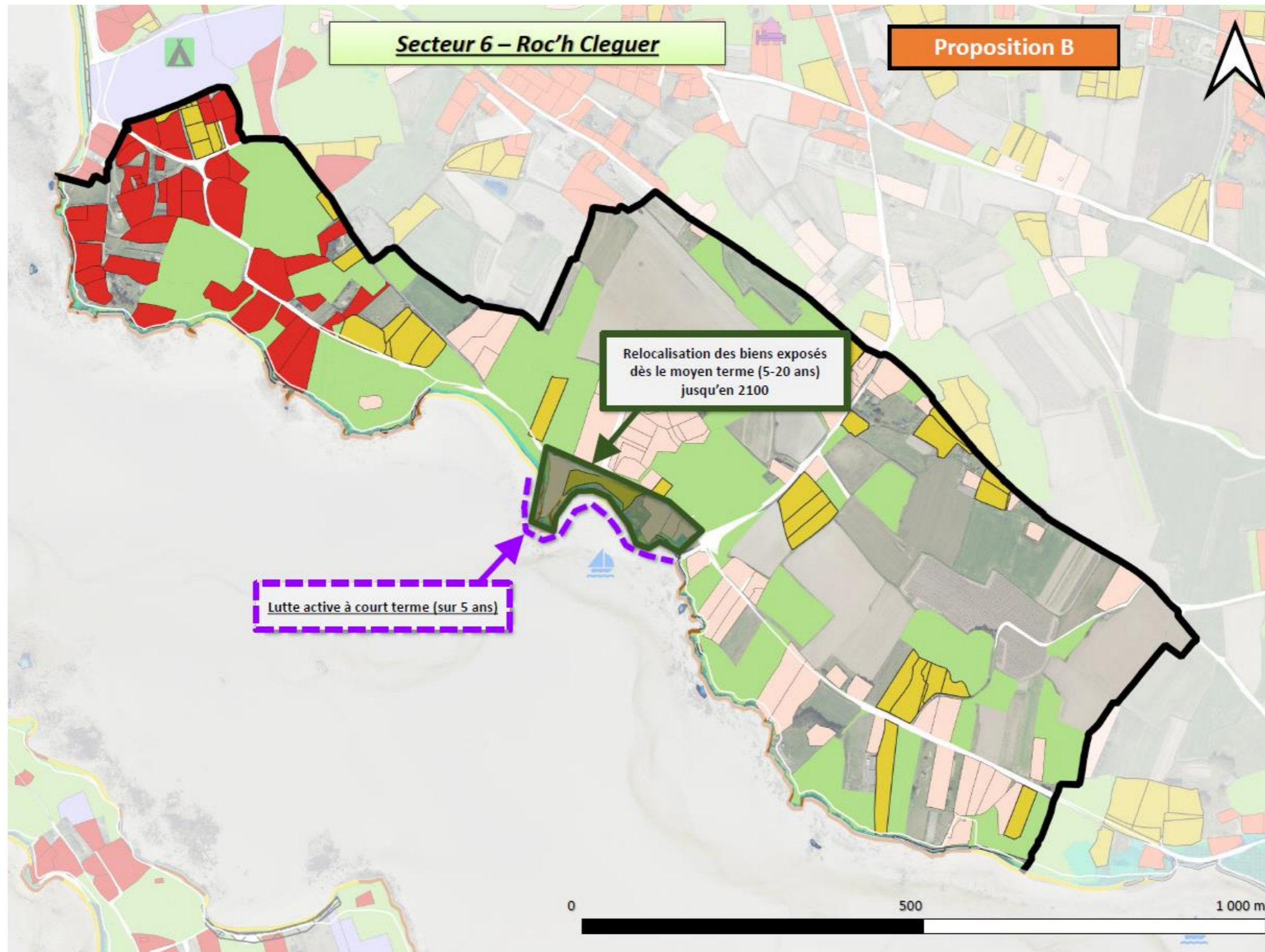
// Secteur n°6 : « Roc'h Cleguer »

Nombre de voix	Proposition A	Proposition B	Proposition C
	7	5	14



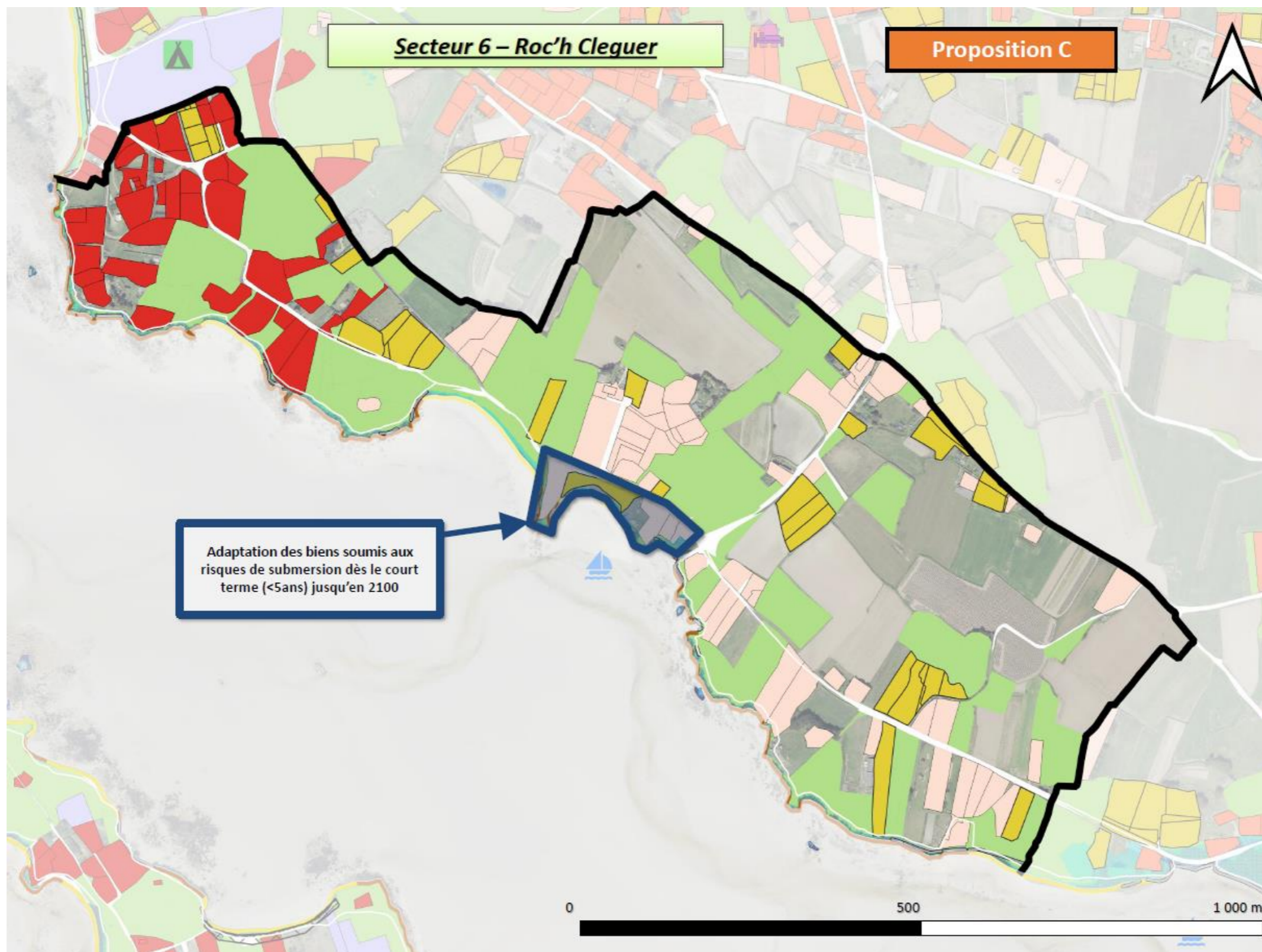
// Secteur n°6 : « Roc'h Cleguer »

Nombre de voix	Proposition A	Proposition B	Proposition C
	7	5	14



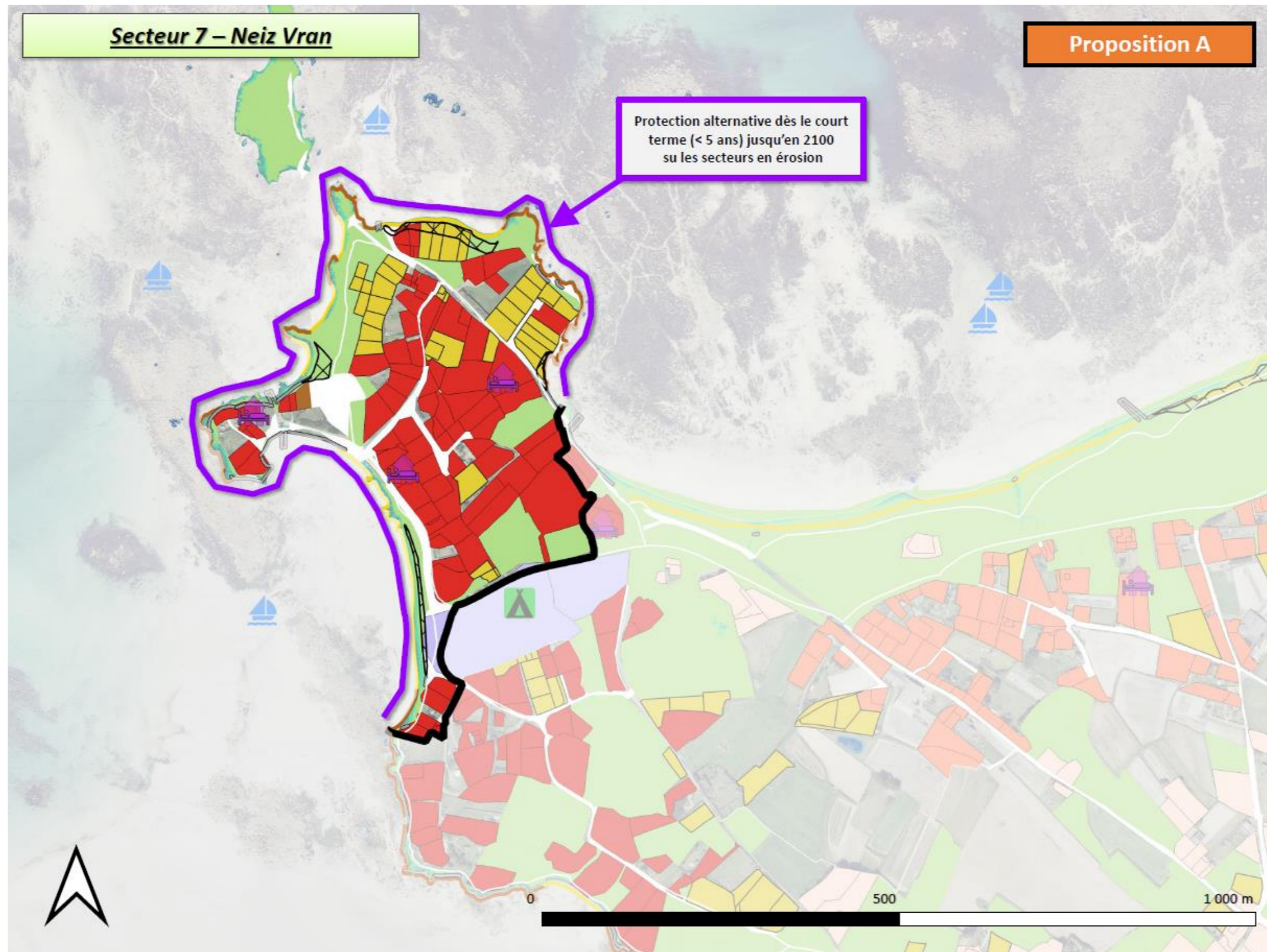
// Secteur n°6 : « Roc'h Cleguer »

Nombre de voix	Proposition A	Proposition B	Proposition C
	7	5	14



// Secteur n°7 : « Neiz Vran »

Nombre de voix	Proposition A	Proposition B	Proposition C
	17	10	

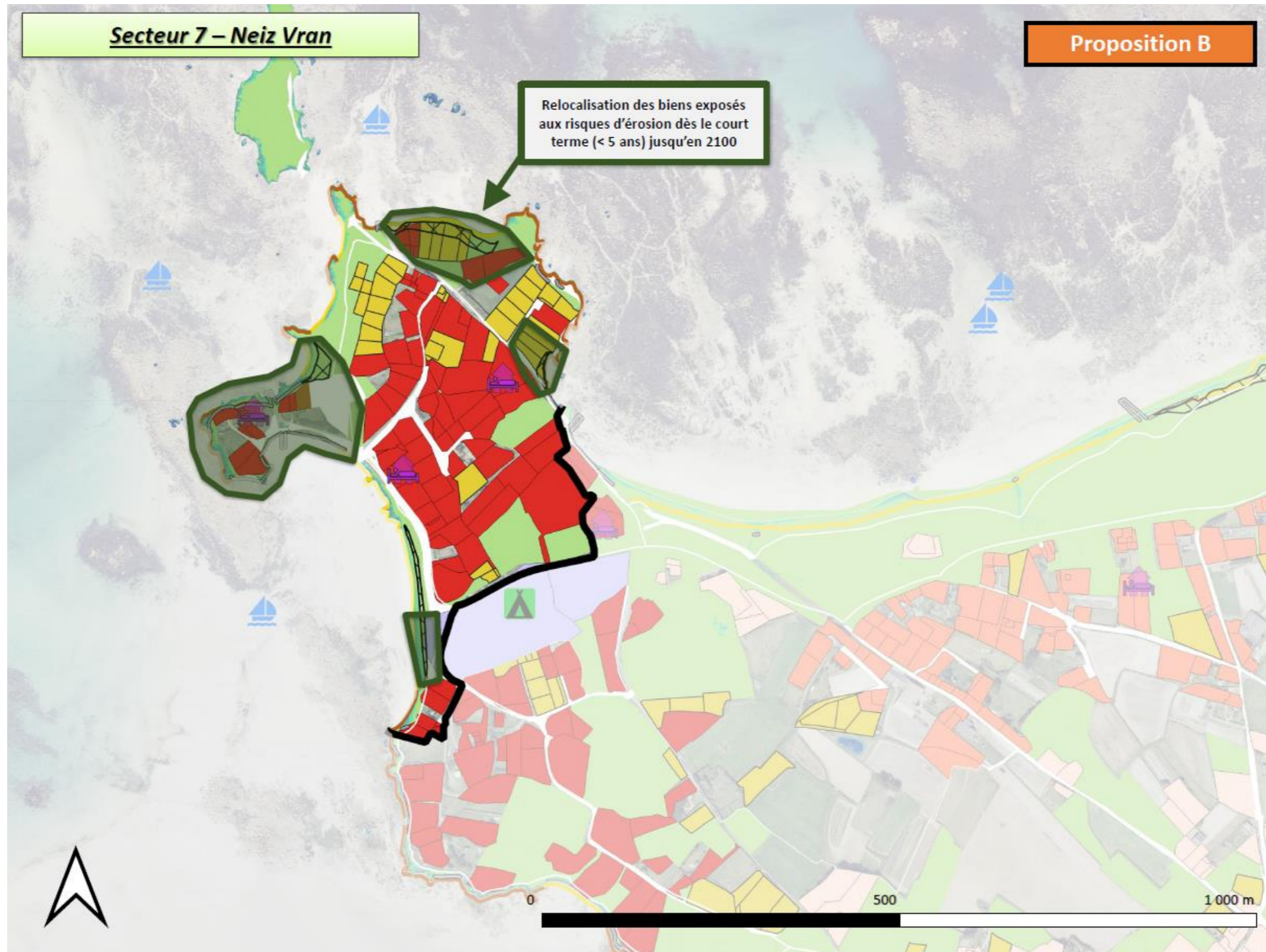


Vos remarques et vos questions

L'objectif de relocalisation n'empêche pas la protection alternative pour se donner du temps.
Relocaliser les biens plutôt sur du moyen terme à 2100.

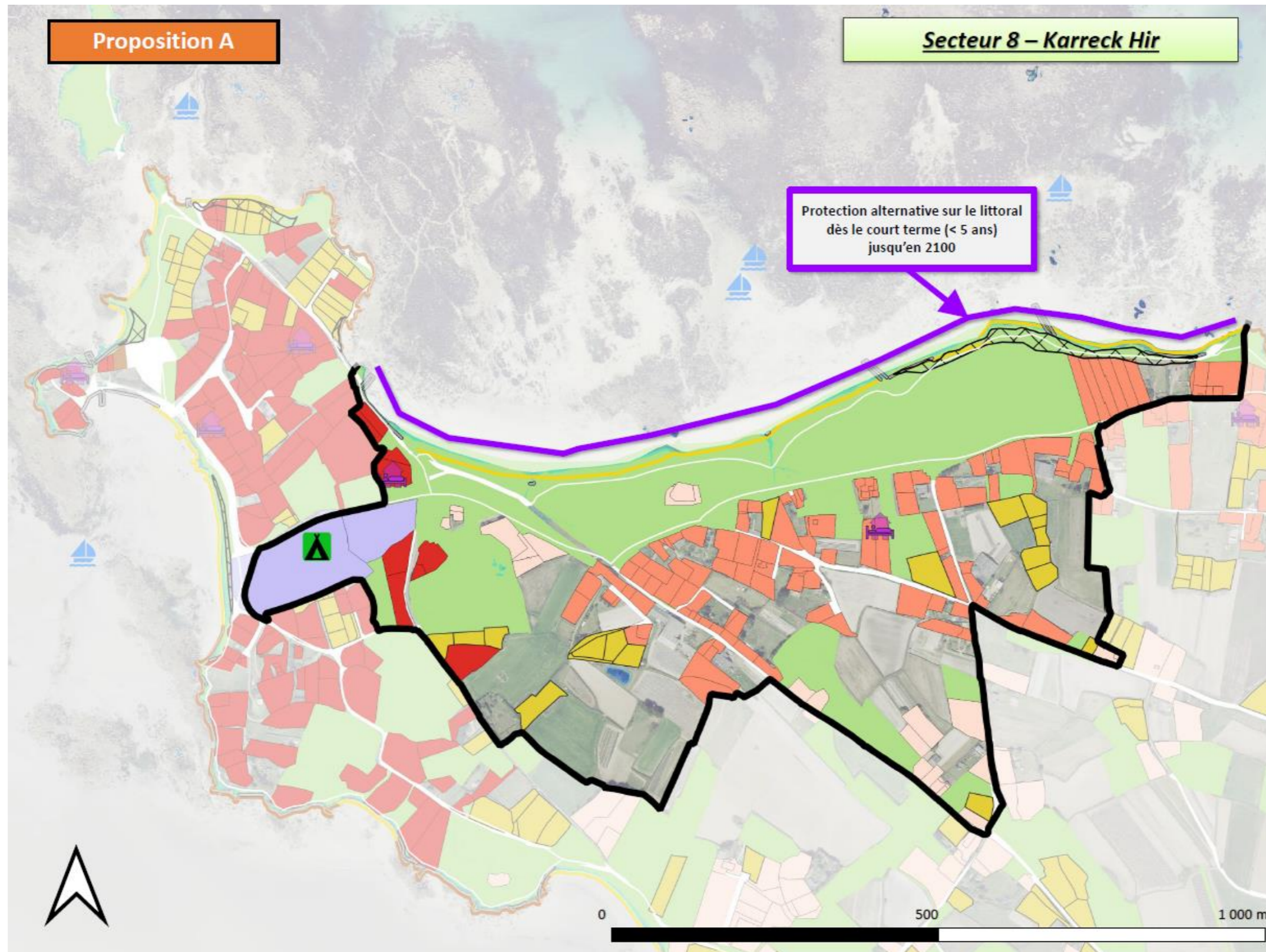
// Secteur n°7 : « Neiz Vran »

Nombre de voix	Proposition A	Proposition B	Proposition C
	17	10	



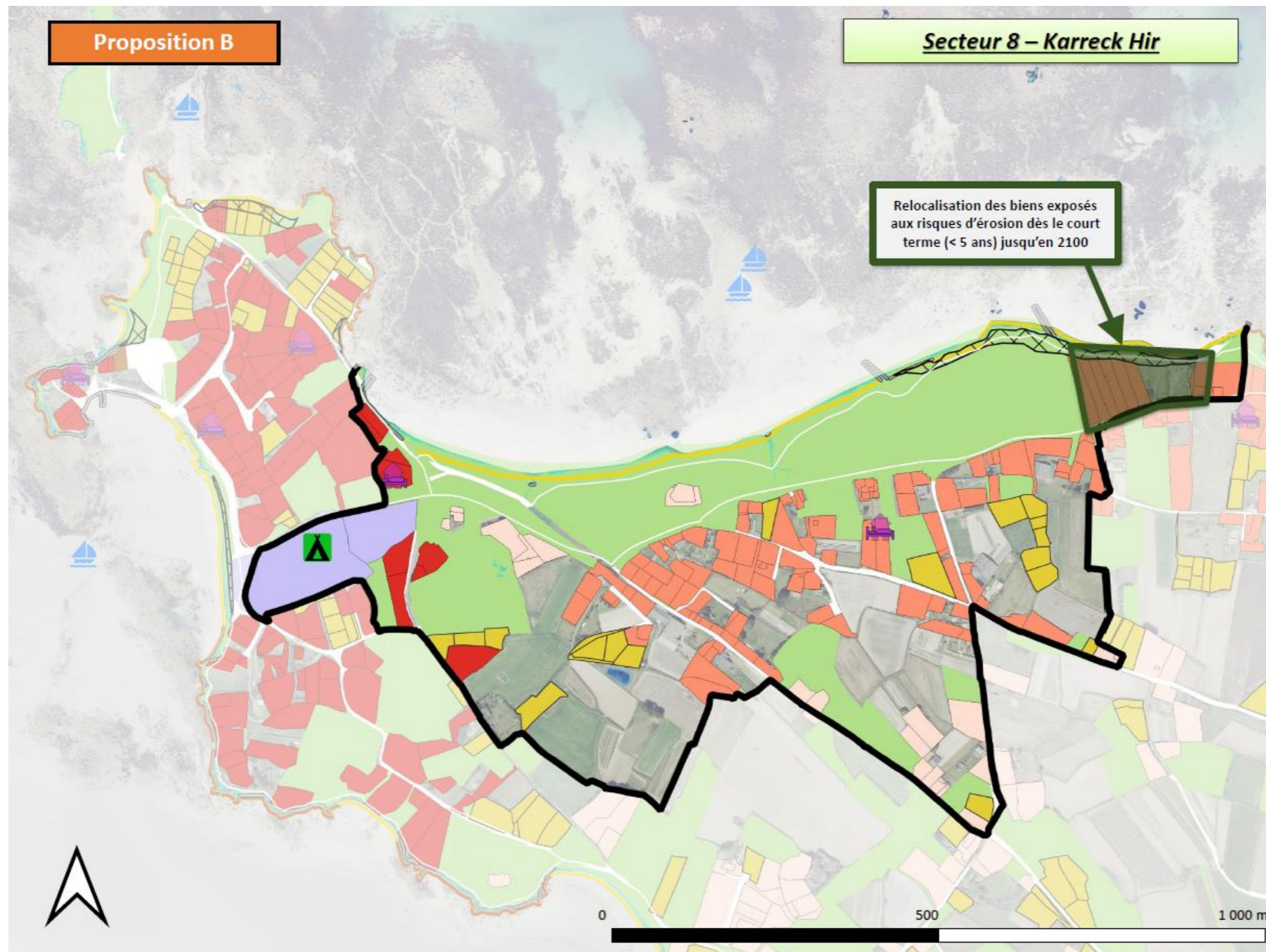
// Secteur n°8 : « Karreck Hir »

Nombre de voix	Proposition A	Proposition B	Proposition C
	12	15	



// Secteur n°8 : « Karreck Hir »

Nombre de voix	Proposition A	Proposition B	Proposition C
	12	15	

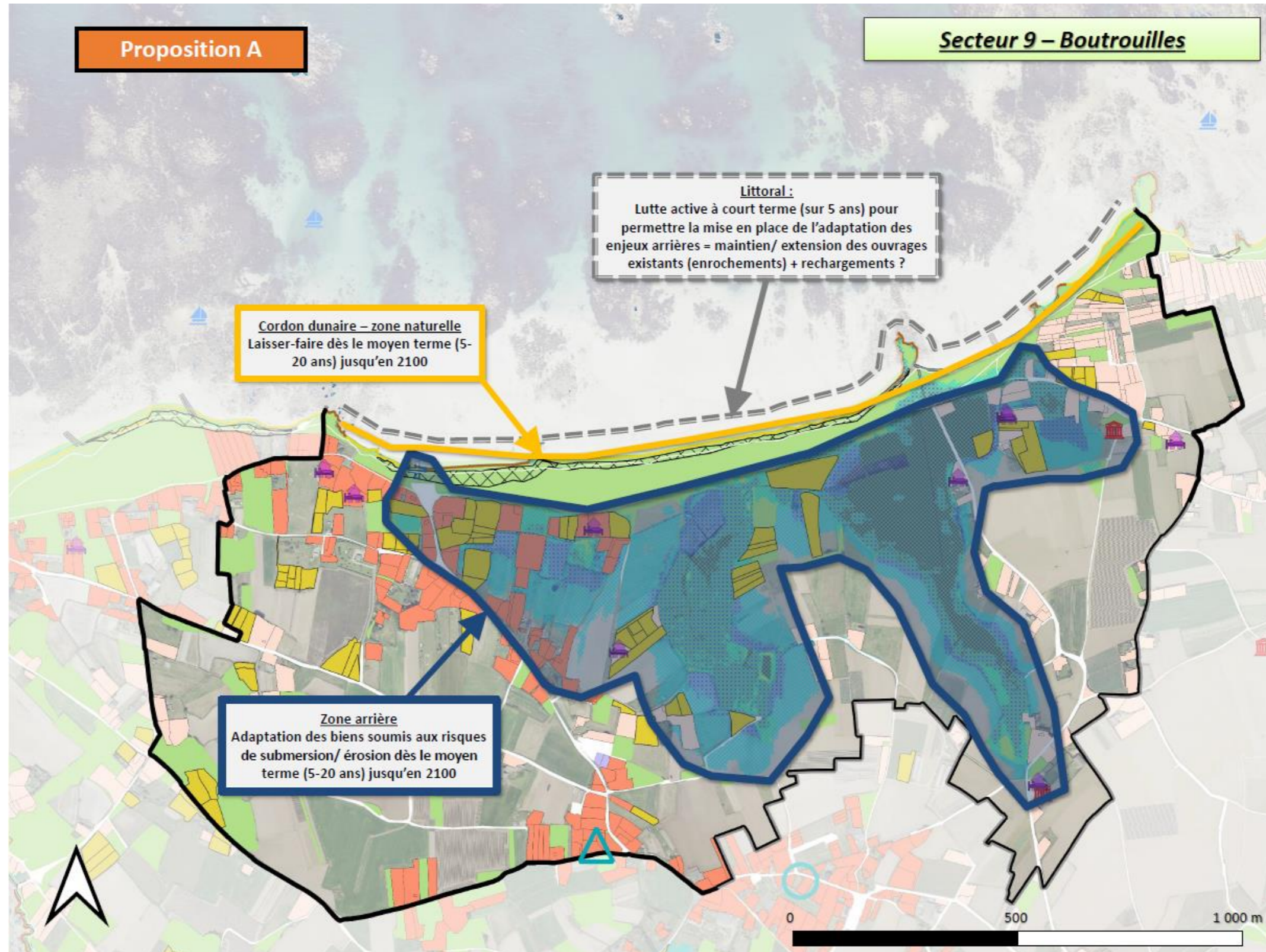


Vos remarques et vos questions

L'hypothèse de maintien, entretien et engraissement du cordon dunaire, couplée à l'adaptation des biens soumis aux submersions marines, a-t-elle été précédemment écartée ? Une variante du scénario A ou C serait nécessaire avec de la protection alternative au niveau du cordon dunaire → Réponse : la protection alternative avait été proposée au départ (Scénario A). Cette dernière a été « modifiée » en lutte active lors d'un précédent atelier par les participants.

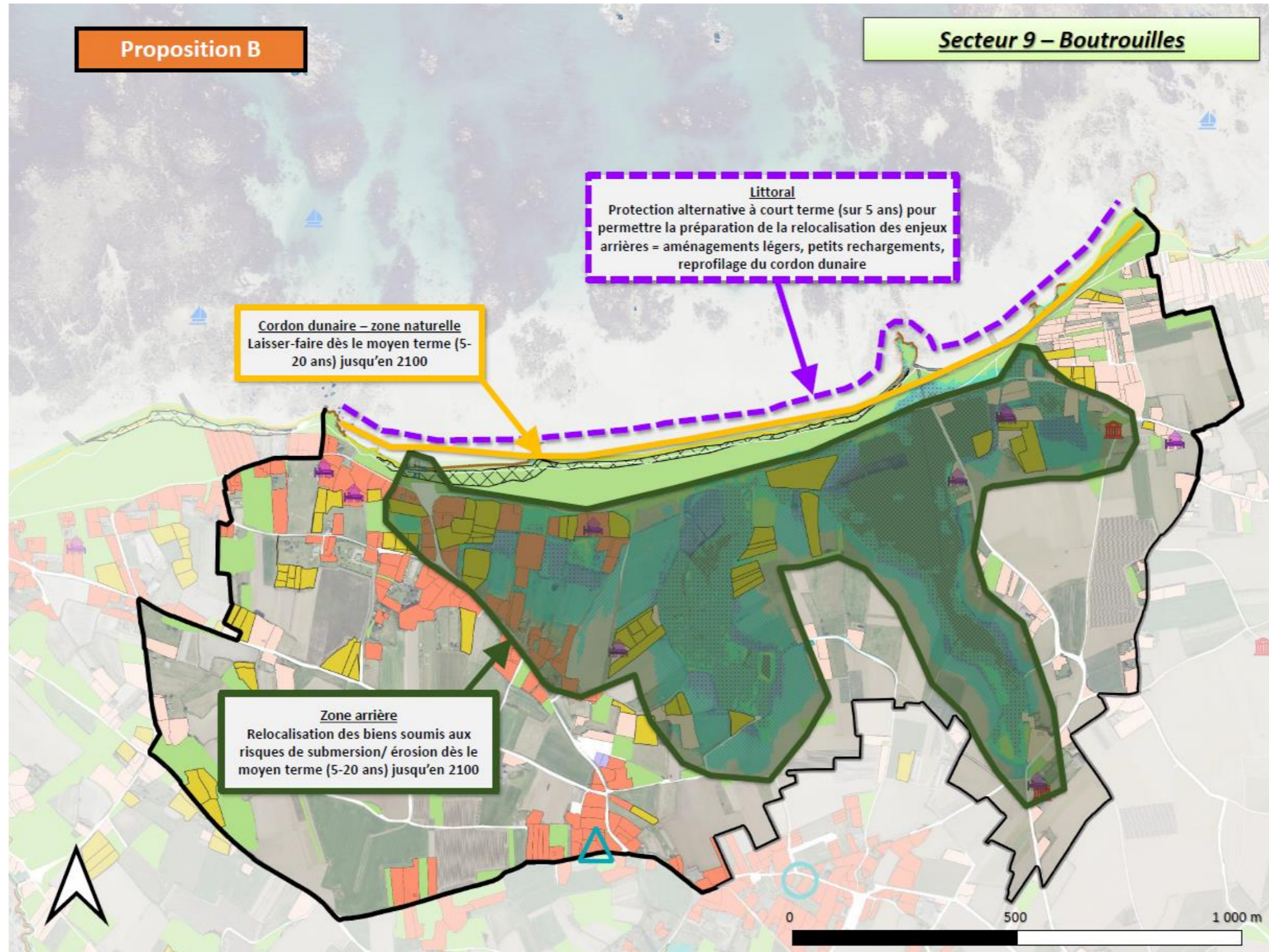
// Secteur n°9 : « Boutrouilles »

Nombre de voix	Proposition A	Proposition B	Proposition C
	16	9	3



// Secteur n°9 : « Boutrouilles »

Nombre de voix	Proposition A	Proposition B	Proposition C
	16	8	3

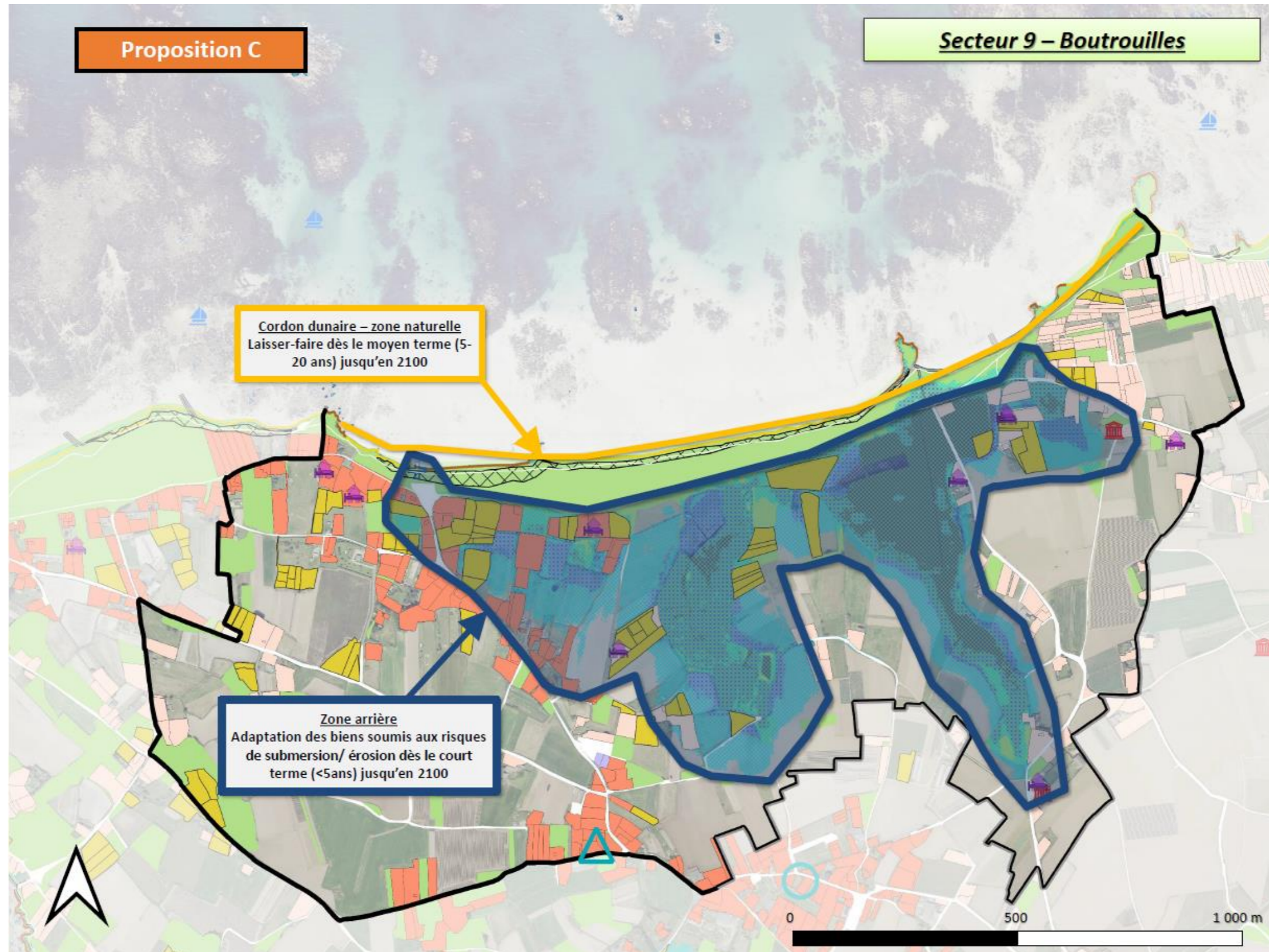


// Secteur n°9 : « Boutrouilles »

Vos remarques et vos questions

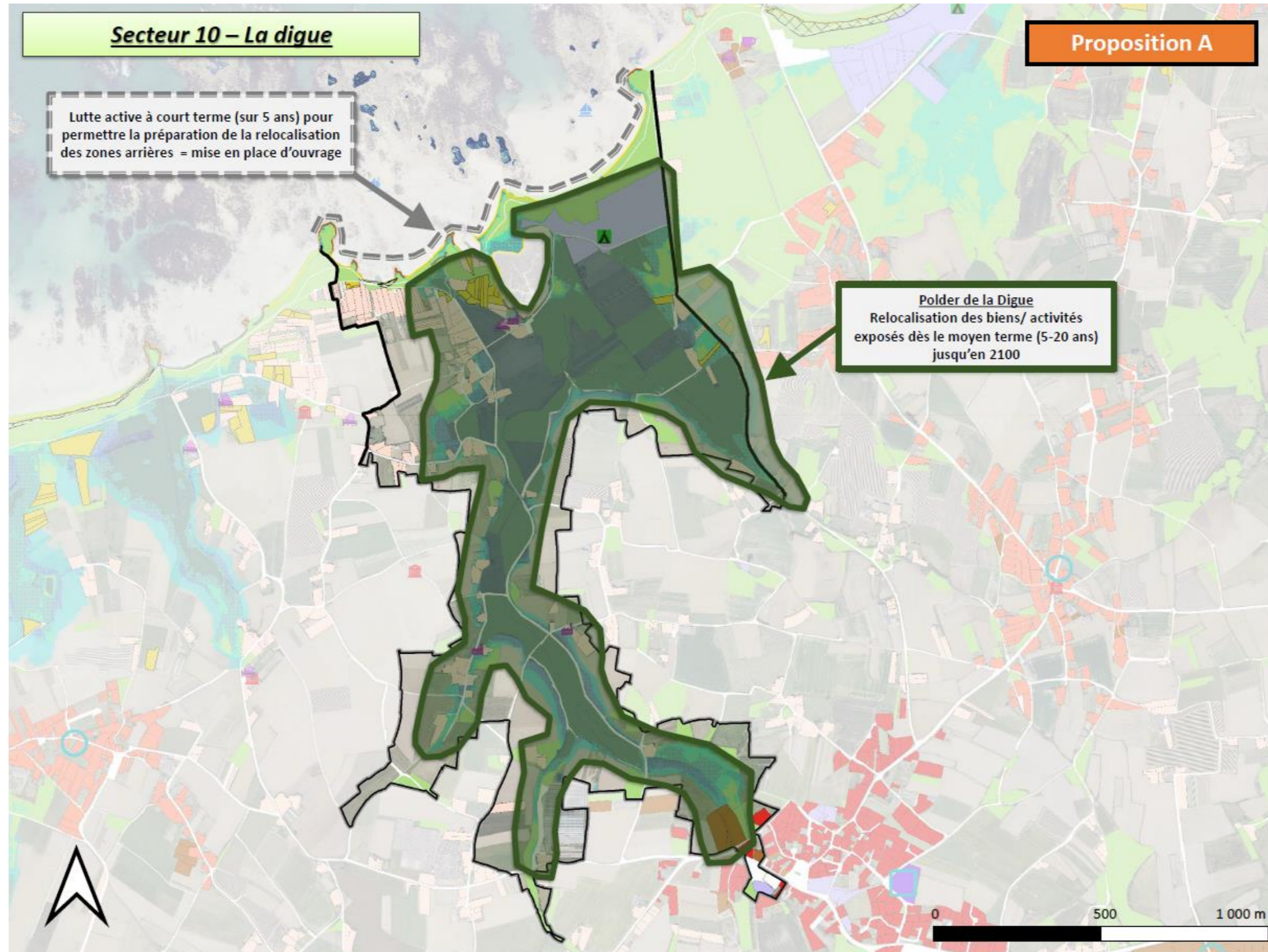
L'hypothèse de maintien, entretien et engraissement du cordon dunaire, couplée à l'adaptation des biens soumis aux submersions marines, a-t-elle été précédemment écartée ? Une variante du scénario A ou C serait nécessaire avec de la protection alternative au niveau du cordon dunaire. →
 Réponse : cf. remarque précédente sur le Scénario A.

Nombre de voix	Proposition A	Proposition B	Proposition C
	16	8	3

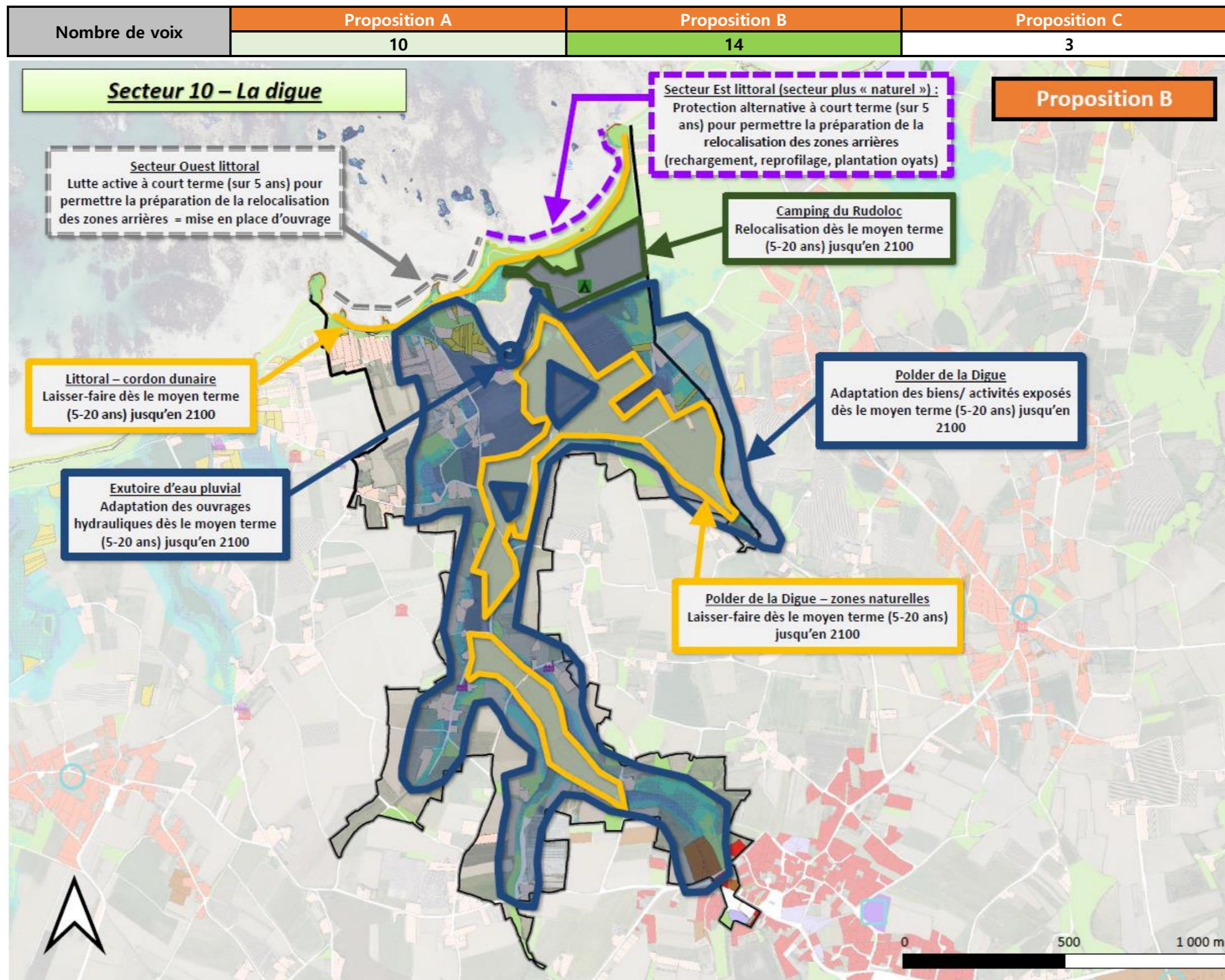


// Secteur n°10 : « La Digue »

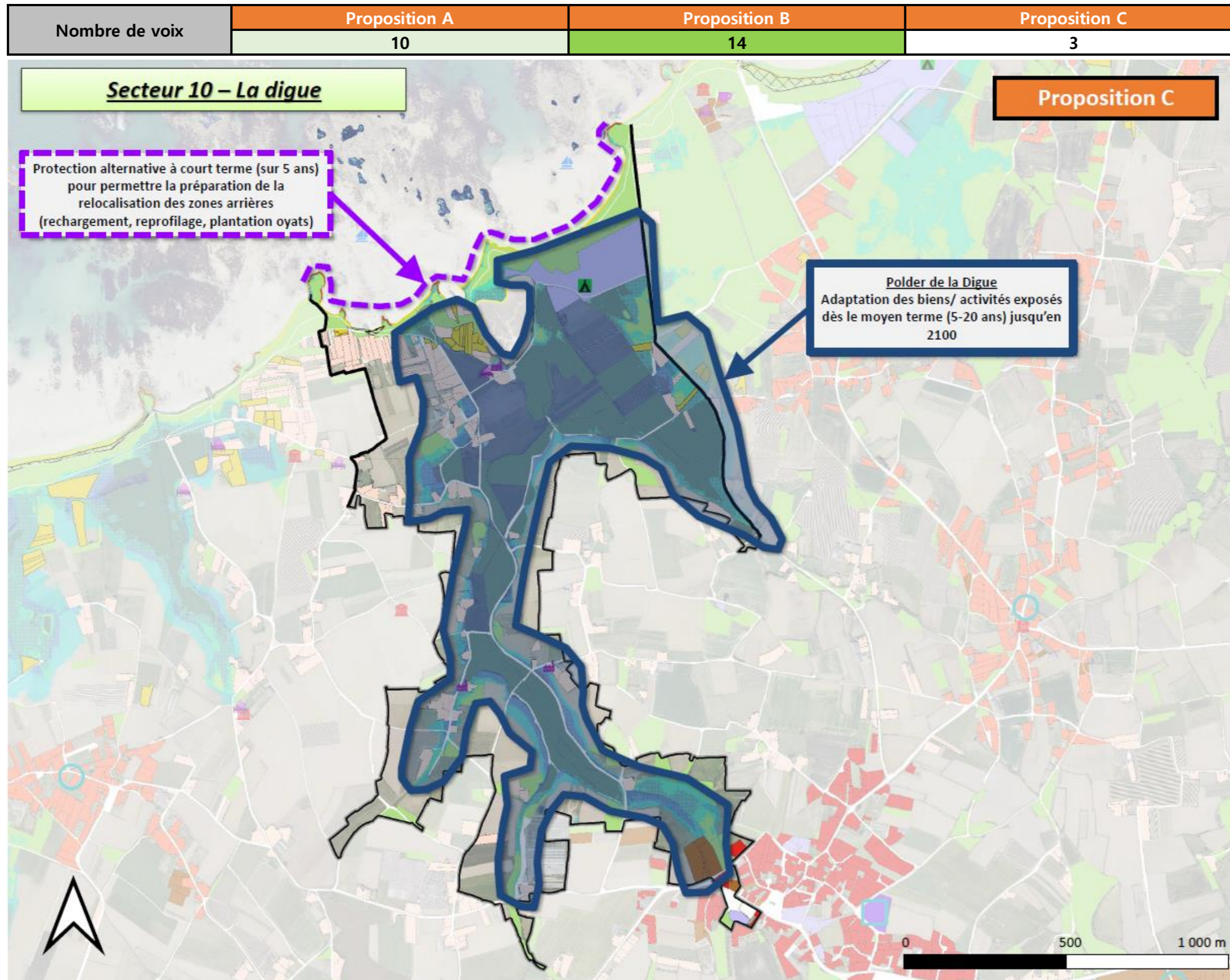
Nombre de voix	Proposition A	Proposition B	Proposition C
	10	14	3



// Secteur n°10 : « La Digue »



// Secteur n°10 : « La Digue »

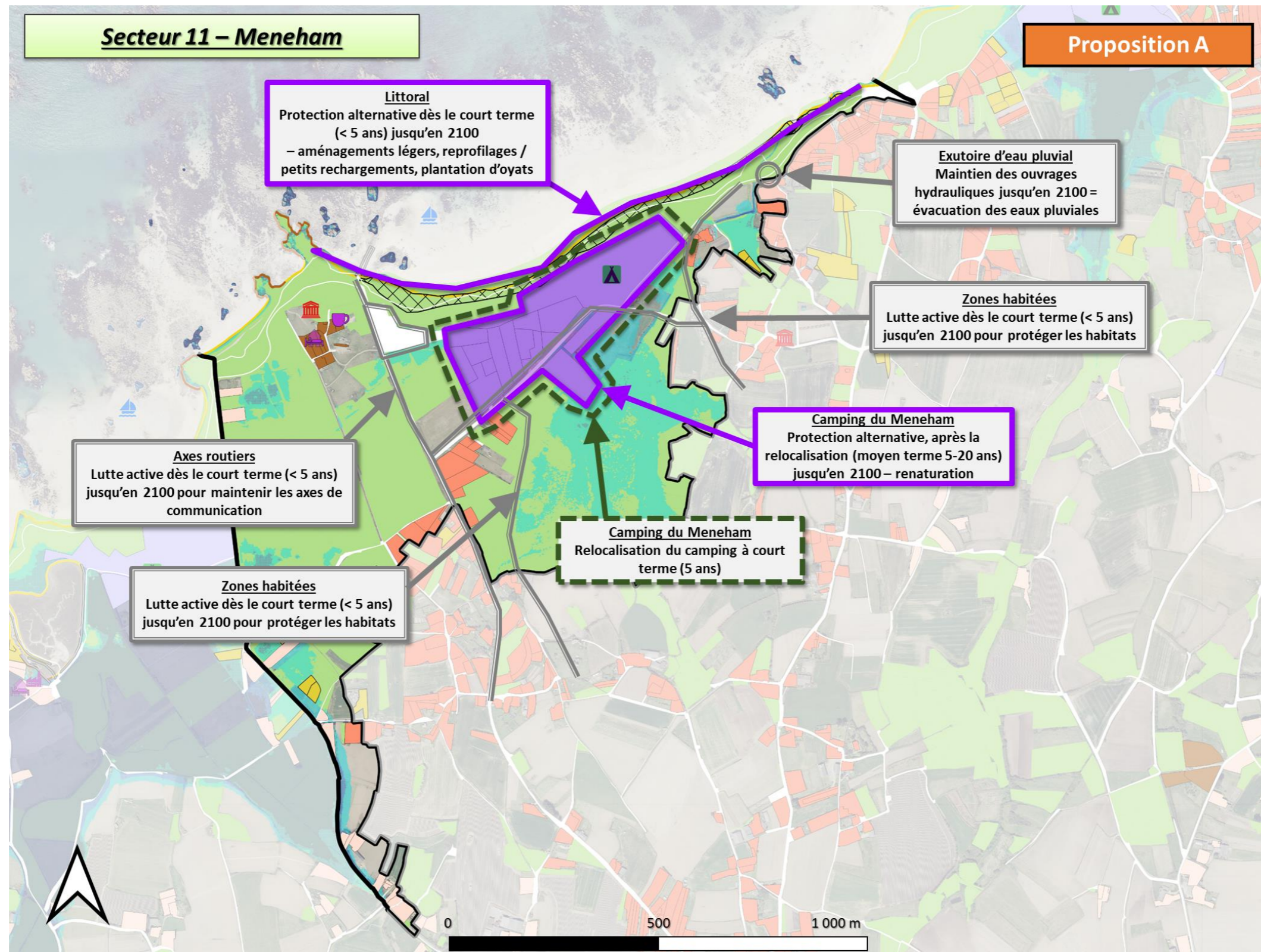


// Secteur n°11 : « Meneham »

Vos remarques et vos questions

Pour les scénarios A et B, on protège la zone mais on enlève le camping. Pour le scénario C, on ne protège pas la zone, mais on maintient le camping. Quel est la cohérence ? → Réponse : cf. remarque suivante au Scénario C.

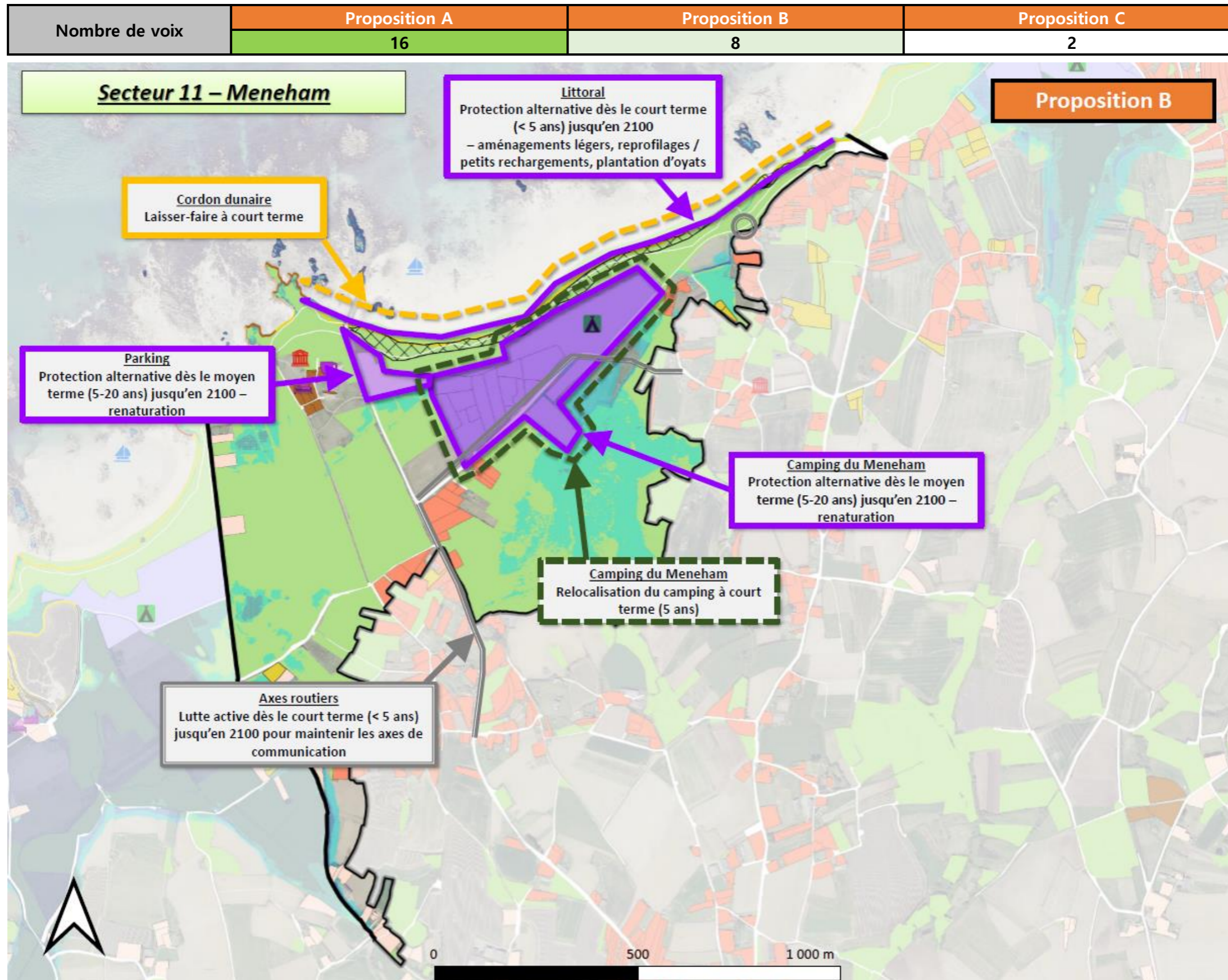
Nombre de voix	Proposition A	Proposition B	Proposition C
	16	8	2



// Secteur n°11 : « Meneham »

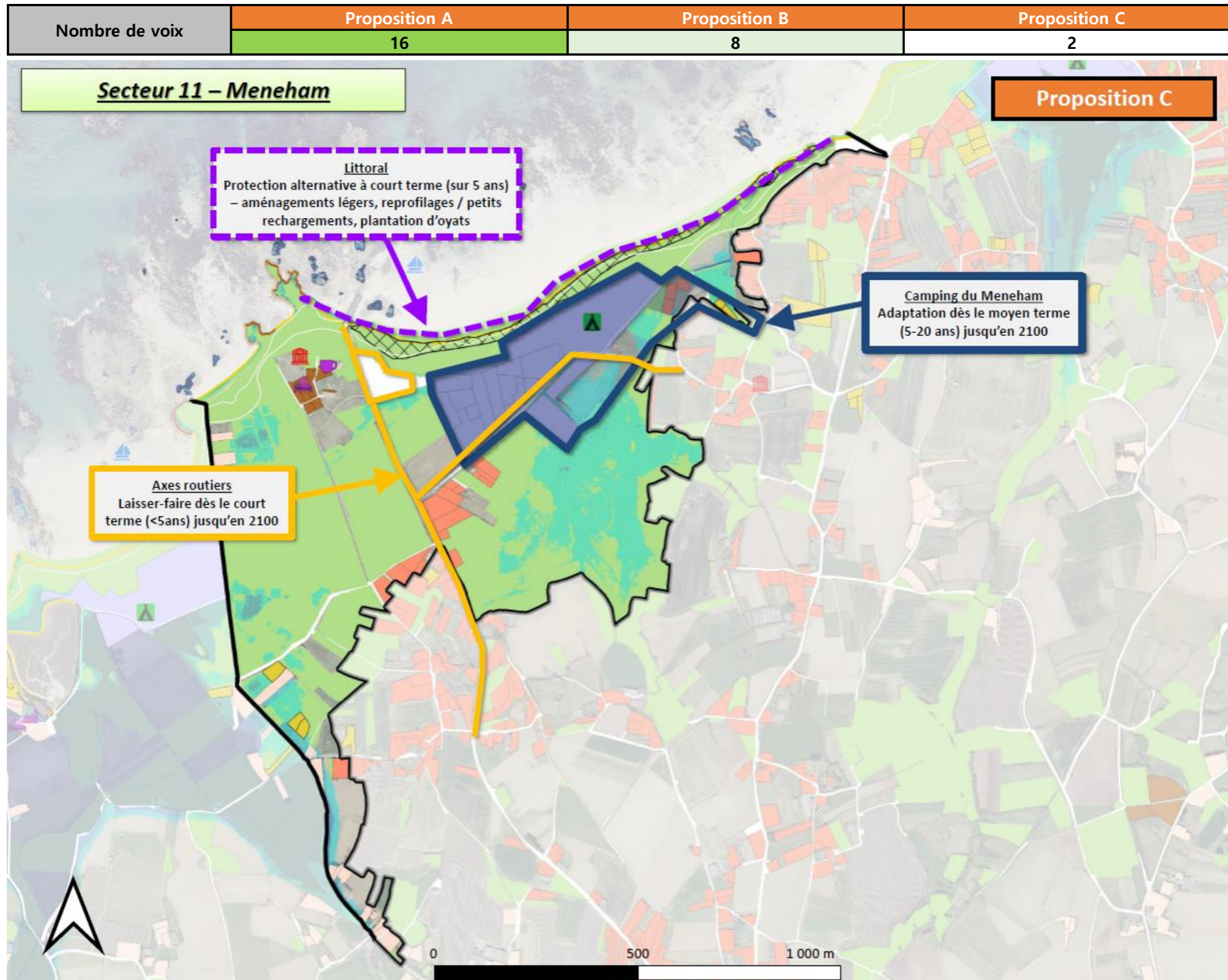
Vos remarques et vos questions

Pour les scénarios A et B, on protège la zone mais on enlève le camping. Pour le scénario C, on ne protège pas la zone, mais on maintient le camping. Quel est la cohérence ?
 Le parking de Meneham devrait être dénaturé sur une grande partie de sa surface. →
 Réponse : cf. remarque suivante au Scénario C.

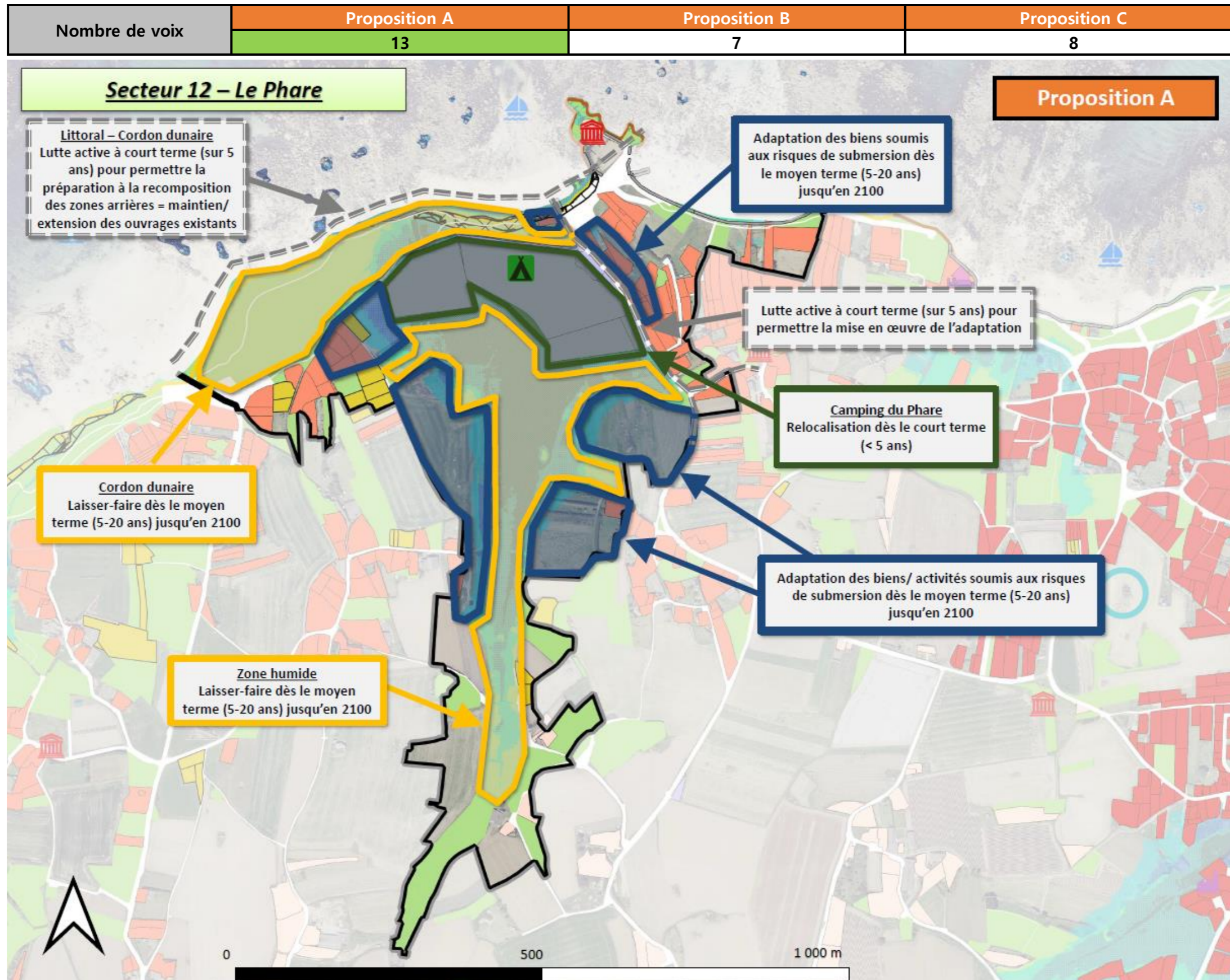


// Secteur n°11 : « Meneham »

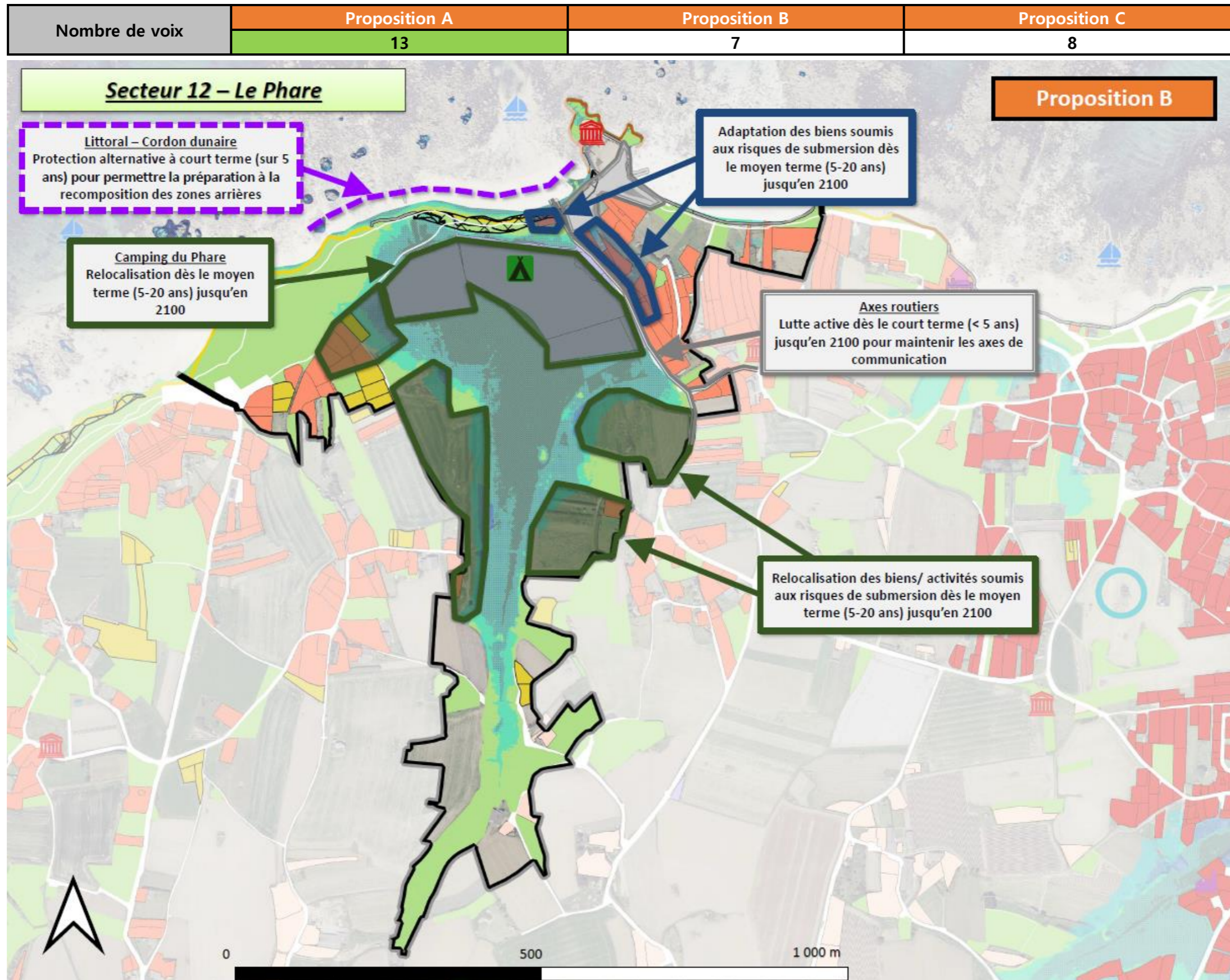
Vos remarques et vos questions Pour les scénarios A et B, on protège la zone mais on enlève le camping. Pour le scénario C, on ne protège pas la zone, mais on maintient le camping. Quel est la cohérence ? → Réponse : ce secteur a plusieurs fois été modifié lors des précédents ateliers. Cette solution de protection avec maintien du camping à long terme avait été proposée au départ parmi les scénarios de base. Elle a été modifiée/ écartée depuis, notamment par rapport à l'information de la fin de la concession du camping, qui a été vue comme une opportunité pour recomposer le territoire dans ce secteur. Pour les scénarios A et B, le déplacement du camping permet de bénéficier d'un large espace pour constituer une zone tampon naturelle (protection alternative). Pour ces scénarios, les enjeux arrières majeurs (notamment axe de communication) sont protégés par une lutte active. L'objectif principal du scénario C reste l'adaptation des enjeux aux risques. C'est pour cela que la protection alternative n'est appliquée que sur le court terme pour permettre la protection le temps de la mise en place des adaptations.



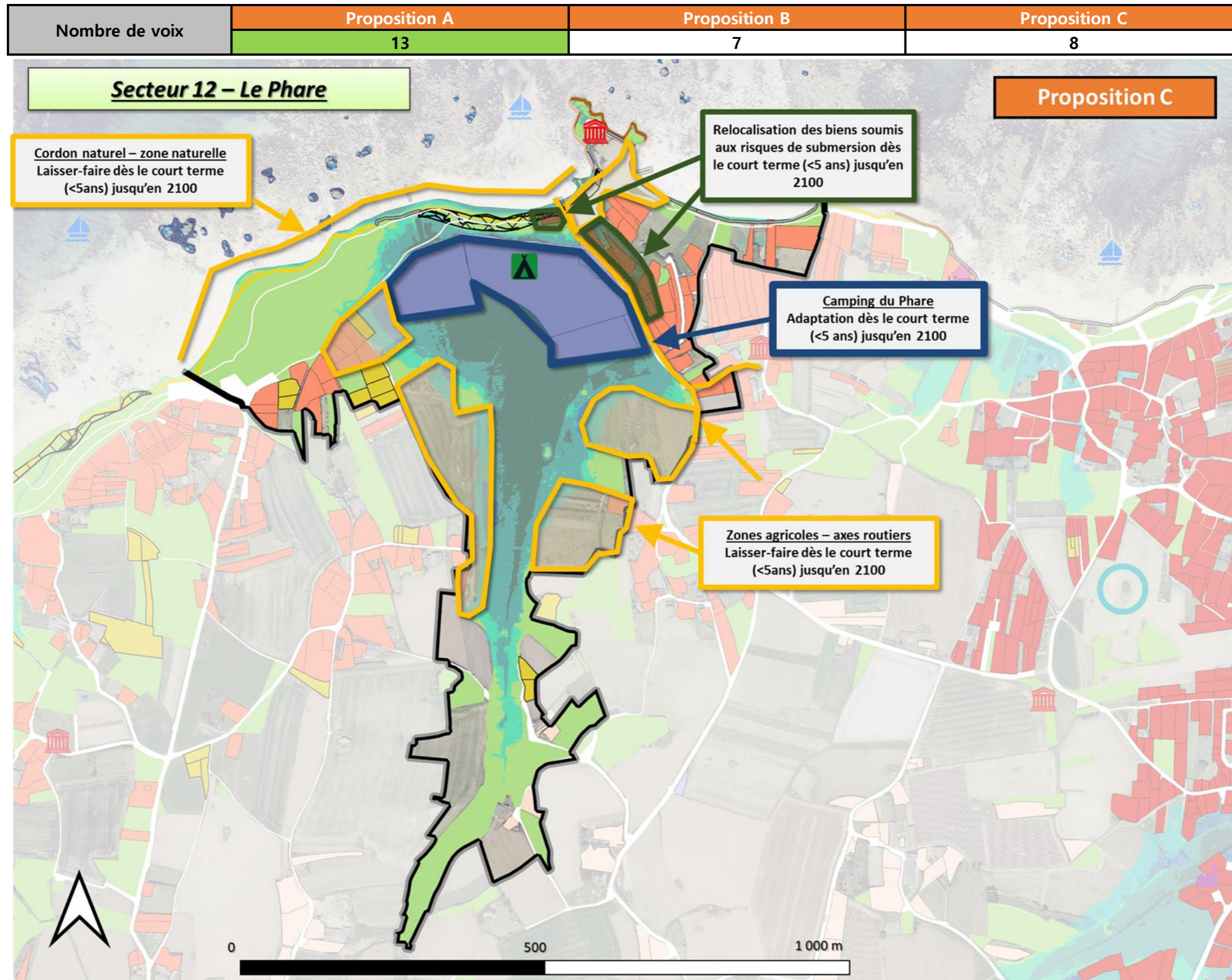
// Secteur n°12 : « Le Phare »



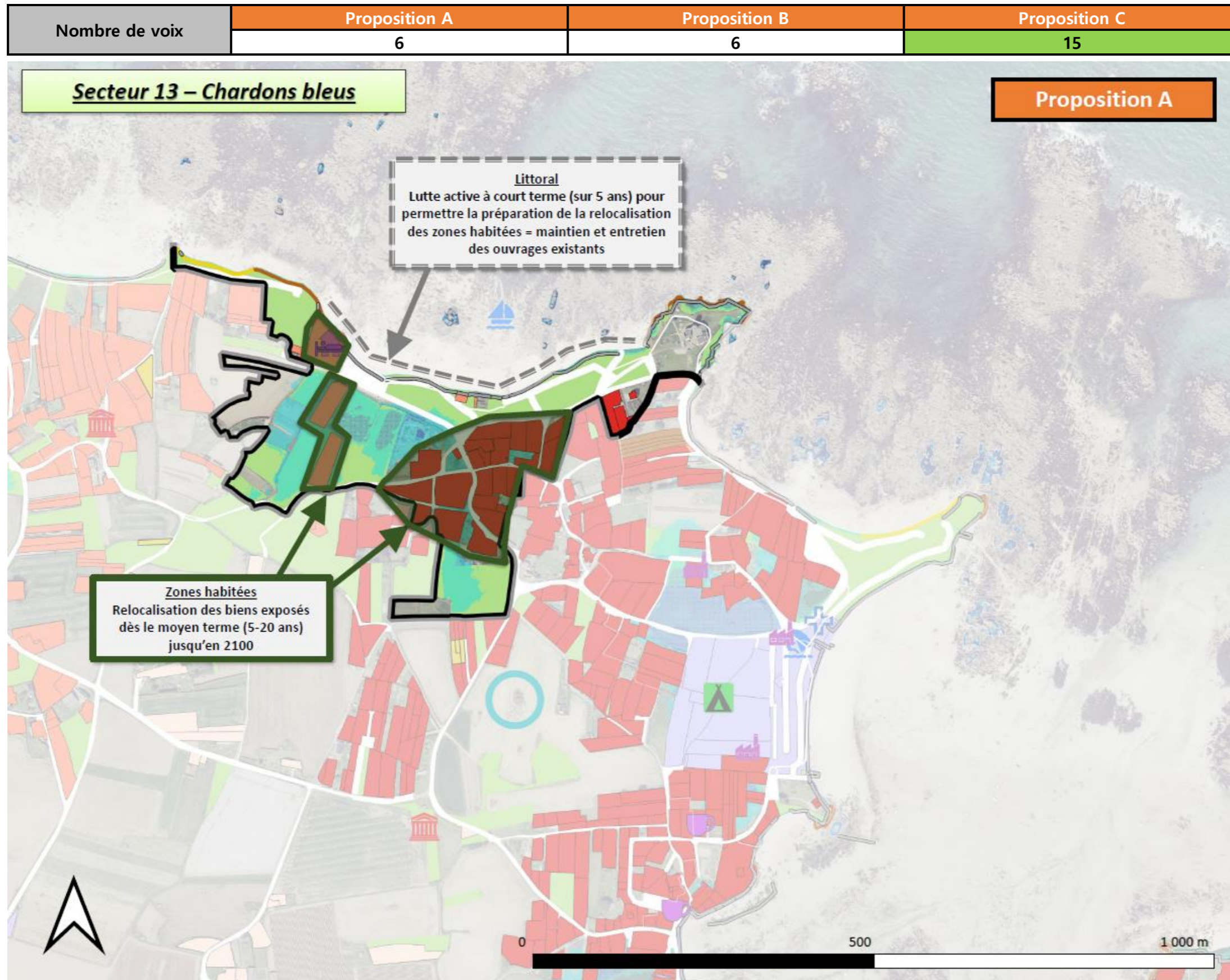
// Secteur n°12 : « Le Phare »



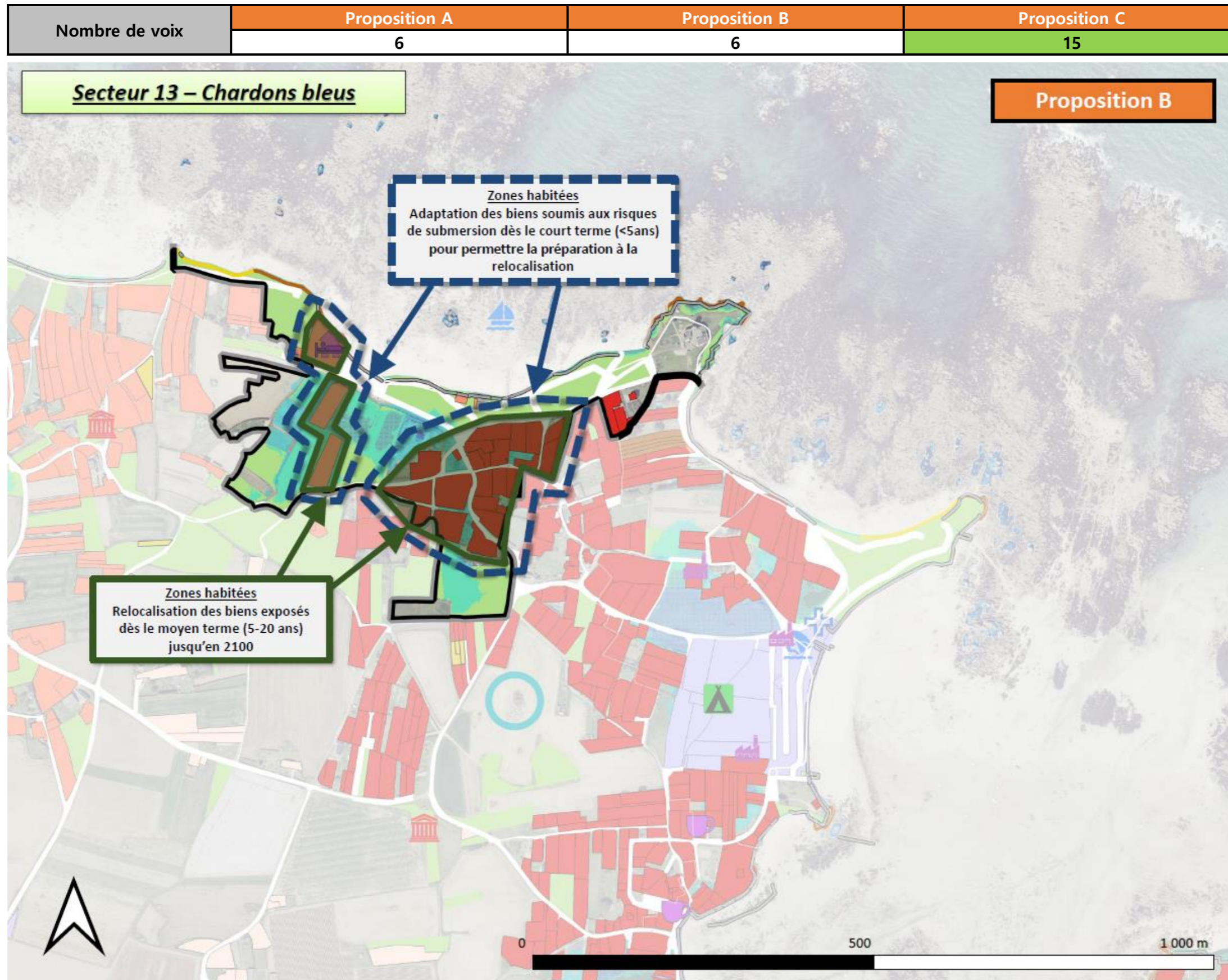
// Secteur n°12 : « Le Phare »



// Secteur n°13 : « Chardons bleus »



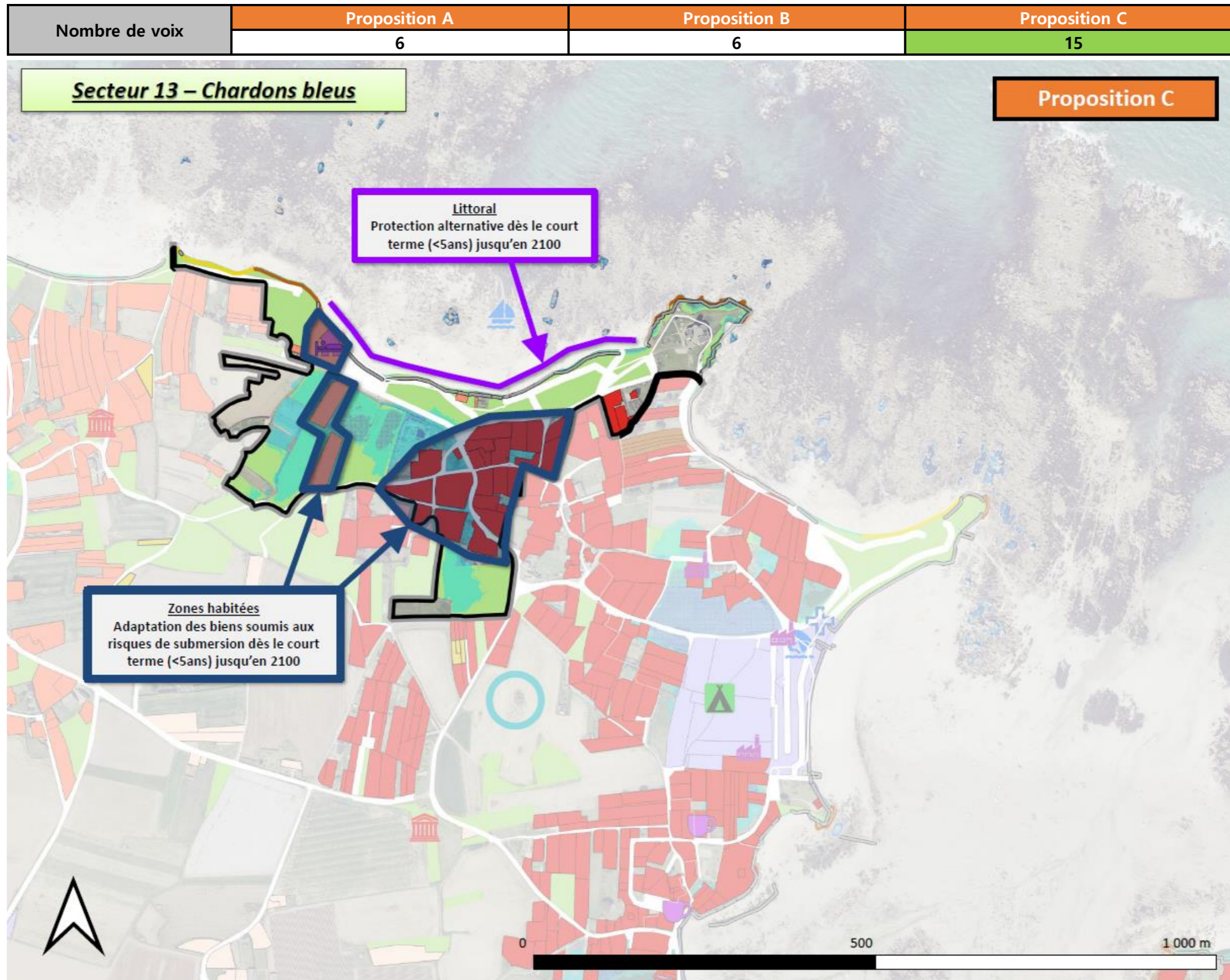
// Secteur n°13 : « Chardons bleus »



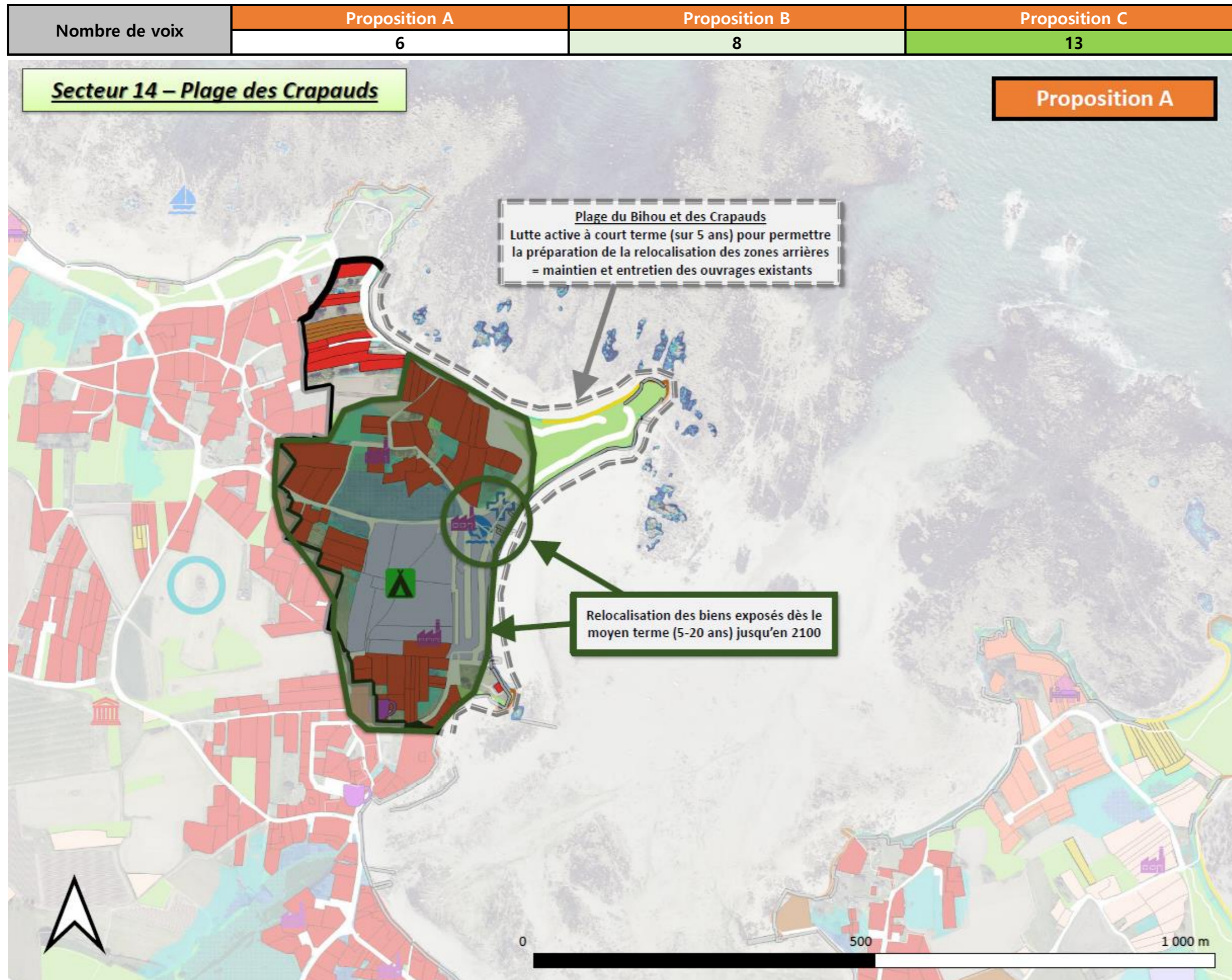
// Secteur n°13 : « Chardons bleus »

Vos remarques et vos questions

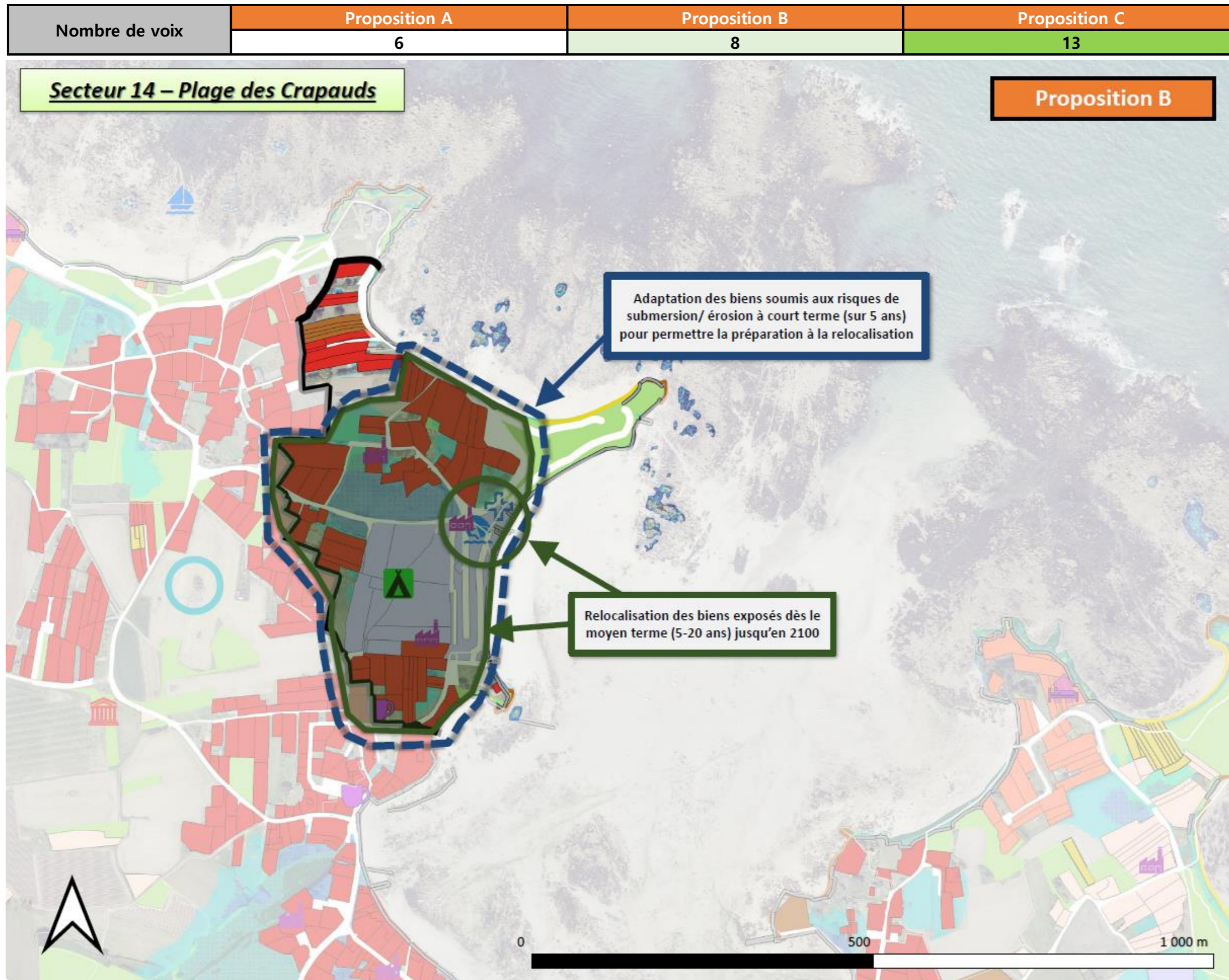
Entretien des ouvrages existants le plus longtemps possible et adaptation des biens soumis aux risques de submersion/ érosion → Réponse : l'objectif principal de cette proposition est l'adaptation des enjeux aux risques et ceci « le plus rapidement possible ». La protection alternative est donc une situation transitoire pour permettre la préparation du territoire.



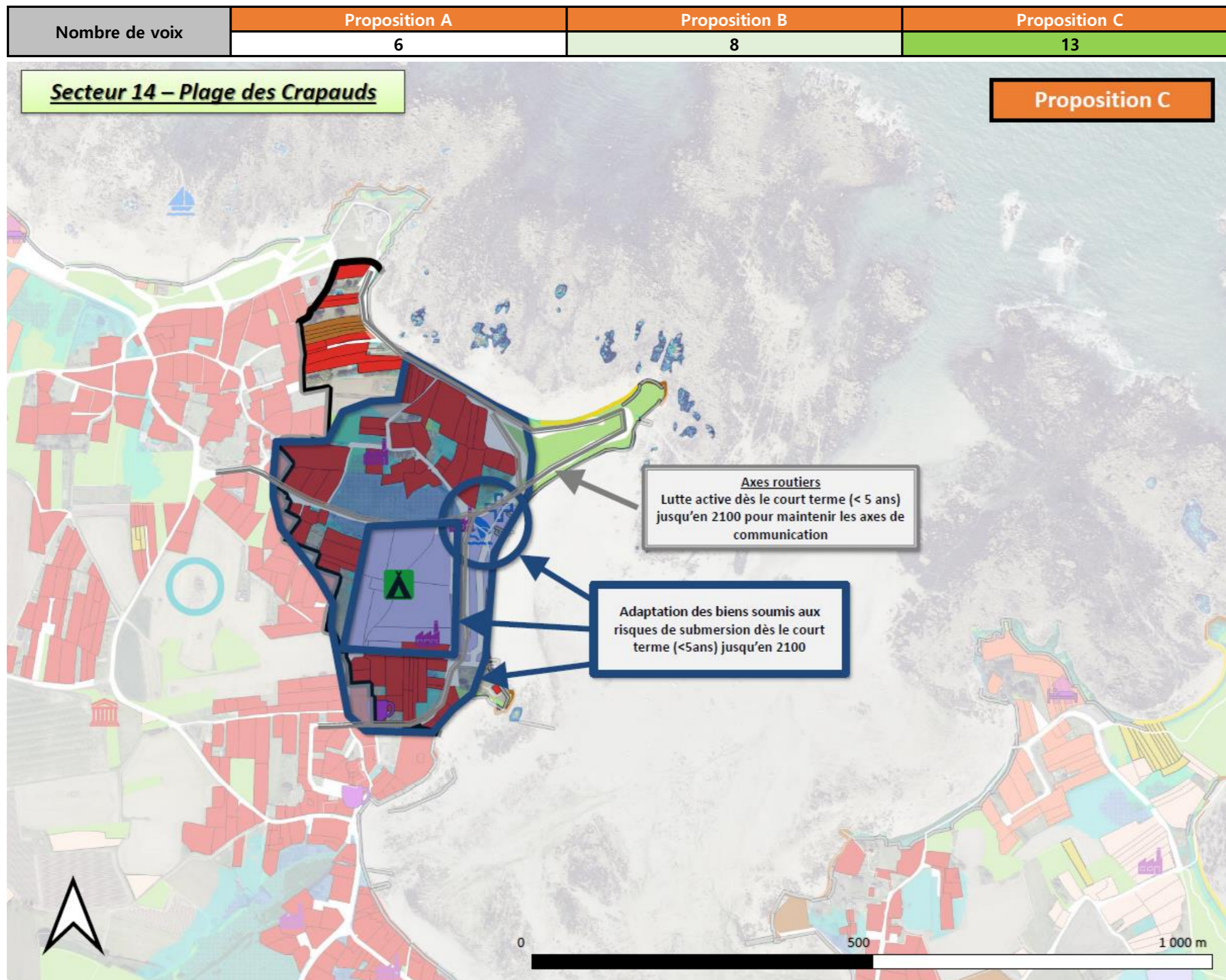
// Secteur n°14 : « Plage des crapauds »



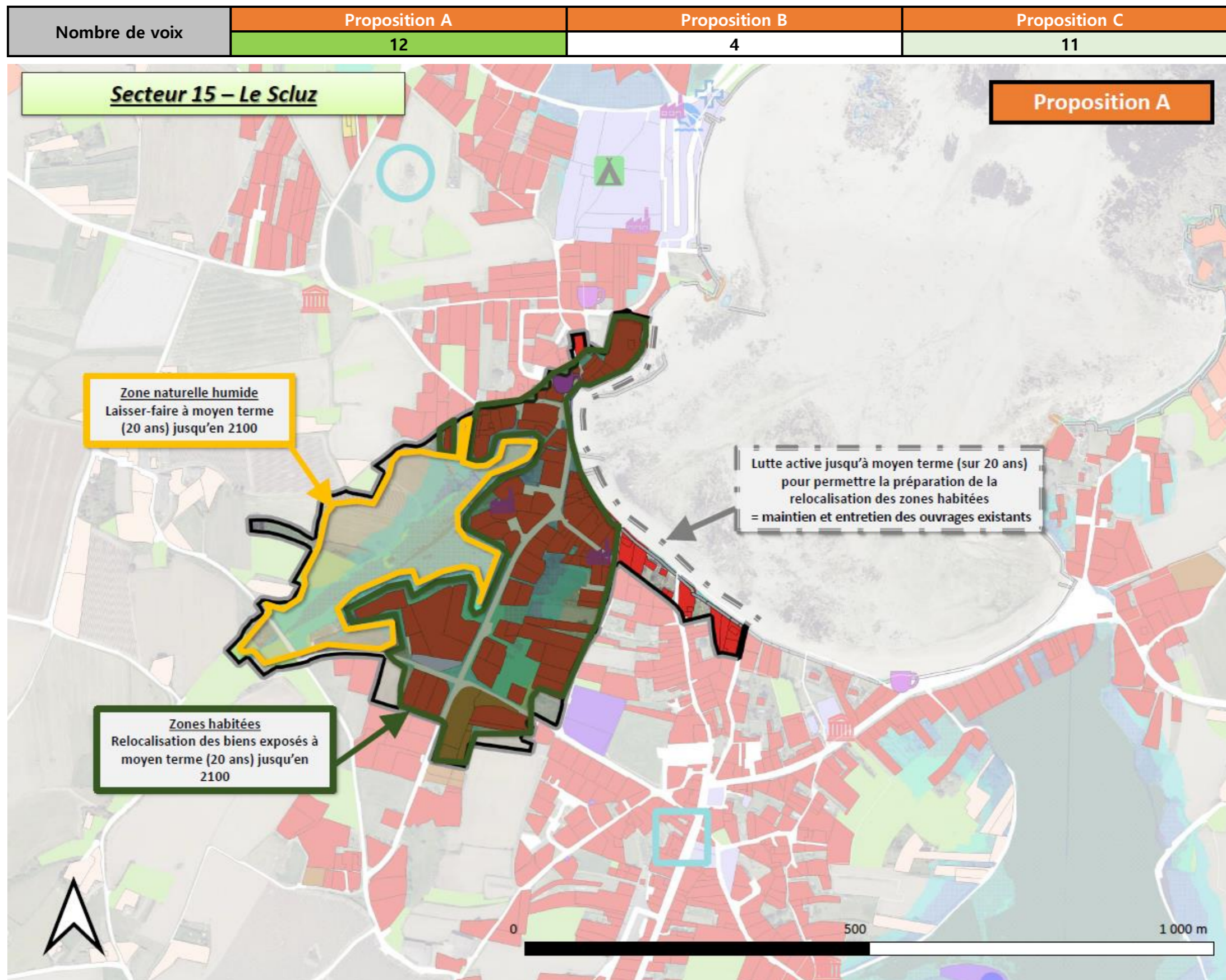
// Secteur n°14 : « Plage des crapauds »



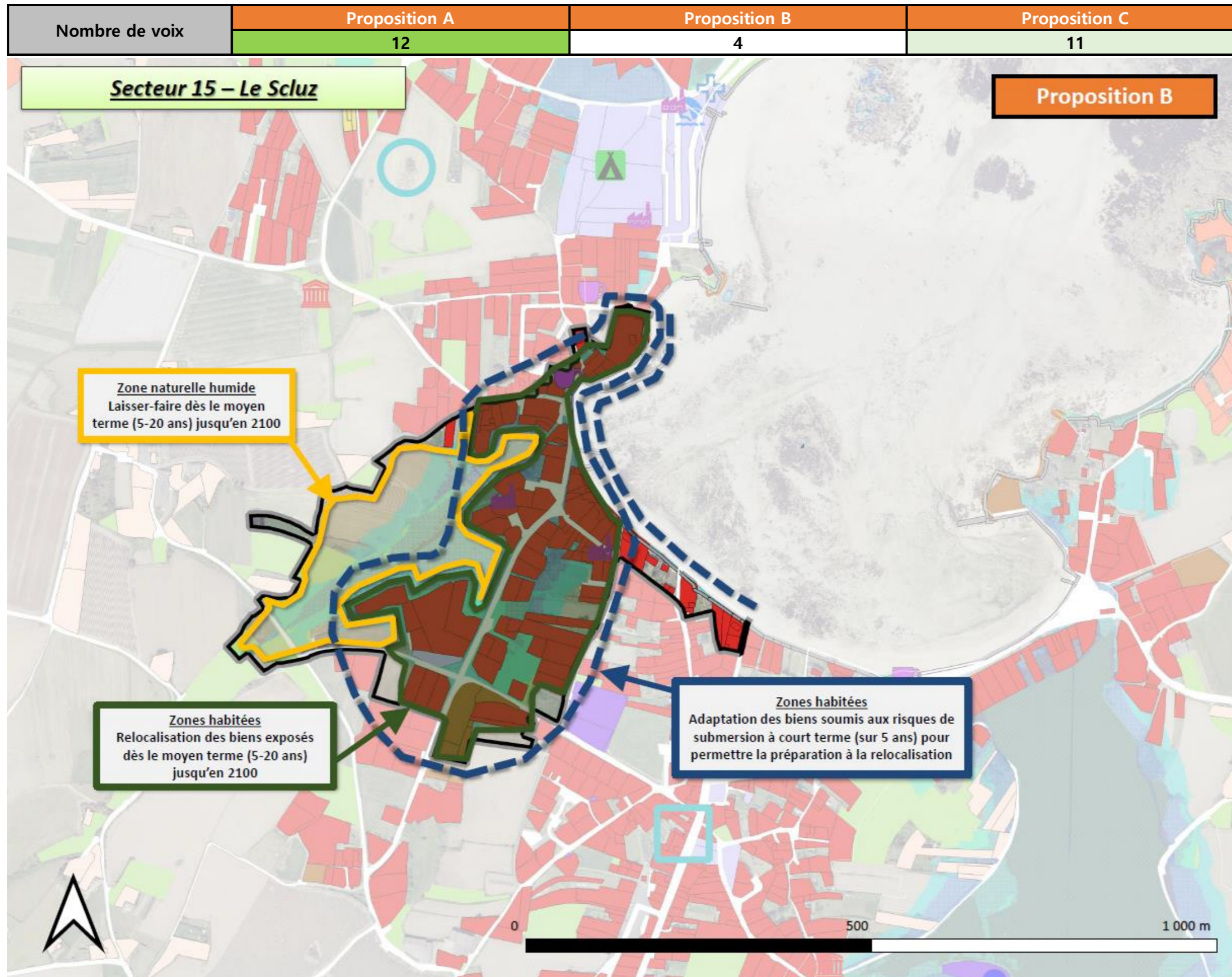
// Secteur n°14 : « Plage des crapauds »



// Secteur n°15 : « Le Scluz »



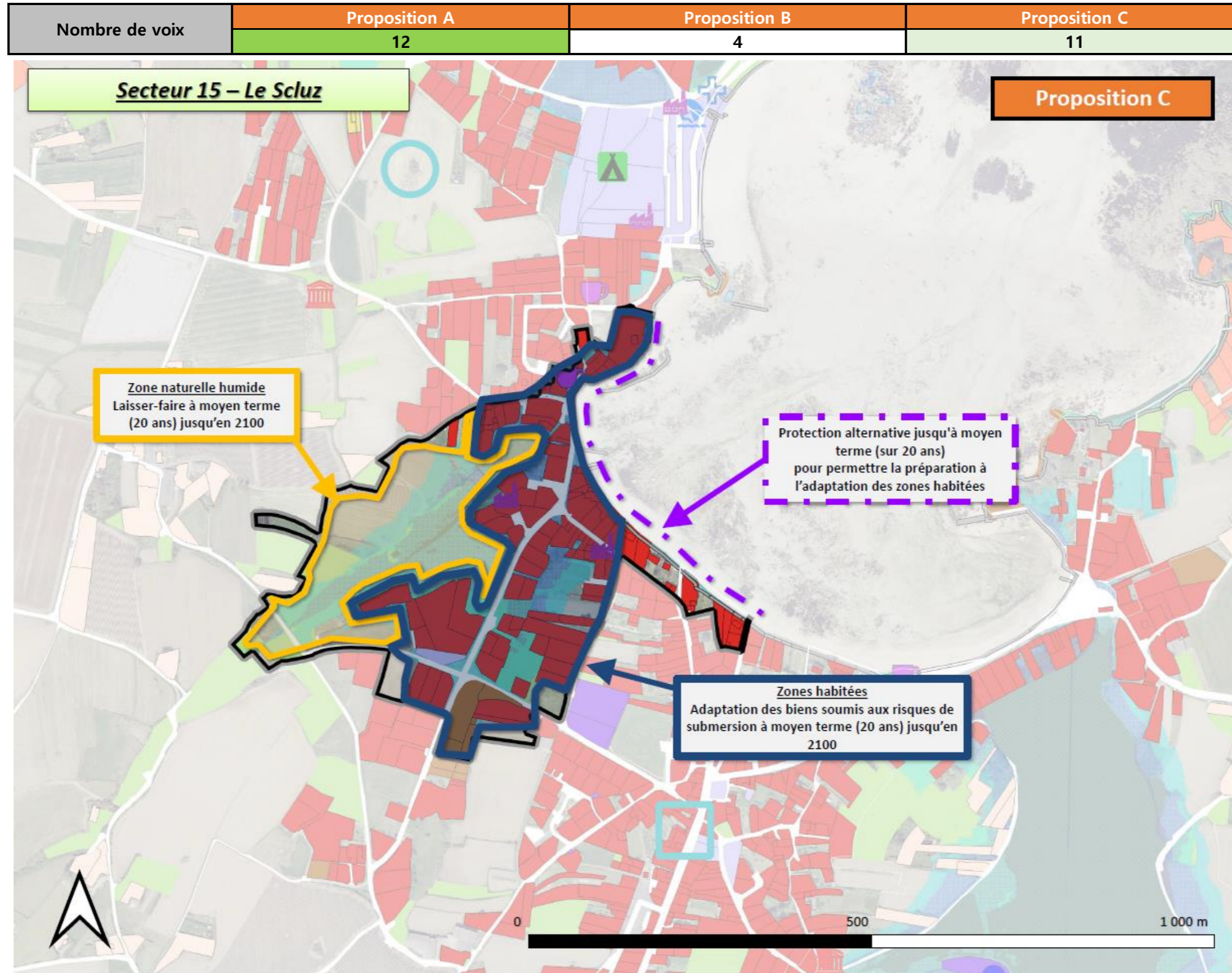
// Secteur n°15 : « Le Scruz »



// Secteur n°15 : « Le Scluz »

Vos remarques et vos questions

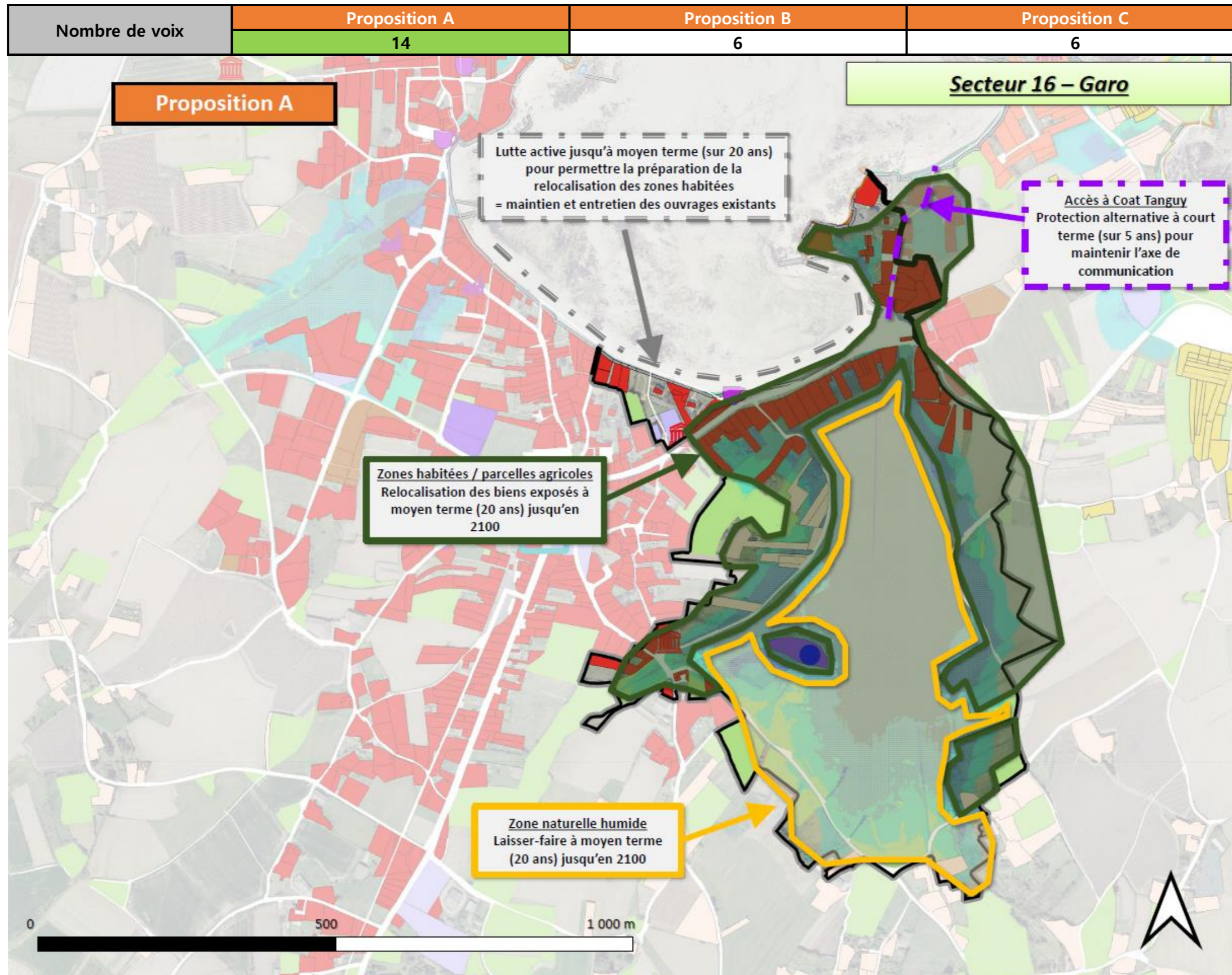
La protection alternative a-t-elle du sens dans la mesure où c'est une digue (ou un ouvrage en dur) qui protège le secteur ? → Réponse : la protection alternative correspondrait ici à une rehausse simple de l'ouvrage existant pour se protéger du risque à moyen terme (niveau de référence) : mise en place d'un muret par exemple.



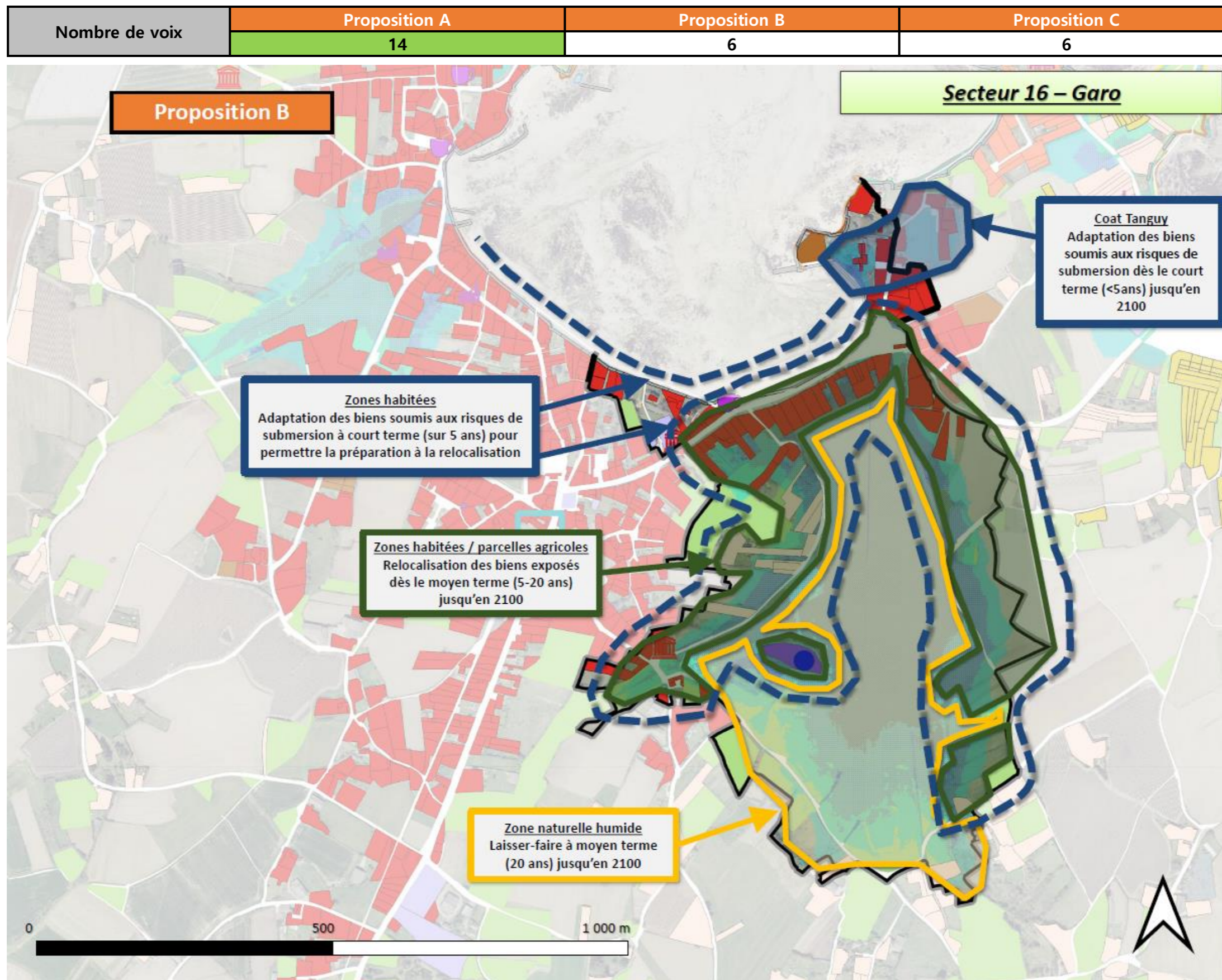
// Secteur n°16 : « Garo »

Vos remarques et vos questions

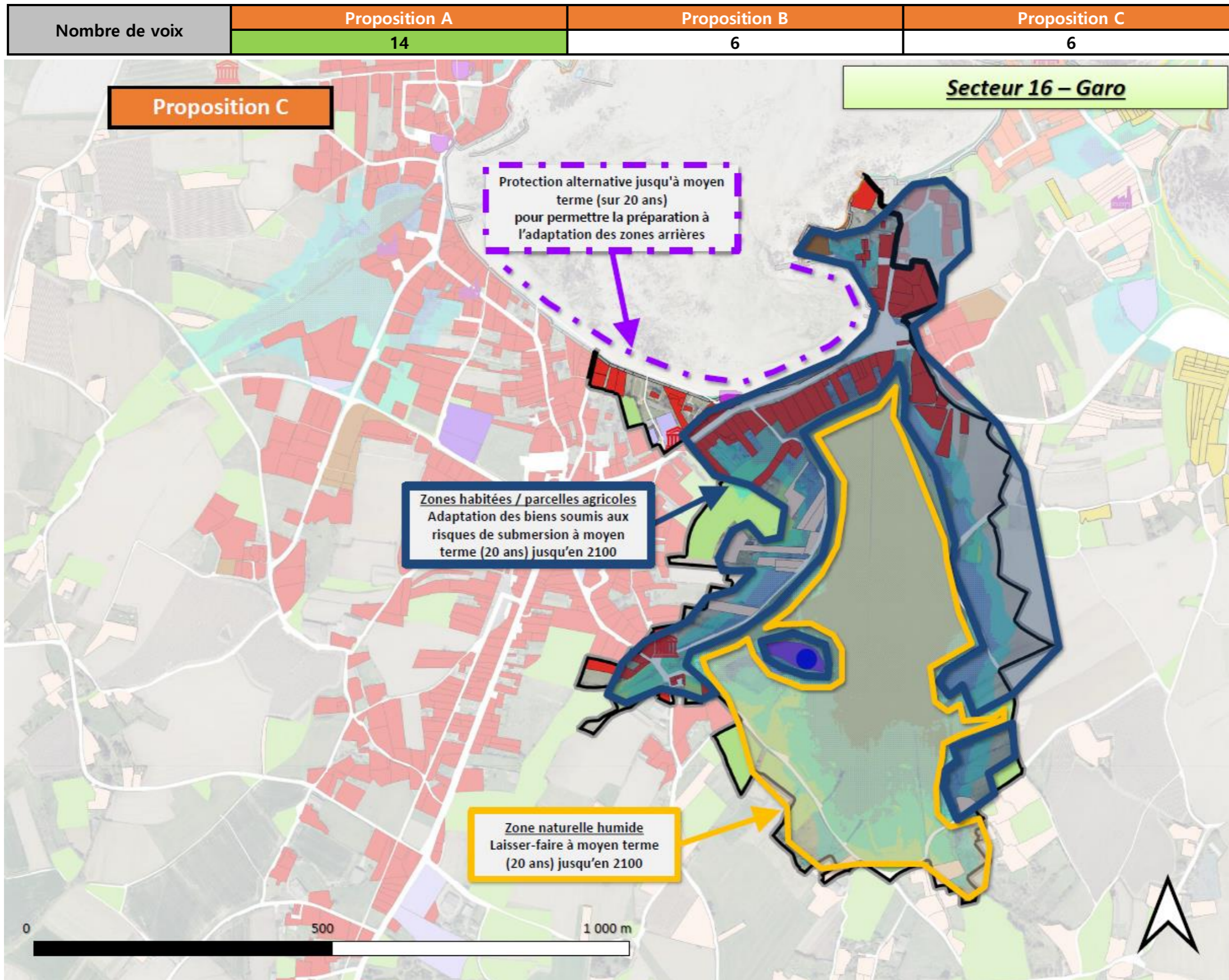
Une lutte active au nord de Castel Régis serait souhaitable.



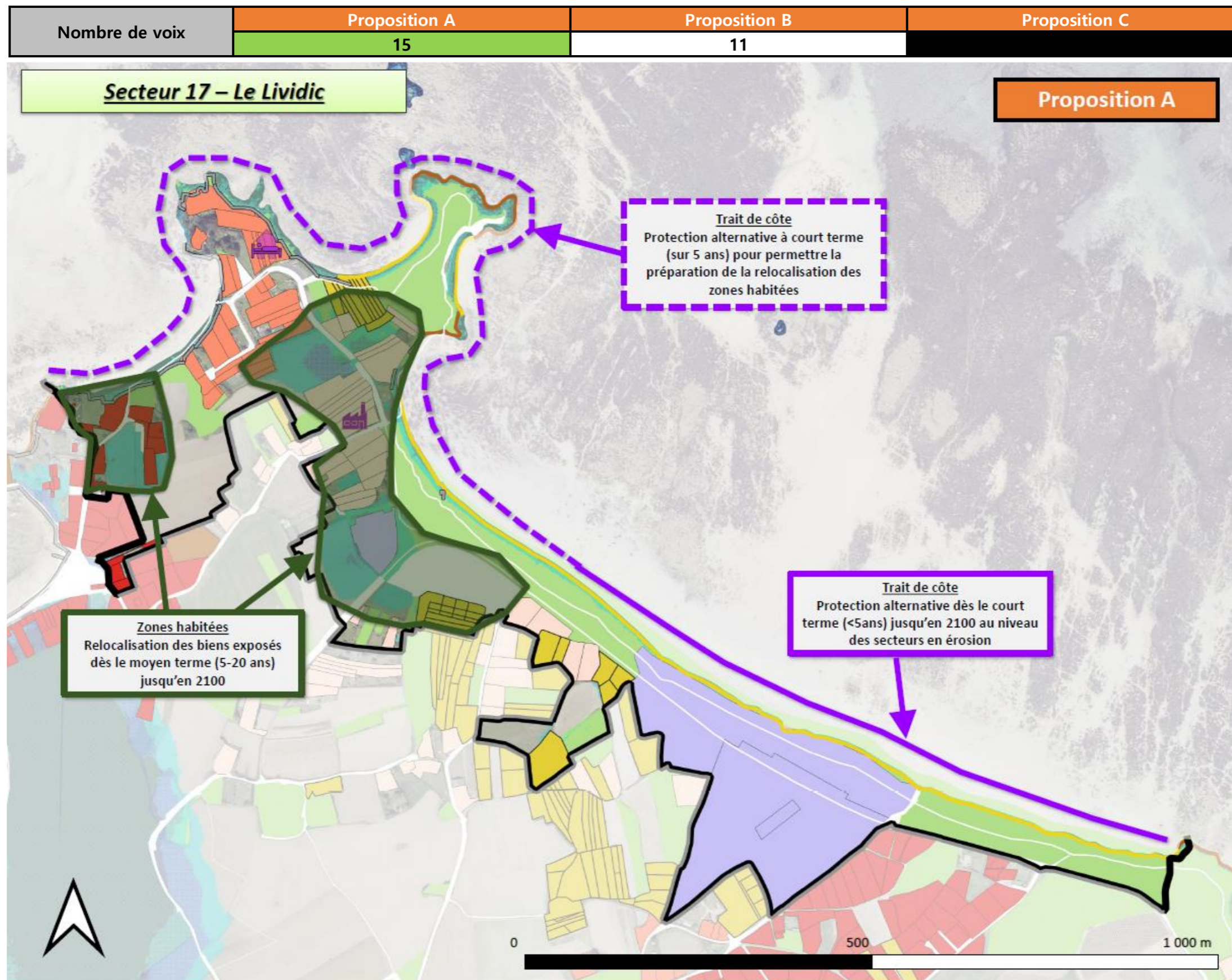
// Secteur n°16 : « Garo »



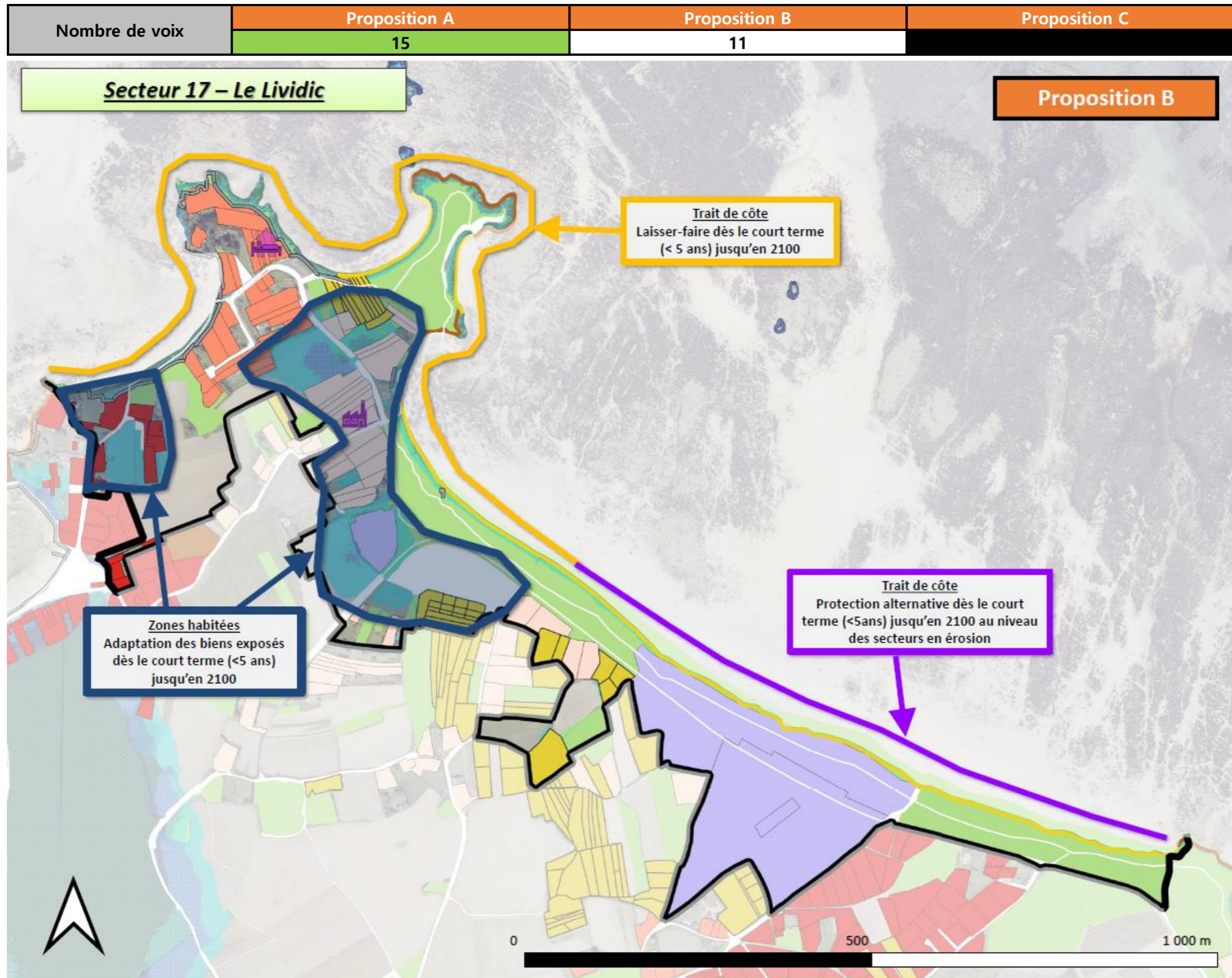
// Secteur n°16 : « Garo »



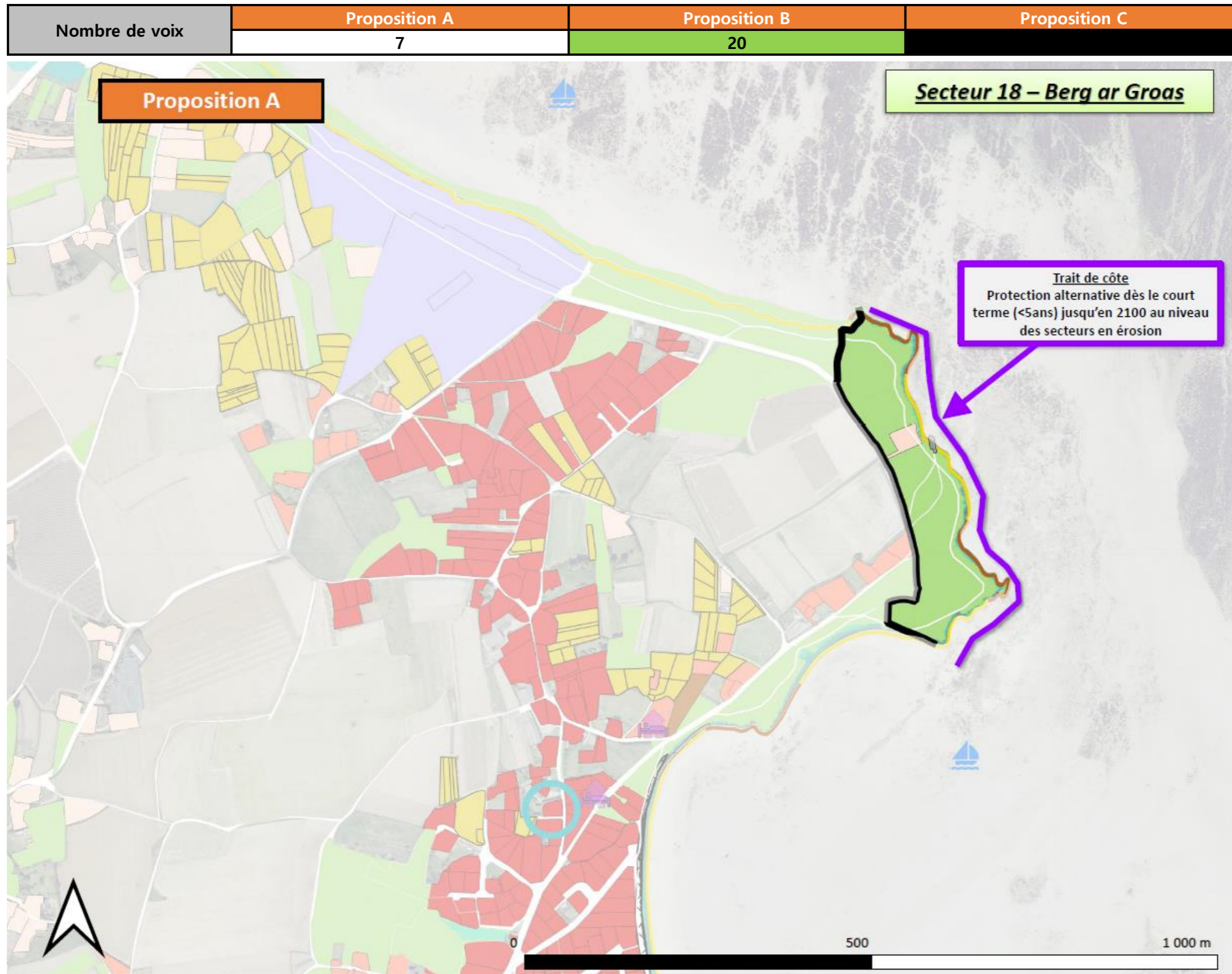
// Secteur n°17 : « Le Lividic »



// Secteur n°17 : « Le Lividic »



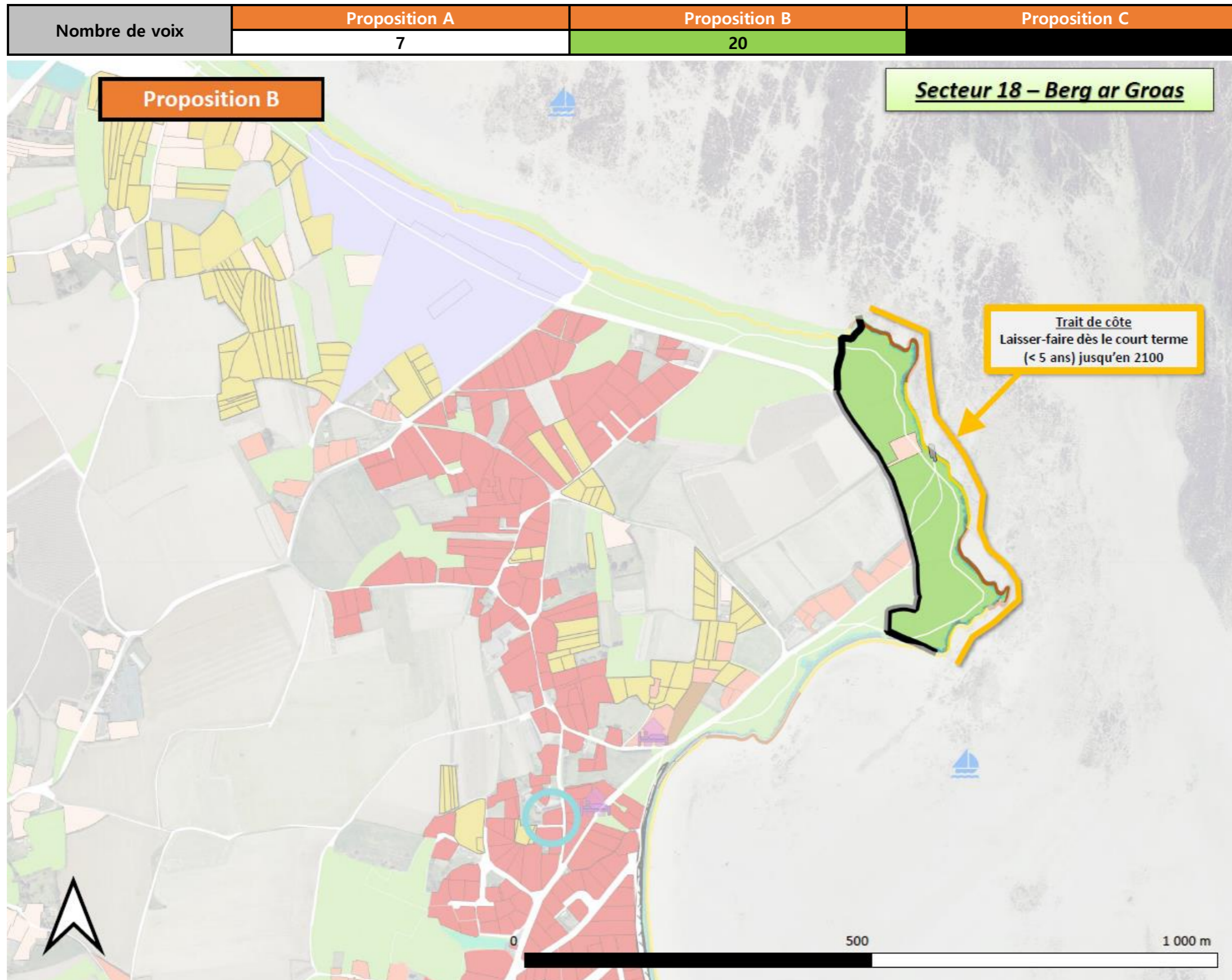
// Secteur n°18 : « Berg Ar Groas »



// Secteur n°18 : « Berg Ar Groas »

Vos remarques et vos questions

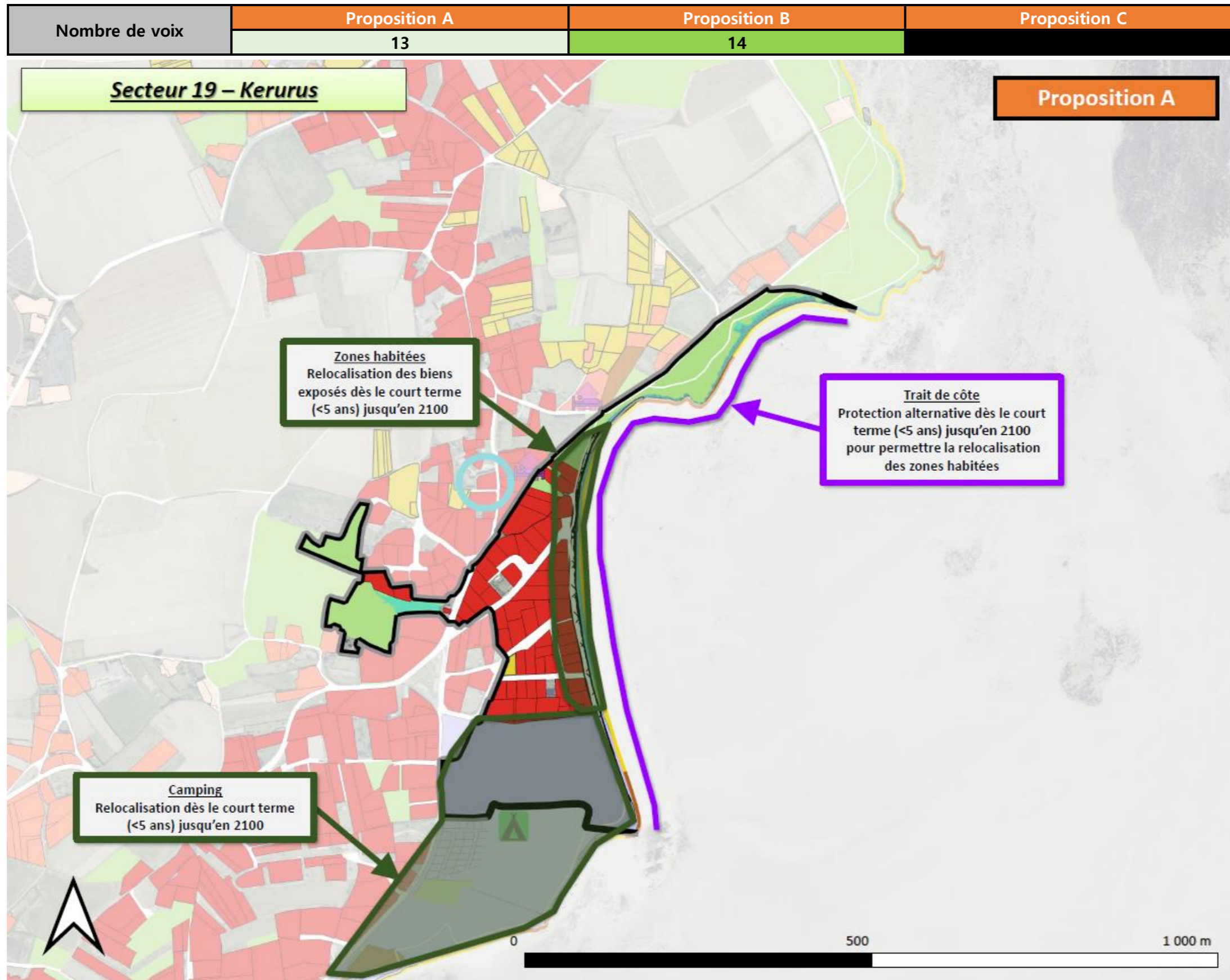
Préservation de la croix → Réponse : la croix sera indiquée sur la carte des enjeux comme élément patrimonial.



// Secteur n°19 : « Kerurus »

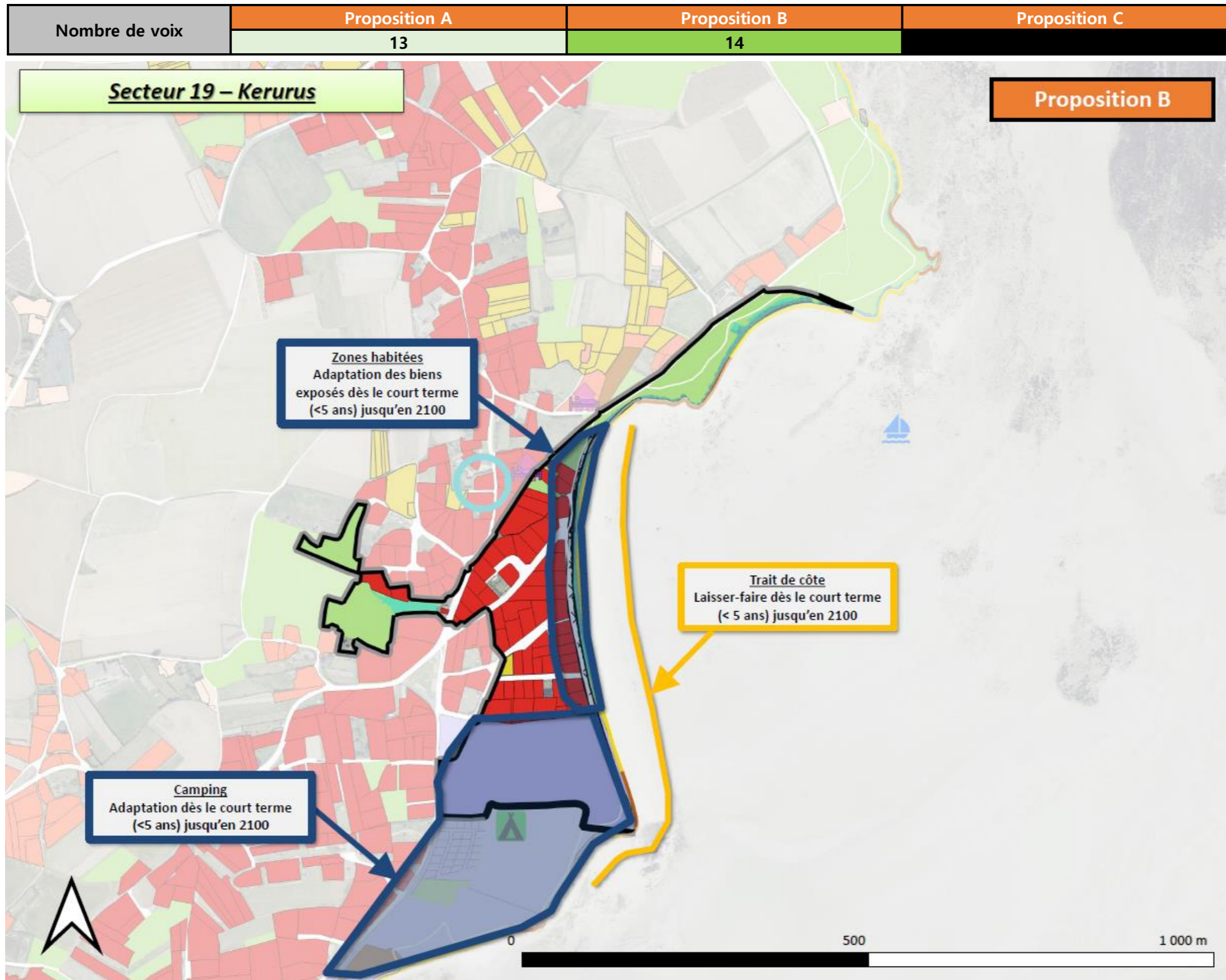
Vos remarques et vos questions

Une relocalisation du camping et des maisons peu envisageables à court terme : prévoir une relocalisation à moyen terme, voire long terme.

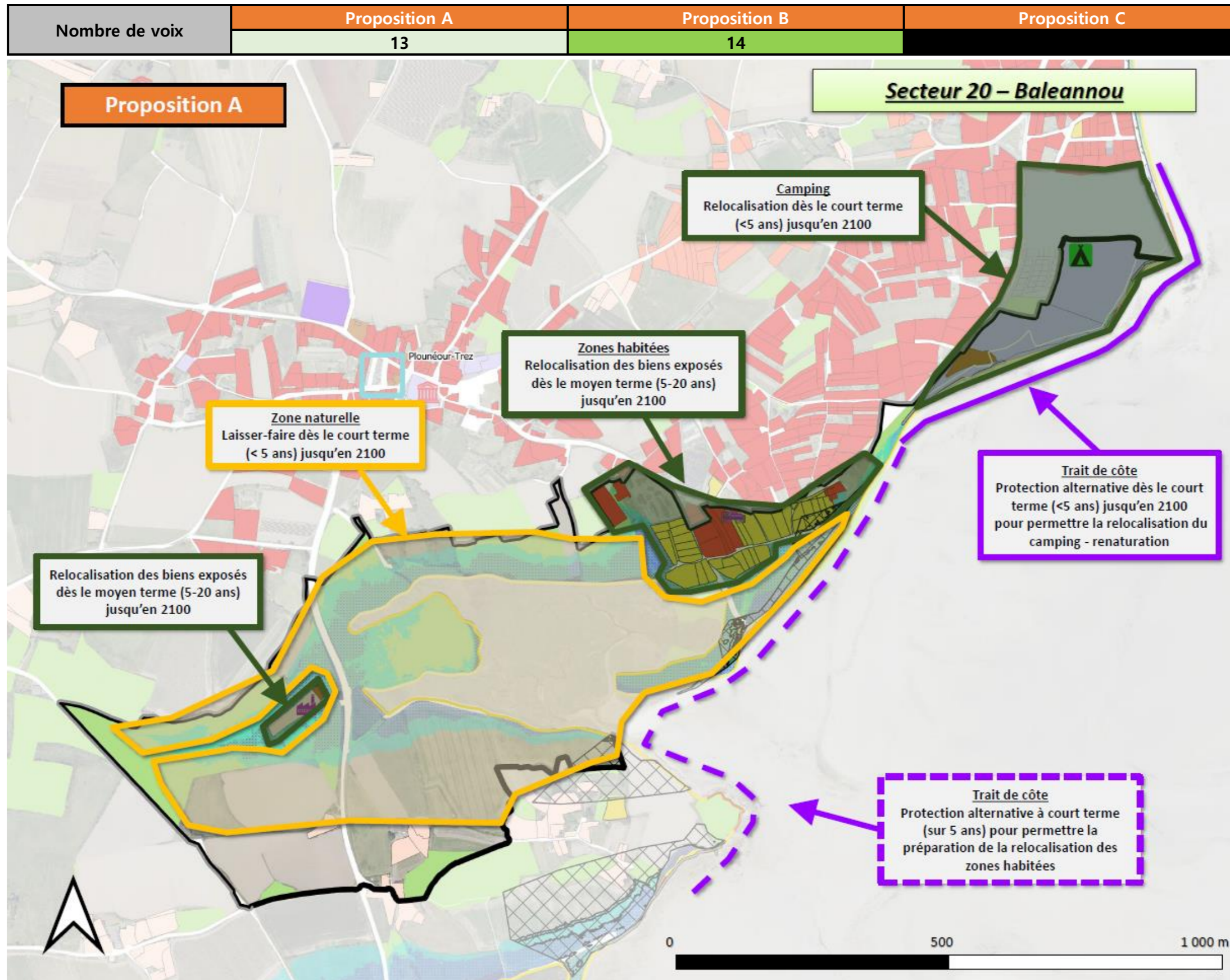


Un scénario C orienté sur la lutte active est à étudier → Réponse : ce scénario de lutte active avait été écarté précédemment par les participants.

// Secteur n°19 : « Kerurus »



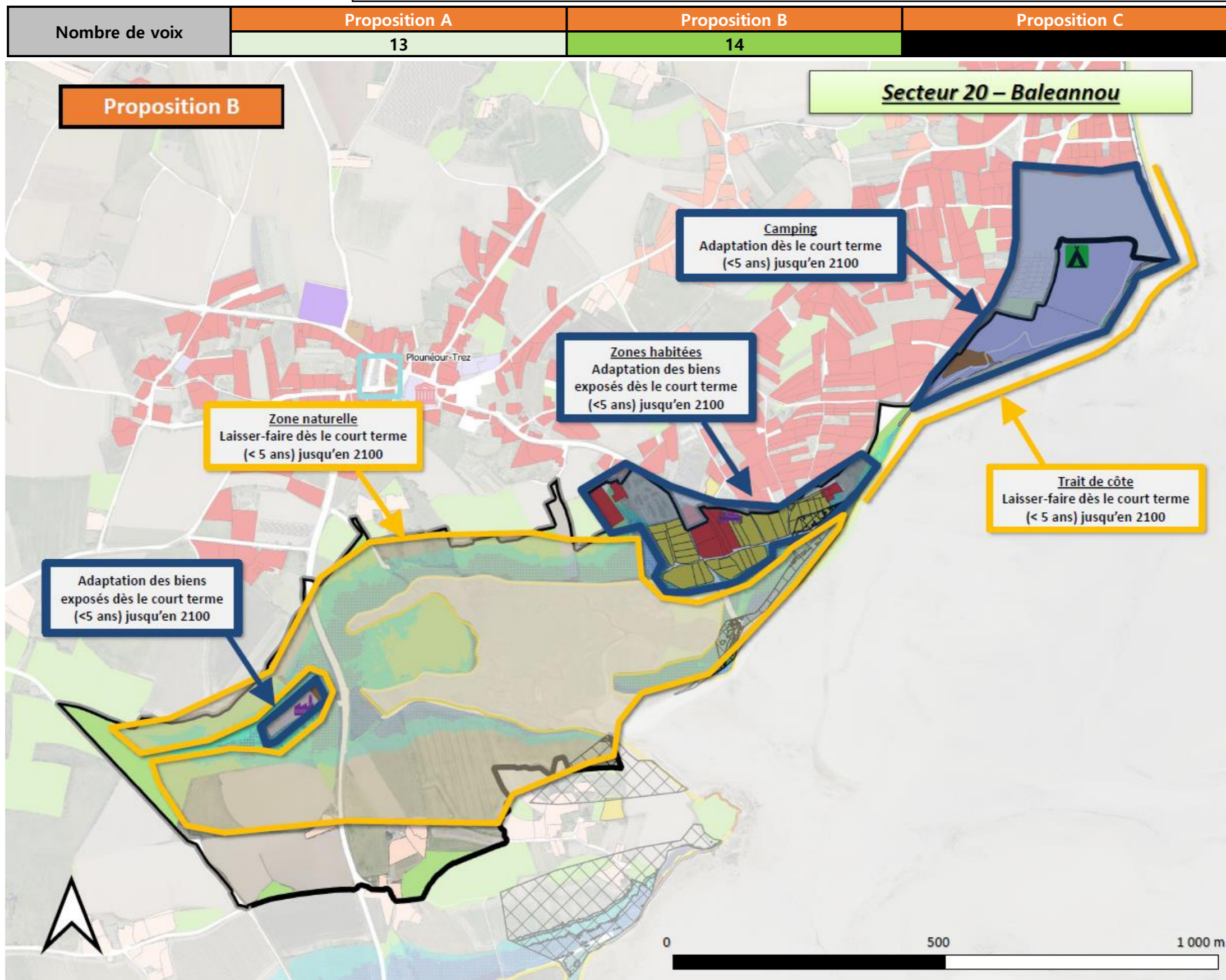
// Secteur n°20 : « Baleannou »



// Secteur n°20 : « Baleannou »

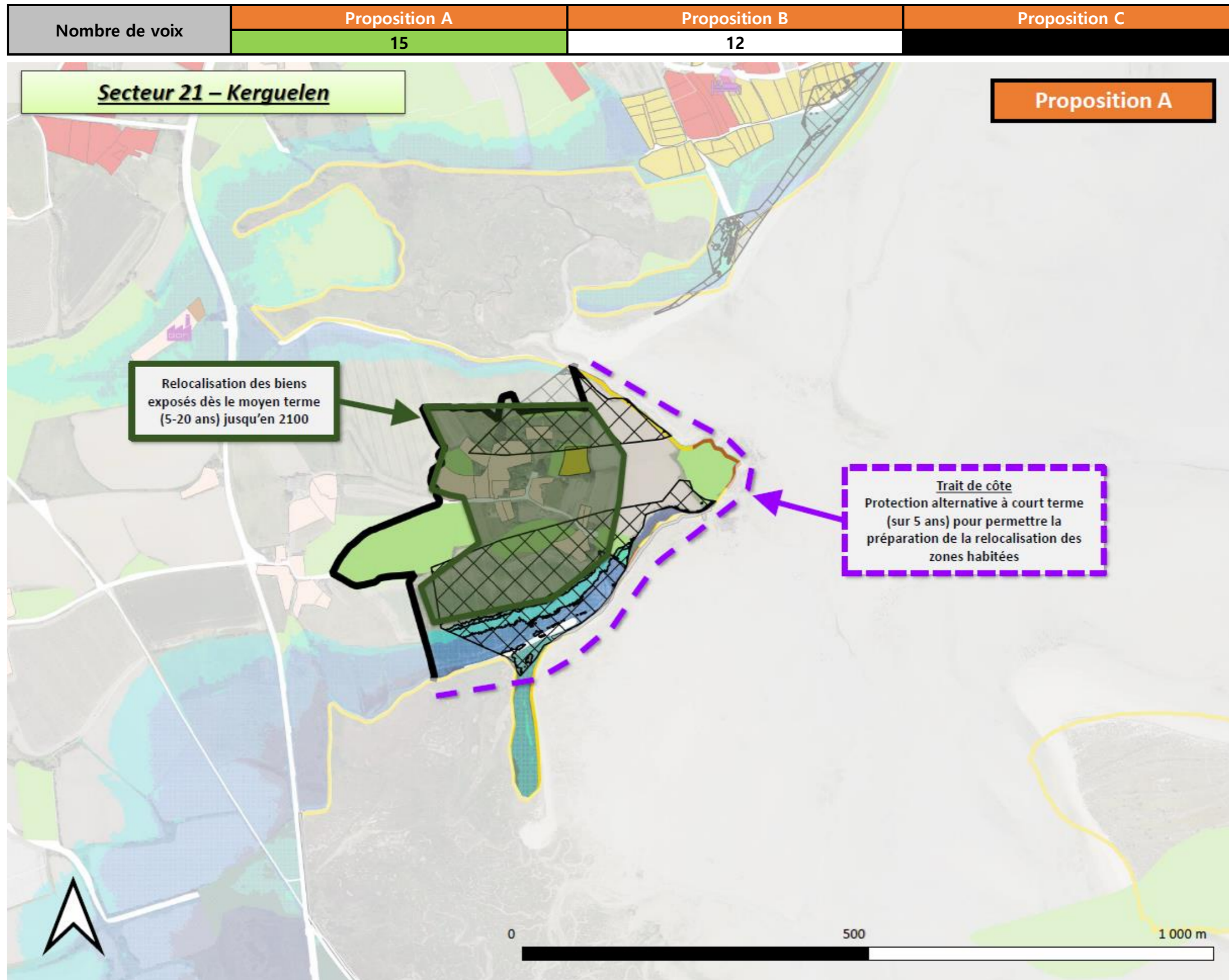
Vos remarques et vos questions

Quelle cohérence entre le laisser-faire et l'adaptation des zones habitées ? Le laisser-faire ne nécessite-t-il pas une relocalisation des biens ? → Réponse : il faut regarder les scénarios par rapport à leurs objectifs principaux. Le scénario A correspond à une relocalisation et la proposition B a une adaptation. Sur la proposition A, la protection alternative n'est appliquée qu'à court terme, le temps de relocaliser les enjeux exposés. A moyen terme, on se retrouve donc dans une situation laisser-faire. Pour la proposition B, il a été décidé de ne pas mettre en place de protection sur le long du littoral (laisser-faire) mais d'adapter directement les enjeux dès le court terme. L'ensemble de ces propositions sont des scénarios proposés par les participants.

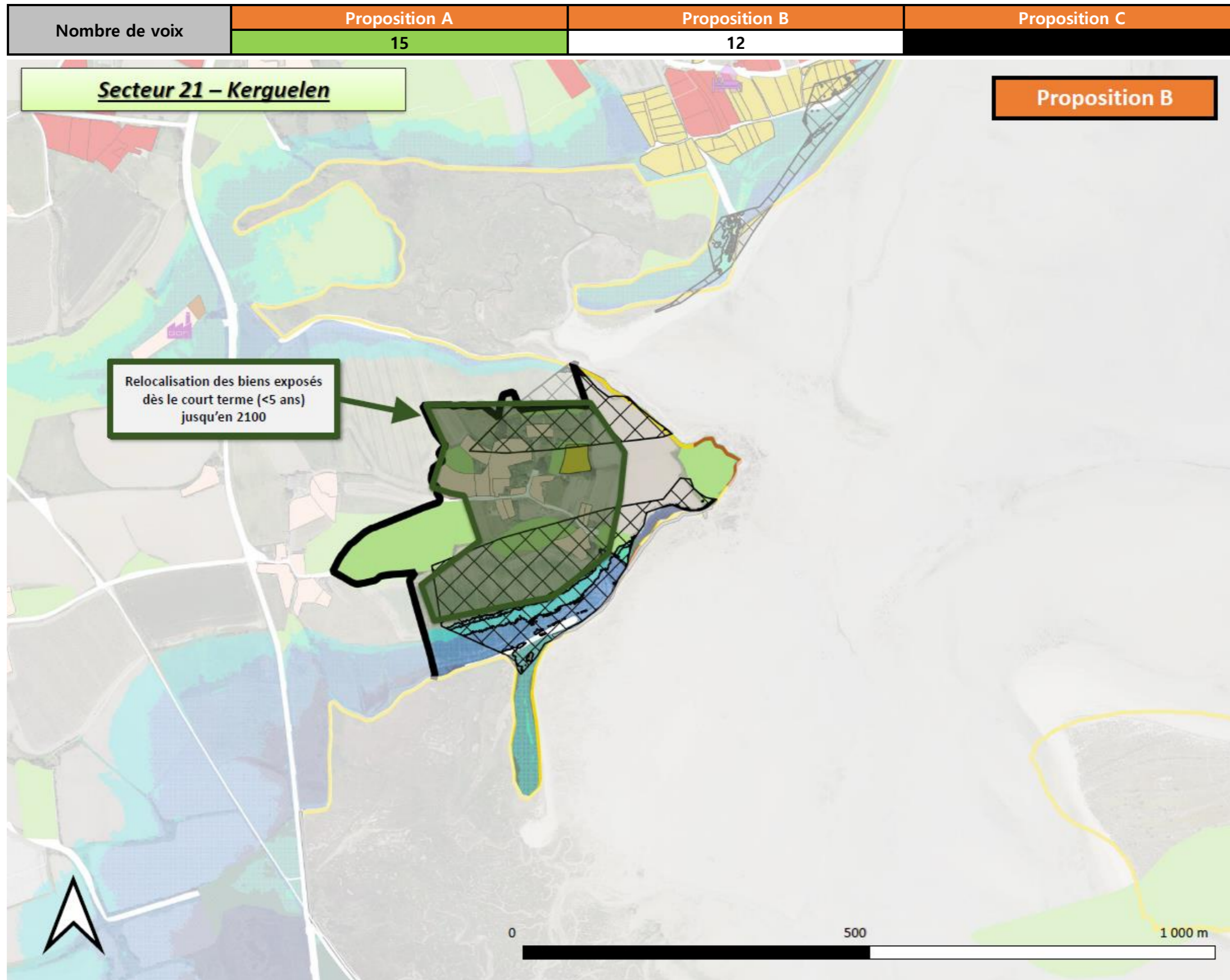


La protection alternative est-elle nécessaire si on relocalise à partir du moyen terme → Elle permet de protéger les enjeux le temps que ces derniers soient relocaliser entièrement.

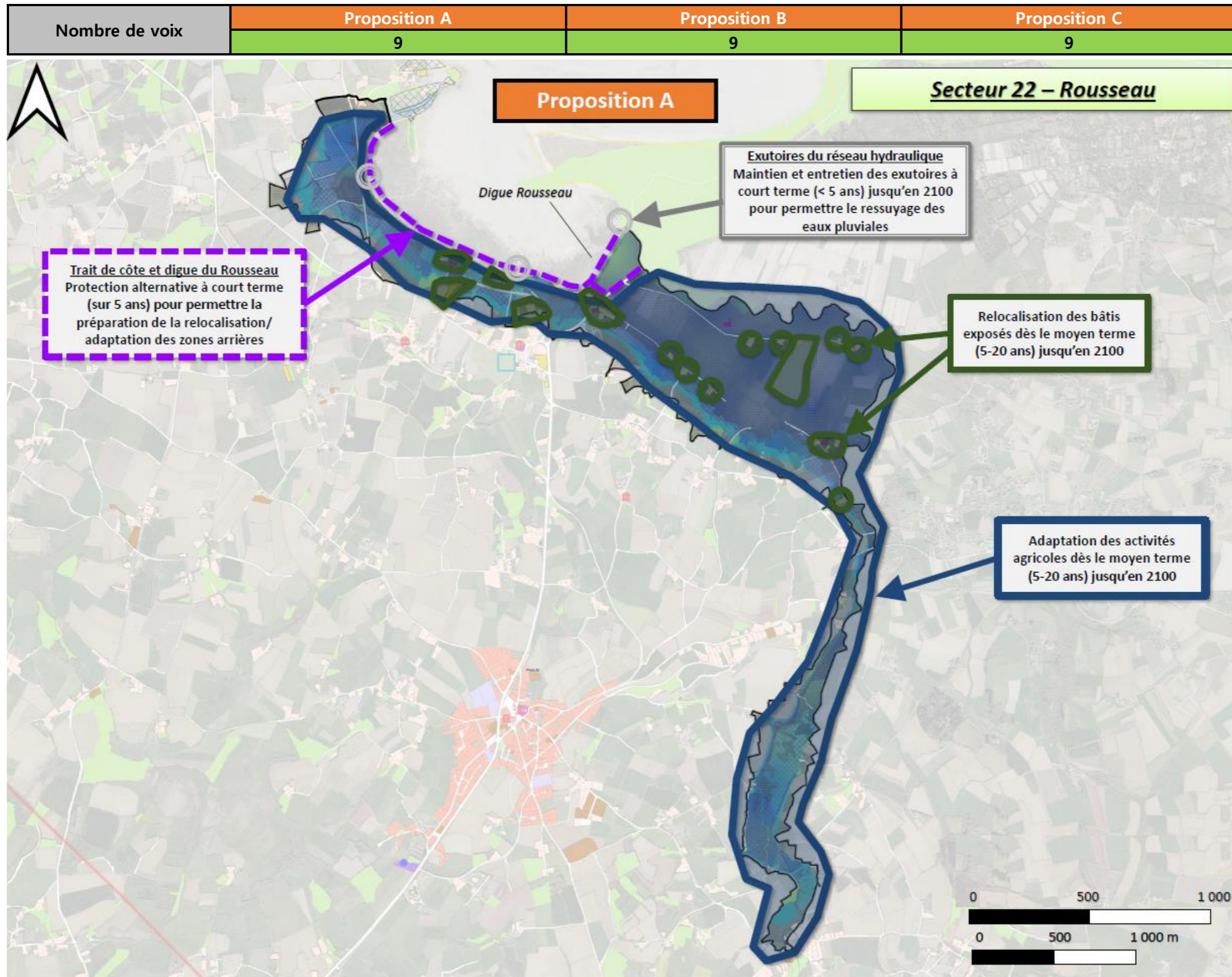
// Secteur n°21 : « Kerguelen »



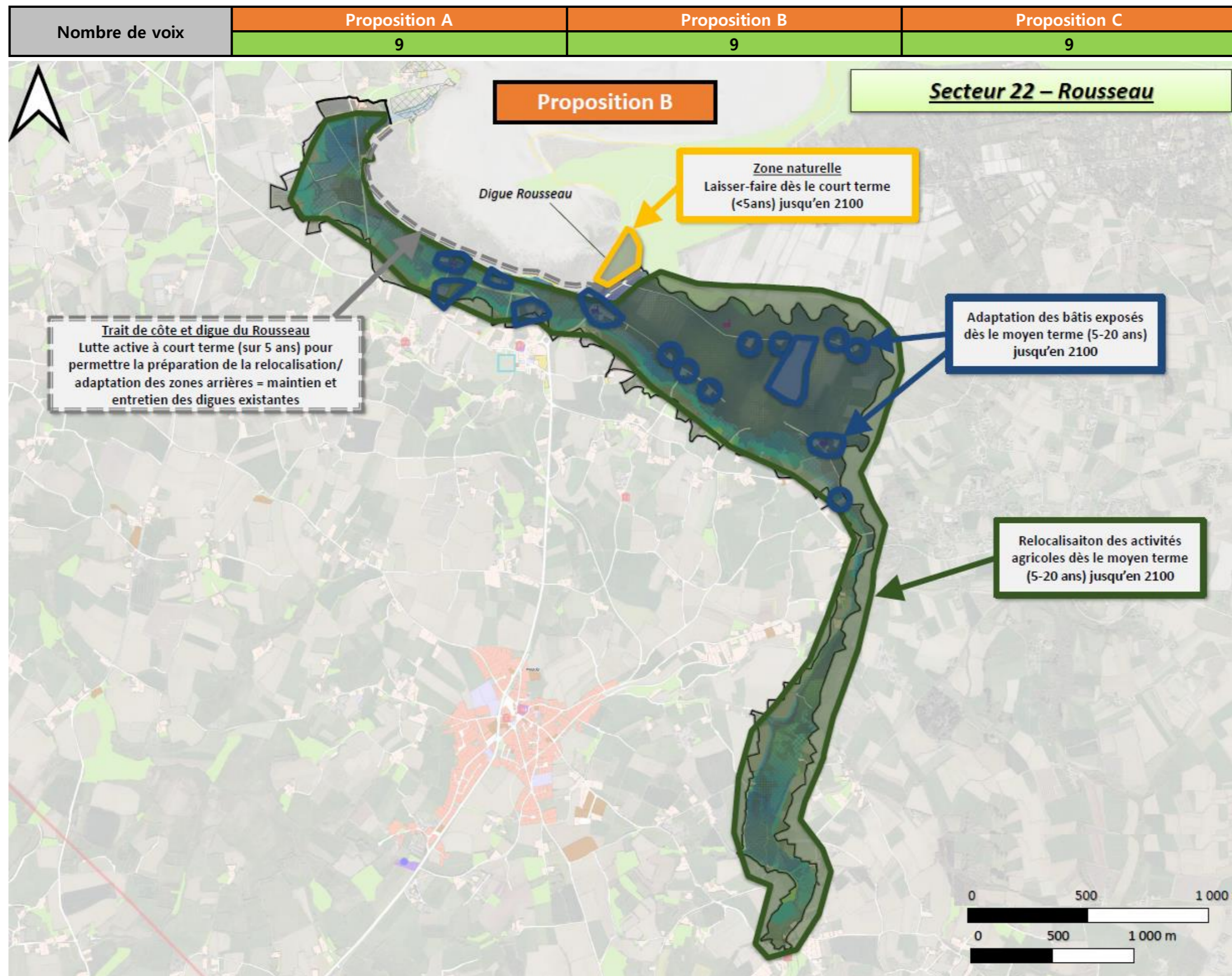
// Secteur n°21 : « Kerguelen »



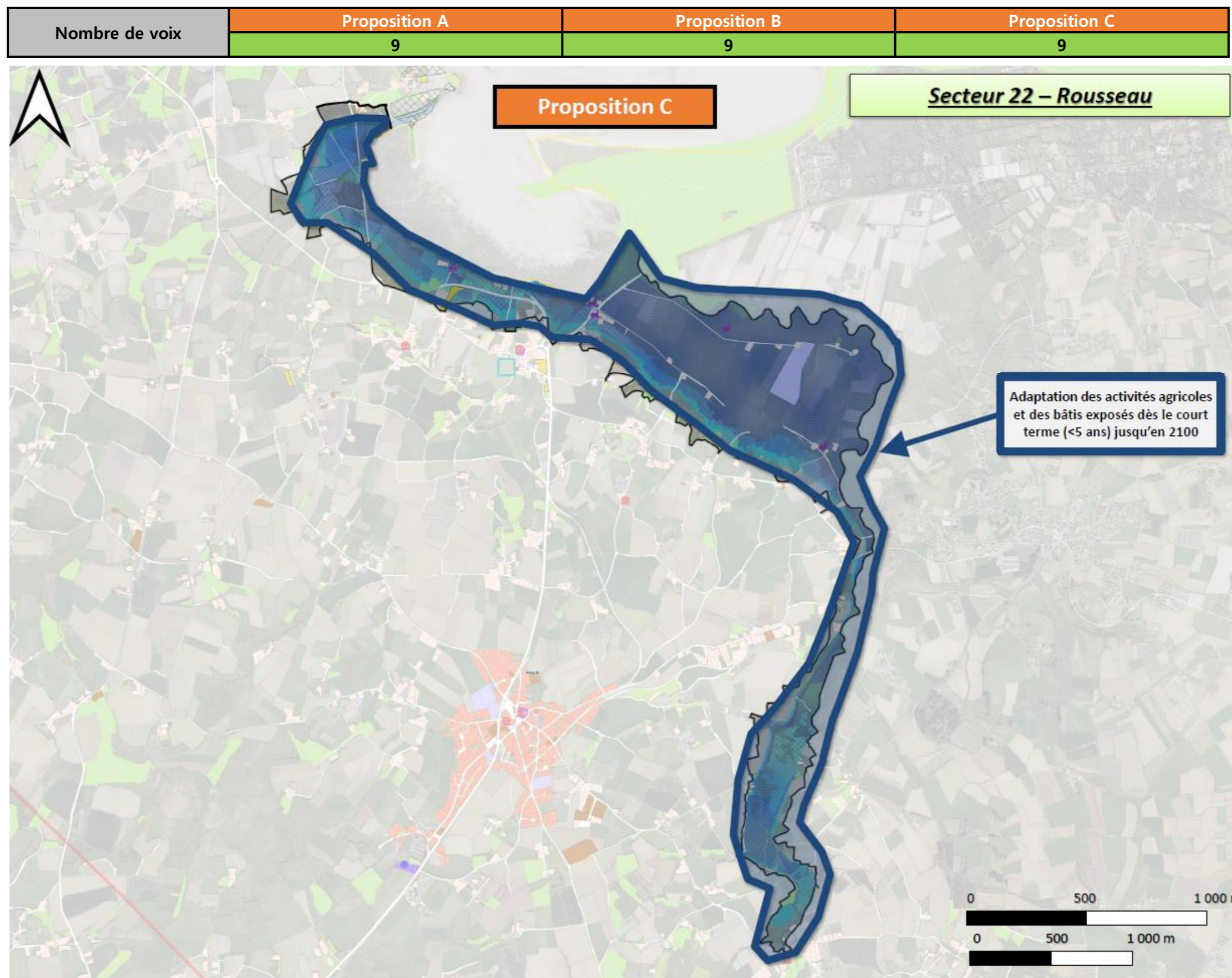
// Secteur n°22 : « Rousseau »



// Secteur n°22 : « Rousseau »



// Secteur n°22 : « Rousseau »



5. Conclusion

Les participants ont été amené à réaliser un choix préférentiel sur chacun des bassins à risques. Il y a souvent peu d'écarts de voix entre relocalisation ou adaptation de l'habitat et des activités soumis aux risques de submersion marine ou d'érosion.

On peut cependant dégager certaines tendances en terme de stratégie à court, moyen et long terme :

- Pour la moitié des bassins à risques, les participants ont préférentiellement choisi la relocalisation des biens à moyen et long terme. Ce mode de gestion est la plupart du temps accompagné d'une protection alternative ou d'une lutte active à court terme des zones concernées pour disposer de suffisamment de temps pour se replier ;
- Pour une autre petite moitié, les participants ont plutôt opté pour l'adaptation des habitations et des activités sur le long terme. Les mesures d'accompagnement à ce mode de gestion sont très partagées entre « Lutte active » à court terme, « Protection alternative » à court terme ou « Laisser-faire » des zones soumises aux risques de submersion et d'érosion ;
- Le mode de gestion « Lutte active » sur le long terme a été préféré pour protéger le réseau routier ;
- Une seule zone d'habitation, Meneham, fait l'objet d'une lutte active sur le long terme ;
- Le mode de gestion « Laisser-faire » pour les zones naturelles, les zones humides et certains cordons dunaires a été choisi par la quasi-totalité des participants.

Ce travail guidera les élus du territoire de la communauté de communes de Lesneven Côte des Légendes dans le choix définitif d'une stratégie locale de gestion intégrée du Trait de Côte.

6. Perspectives de la démarche

L'ensemble des élus du territoire va se réunir dans le cadre d'un séminaire de travail le 2 mars 2022 pour choisir et valider la stratégie locale de gestion intégrée du trait de côte à partir de vos propositions.

Une fois cette stratégie validée, un travail sera réalisé pour mettre en cohérence les orientations de celle-ci avec le PLUi communautaire, notamment son volet règlementaire.

Lors de la réunion publique du 7 juillet 2022, nous vous présenterons la stratégie de gestion du trait de côte et le programme d'actions validés par les élus, et les premières mesures réglementaires idoines définis dans le cadre du PLUi communautaire.